

**Conseil du 18ème arrondissement**  
**Séance du lundi 9 juin 2015**

<b>COMMUNICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>MAIRIE .....</b>	<b>24</b>
<b>CULTURE .....</b>	<b>25</b>
<b>PATRIMOINE.....</b>	<b>31</b>
<b>ENTREPRISE CULTURELLE.....</b>	<b>32</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE .....</b>	<b>33</b>
<b>SPORT.....</b>	<b>33</b>
<b>BUDGET PARTICIPATIF.....</b>	<b>34</b>
<b>POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>35</b>
<b>LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION.....</b>	<b>37</b>
<b>INTEGRATION.....</b>	<b>38</b>
<b>EGALITE FEMMES / HOMMES.....</b>	<b>39</b>
<b>ACCES AU DROIT .....</b>	<b>40</b>
<b>PREVENTION.....</b>	<b>41</b>
<b>EMPLOI .....</b>	<b>41</b>
<b>FAMILLE.....</b>	<b>42</b>
<b>PETITE ENFANCE .....</b>	<b>43</b>
<b>JEUNESSE .....</b>	<b>47</b>
<b>CENTRES D'ANIMATION.....</b>	<b>48</b>
<b>AMENAGEMENT DES RYTHMES EDUCATIFS .....</b>	<b>49</b>
<b>AFFAIRES SCOLAIRES.....</b>	<b>51</b>
<b>CAISSE DES ECOLES .....</b>	<b>52</b>
<b>ALIMENTATION .....</b>	<b>53</b>
<b>ESPACES VERTS .....</b>	<b>56</b>
<b>COMMERCE.....</b>	<b>59</b>
<b>DEPLACEMENT .....</b>	<b>60</b>
<b>VOIRIE.....</b>	<b>61</b>
<b>URBANISME .....</b>	<b>62</b>
<b>HABITAT .....</b>	<b>62</b>
<b>LOGEMENT.....</b>	<b>63</b>
<b>QUESTIONS.....</b>	<b>64</b>
<b>VŒUX.....</b>	<b>69</b>

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement le mardi 9 juin 2015, les membres du Conseil se sont réunis le 15 juin 2015 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18<sup>ème</sup> prévu à cet effet.

**Etaient présents :**

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18<sup>e</sup>, Mme Carine ROLLAND, 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme TRAJAN, Adjoint au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme BOYER, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LANGLOIS, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, QUEINNEC, M. TOUZET Conseillers d'arrondissement

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mme EL KHOMRI à M. LEJOINDRE  
Mme NEYRON à Mme ROLLAND  
Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC  
M. DURAND à Mme BRIDIER  
Mme MOUZANUIK à M. HONORE

**Délibération 18.2015.133 :**

Arrivé de M. GUILLOT

**Délibération 18.2015.151 :**

Départ de Mme AKKARI et pouvoir à Mme TRAJAN

**Délibération 18.2015.176 :**

Départ de M. LANGLOIS et pouvoir à Mme DEBONNEUIL

**Délibération 18.2015.180 :**

Départ de M. BROS

**Délibération 18.2015.209 :**

Départ de Mme BOYER et pouvoir à M. BOURNAZEL

Mme Mario GONZALEZ, Adjoint au Maire est désigné secrétaire de séance.

## COMMUNICATION

**Eric LEJOINDRE** : Mesdames et messieurs, je propose que nous commençons notre Conseil qui est fourni en délibérations, en questions et en vœux et qui se déroule alors que notre Arrondissement – mais au-delà de notre Arrondissement : Paris, la France, l'Europe – est soumis à une actualité extrêmement dense.

Je propose de commencer notre Conseil en nommant M. GONZALEZ, secrétaire de séance. J'imagine que cela ne pose pas de difficultés.

Je vais vous faire part de la liste des pouvoirs :

- Mme EL KHOMRI à moi-même ;
- Mme NEYRON à Mme ROLLAND ;
- Mme AKKARI (qui devra nous quitter dans quelques temps) à Mme TRAJAN ;
- Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC ;
- M. DURAND à Mme BRIDIER ;
- M. LORENZINI à M. BADINA-SERPETTE ;
- Mme MOUZANUIK à M. BOURNAZEL.

S'il y en avait d'autres, merci de le faire savoir à la direction générale des services.

### **Débat sur la situation des migrants dans le 18e**

D'abord, une communication qui touche à la question des migrants qui est dans l'actualité depuis quelques semaines.

Si tout le monde en est d'accord, qu'on regroupe à la fois les questions et le vœu déposé sur ce sujet et qu'on procède au vote à la fin de ce débat. Cela permettra d'avoir un débat cadré en début de séance et à chacun de s'exprimer et de ne pas y revenir à l'issue de la séance.

Pour introduire cette communication, je vais donner la parole à M. BRIANT, adjoint aux affaires sociales, qui a suivi l'ensemble de ce dossier depuis de long mois.

**Gérald BRIANT** : Quelques éléments pour que le Conseil municipal ait le maximum d'informations pour pouvoir comprendre la situation difficile dans laquelle nous sommes.

Au Conseil précédent, nous avons déjà intervenu où nous avons voté un vœu pour notamment conditionner évacuation – s'il y avait évacuation – du campement de la Chapelle, un campement d'à peu près 400 personnes. On avait conditionné avec des hébergements et des conditions sanitaires, administratives, de manière à ce que cela se déroule de la meilleure façon possible. Ce vœu a été, de mon point de vue, respecté.

Le 2 juin, la Préfecture a décidé l'évacuation de ce campement. Une évacuation qui s'est déroulée au mieux qu'elle pouvait parce que, évacuer plus de 400 personnes sur un même site, c'est très compliqué.

Sur les choses positives, on avait réussi à mobiliser la Préfecture. La Ville et services avaient réussi à mobiliser des hébergements en quantité suffisante pour l'opération ; 160 migrants qui étaient dans des opérations d'accueil et de droit d'asile ont pu travailler. On a même eu la semaine dernière des gens qui commençaient leur cours de français, qui venaient de la Chapelle, des choses plus ou moins intéressantes avec, quand même, des difficultés.

Le dernier recensement s'est fait avec Emmaüs et France Terre d'asile, le 27 mai. Quand on a eu notamment les relogements de la soirée sur la Caserne Landon, il n'y avait pas de personnes qui avaient été listées avant le 27 mai. Ce qui veut dire que les gens qui étaient là depuis longtemps avaient pu être pris charge. Il y avait des solutions. Ce sont les éléments qui me sont remontés. Evidemment, tout ce que je vous dis, il faut que cela soit vérifié.

Par contre, le 27 mai, une semaine avant, ce diagnostic avait été fait. La nature justement des migrants et du fait qu'il y a un renouvellement constant fait qu'il y a eu beaucoup d'autres qui sont arrivés sur le site et qui, d'une certaine manière, ont été mal pris en charge.

Je vais essayer d'expliquer pourquoi il y a eu des difficultés parce que je vous ai dit que cela s'est du mieux passé que cela pouvait se passer mais il y a eu quand même des problèmes logistiques, des problèmes de préparation et de suivi social.

On ne sait pas encore aujourd'hui ; ce sont les hypothèses que je vous fais, elles sont à vérifier mais je vous dis à l'état des informations que j'ai de niveau parcellaire, il y avait huit bus au total. On avait deux bus qui étaient parmi ceux qui étaient arrivés les derniers parce qu'il y avait eu un classement sur lequel il y avait une proposition d'hébergement qui leur avait été faite au CASH de Nanterre.

Ce qui s'est passé – je le regrette – manifestement, les gens qui devaient aller le soir à Nanterre ont été abandonnés sans véritable suivi. Je n'accuse personne mais je formule des hypothèses par rapport à ce que j'ai pu recouper ; cela fait qu'on a eu des migrants qui, dès le 2 dans l'après-midi, sont venus à la Mairie, une trentaine qu'on a gérée, emmenée ensuite grâce à la BAPSA au centre de Nanterre et on a des migrants qui se sont retrouvés dans la nature. Ce qui a commencé après à structurer les événements maintenant connus, c'est-à-dire une première installation devant Saint-Bernard avec une soirée à la salle Saint-Bruno avec une association qui avait géré, Entraides citoyennes, et qui a fait que toute une partie a commencé à se retrouver dehors sans soutien et avec un fil qui s'est rompu avec les associations qui les suivaient. Un fil qui s'est d'autant plus rompu que l'attitude – on va dire les choses gentiment – de la Préfecture qui était d'empêcher tout campement au final n'a pas réussi à empêcher d'autres campements parce que les campements ensuite se sont déplacés à Pajol, puis au Bois-Dormoy, mais a distendu les relations avec les migrants et des associatifs de façon très importante.

Pour ceux qui ont vu les images notamment des migrants mis dans le métro à la Chapelle pour travailler leur dispersion, on imagine bien ce que cela peut avoir comme conséquence. On a beaucoup ramé après derrière cela à essayer de récupérer. Pour nous, les choses ont été rendues de plus en plus difficiles. Cette situation qu'on a dû gérer après et retravailler derrière avec une relation qui s'était distendue de la manière dont je viens de vous raconter.

Une des épisodes que vous connaissez à Pajol qui ont continué à aggraver les choses. On me dit maintenant que les personnes arrêtées sont toutes libérées. De ce point de vue, cela a l'air réglé et nous a ensuite conduit au Bois-Dormoy, pour une certaine partie ; maintenant, le campement du 13<sup>ème</sup> arrondissement est devenu très grand, pour une autre partie à Eole.

Nous avons beaucoup mobilisé et tenté de mobiliser les acteurs. Cela n'a pas été facile. Dans cette situation où moi, l'expérience que j'en tire, c'est que travailler avec les migrants, ce n'est pas travailler avec des publics, par exemple, des SDF. Au début et ce qui s'est peut-être passé d'ailleurs sur l'évacuation le soir, c'est qu'on a eu cela. On a dit : on donne un rendez-vous à telle heure le soir puis au final, les messages ne sont pas passés et on s'est retrouvé avec les migrants dont je parlais au début de mon propos qui se sont retrouvés à errer, qui se sont fixés ailleurs. On a payé cela.

Après, il y a plusieurs choses à dire et à commencer à tirer un premier bilan. D'abord, je veux souligner le formidable accueil et la solidarité qui s'est faite avec les populations qui, soit étaient résidents tout près, soit sont venus d'un peu plus loin.

J'ai assisté, pour avoir pas mal été sur le site, à de vraies images de solidarité. Je savais que dans le 18<sup>ème</sup>, cela existait mais de le voir comme cela, cela faisait chaud au cœur. Je préfère ces images à celles de la Préfecture qui a fait ce qu'elle a fait à Pajol.

Ensuite, je crois à une prise en compte de ce qui est en train de se passer et du fait qu'aujourd'hui, le statu quo sur l'accueil des migrants n'est malheureusement plus possible parce que sur le fond, c'est cela qu'on observe.

Paris fait beaucoup ; elle a des moyens de faire. Mais aujourd'hui, force est de constater que les moyens réunis à la fois par l'Etat et la Ville ne suffisent pas. Cela ne se joue pas à tant d'unités que cela. Aujourd'hui, on constate qu'en moyenne, 100 nouveaux migrants arrivent par jour sur Paris. A l'échelle de Paris, cela paraît tout petit mais à l'échelle de notre dispositif d'accueil, cela change tout : cela engorge tous les dispositifs. Quand on met des gens à Nanterre, par exemple, on met moins de SDF à Nanterre, vous voyez ce que je veux dire.

Cette situation, d'une certaine manière, oblige à reconsidérer et à retravailler. On est passé à une autre échelle avec ce qui s'est passé quand il y a eu 50 000 migrants qui, depuis le début de l'année, ont passé la frontière en Italie. Ce n'est pas que les gens, ils viennent tous à Paris. Je vous dis que c'est assez peu d'unités. Mais les gens passent par Paris parce que Paris est fait ainsi ; c'est un vrai réseau ferroviaire. D'ailleurs, s'ils étaient aujourd'hui à la Chapelle ou à Austerlitz, c'est parce qu'on suivait les trains. Ils allaient où quand on discute avec eux ? Ils vont en Angleterre, en Allemagne, dans le nord, la Suède, tous ces pays et qui fait que d'une certaine manière, aujourd'hui, nous sommes en difficulté.

Ce cri d'alarme, les groupes Europe écologie et communiste ont déposé un vœu, d'une certaine manière, entendu par la Maire de Paris qui s'est dit disponible pour une expérimentation. Il y a encore beaucoup de calages à rediscuter. Cela paraît intéressant.

De toute façon, on est sur une nouvelle étape, à un moment de crise. Dans la crise, il y a évidemment les difficultés mais il y a aussi le nouveau en train d'émerger. Ce nouveau, c'est peut-être les solutions qu'est en train de construire à son échelle Paris ; elle peut faire mais elle ne peut pas tout faire et tout doit se raisonner au niveau national.

J'ai l'impression qu'il faut changer de braquet aujourd'hui sur les migrants parce qu'en plus, d'une certaine manière, nous n'avons pas le choix. Parce que de toute façon, il s'agit juste du simple respect du droit international. La France que je sache n'a pas décidé de se mettre hors traités internationaux. Il faut d'une certaine manière se mettre en situation et avoir cet esprit de responsabilité parce que nous avons des victimes aujourd'hui. Quand on fait la liste, ce sont des gens qui viennent d'Erythrée et du Soudan. Quand on est d'Erythrée, pour avoir le droit d'asile, c'est automatique. Vous connaissez le Soudan dont le président, EL-BACHIR, est une personne qui a aujourd'hui deux mandats internationaux sur le dos.

Il faut de toute façon trouver une manière de mieux prendre en compte ce qui est en train de se passer, tout en essayant d'avoir un propos équilibré parce que, d'une certaine manière, il faut que la Ville fasse beaucoup mais ce n'est pas qu'à elle de tout faire. La Ville a à dire, à expérimenter. Je me félicite qu'on expérimente. Après, on dira un bilan : est-ce que cela fait de l'appel d'air ? On regardera les choses de façon tranquille, à froid, pour voir ce que cela a donné et où l'on a avancé. Mais l'Etat a beaucoup à faire. J'ai entendu le propos du Président ce weekend. Je pense qu'au-delà de la posture, il faudra de toute façon trouver une solution. J'espère qu'on va y arriver et que le 18<sup>ème</sup>, d'une certaine manière, aussi aura réussi à tirer l'alarme et à essayer de faire avancer ce dossier vraiment très difficile.

Pour ceux qui ont eu l'occasion de discuter avec des migrants, une chose m'a frappé : je n'ai jamais vu des gens d'une telle patience et d'une patience infinie due aux terribles conditions qui les ont menés jusqu'ici. Voir de telles personnes être en capacité d'avoir encaissé tellement de coups, je me dis quand même on se grandirait si ce qui était marqué au-dessus du fronton de cette Mairie n'était pas seulement qu'un slogan. Merci.

**Eric LEJOINDRE** : Merci pour cette présentation. C'est difficile de présenter en quelques minutes l'ensemble des événements qui mènent de la constitution du campement de la Chapelle. Tout ne peut pas être dit mais le débat permettra aussi à d'autres arguments de s'échanger. Notamment, il faut qu'on met en tête – pas ici puisque ce n'est pas le lieu mais dans nos responsabilités aux uns et aux autres – qu'il y a l'échelle de Paris, l'échelle de France évidemment mais aussi l'échelle de l'Europe des 27 qui est le point d'entrée.

La situation est difficile pour nous, extrêmement difficile pour les Italiens, terriblement difficile pour les Grecs. Si chacun en prenait sa part, sans doute que les choses seraient différentes. J'espère que la situation à Paris parce que c'est Paris et que Paris entraîne souvent plus de réactions malheureusement que d'autres villes comme Athènes, par exemple, entrainera les dirigeants européens. Le chef de l'Etat y travaille à avancer aussi parce que la solution ne peut pas être que parisienne évidemment et sans doute pas que française non plus.

**Galla BRIDIER** : Malheureusement, ou heureusement je ne sais pas, la question que nous avons posée dans les délais réglementaires de dépôt est quelque part obsolète puisque beaucoup d'éléments de réponses ont été donnés dans le courant de la semaine et encore ce soir, à l'instant, par M. BRIANT.

De toute façon, après coup, la bagarre des chiffres suite à l'évacuation du camp de la Chapelle est vraiment trop technique et surtout très déshumanisée. Donc, je ne souhaite pas rentrer à nouveau dans cette échange de combien de personnes ont été prises en charge, qui, comment, etc.

Tout de même, M. BRIANT, je vais me permettre d'apporter quelques compléments, peut-être vous contredire – j'en suis désolée – mais je pense que c'est ce qui montre aussi la complexité de la situation dans laquelle nous vivons. Je ne citerai pas de chiffres parce que je n'en ai pas mais cela fait dix jours que je suis auprès des réfugiés comme beaucoup d'entre nous. Il y en a encore qui faisaient partie des listes de l'évacuation de la Chapelle qui dorment à la rue. Il y en a aussi qui viennent sur le camp d'Eole aujourd'hui qui étaient sur les listes du camp de la Chapelle, qui ont obtenu un hébergement de trois jours et qui en ont obtenu un hébergement plus pérenne suite à l'occupation de la caserne.

Il y a également en ce moment même sur le camp des mineurs isolés étrangers, a fortiori, qui ont été pris en charge quelques jours, qui ne le sont plus aujourd'hui puisqu'il est décrété par la PAOMIE qu'ils ne peuvent pas prouver leur minorité et n'ont pas de documents d'identité, ce qui est bien normal. On peut penser avec le trajet et la vie qu'ils ont vécus depuis quelques années, ils ne sont pas en mesure de prouver quoi que ce soit.

Tout cela pour dire que la situation est très complexe, que nous sommes en partie dépassés et que c'est bien pour cela que nous devons prendre les choses à bras-le-corps, y compris à Paris, mais c'est de toute façon une question qui dépasse Paris, même si encore une fois Paris doit prendre sa part, qui dépasse la France même si la France doit prendre sa part, et que c'est bien au niveau européen que nous devons regarder tout cela, évidemment.

Je laisserais mes collègues du groupe écologiste compléter mes propos, sur ce que nous proposons collectivement. Je vais juste me permettre d'avoir le micro pour déconstruire et, en tout cas, vous apporter notre vision des choses sur deux points.

J'avoue qu'il m'est assez insupportable d'entendre depuis quelques jours, ici ou là, que certains réfugiés ne demandent pas l'asile. Honnêtement, pour les personnes avec qui j'ai discuté, qui ne sont pas encore rentrées dans des procédures, ce n'est pas qu'ils ne demandent pas l'asile, c'est qu'ils ne savent pas par où commencer.

Vous imaginez bien que la complexité administrative de la France que nous connaissons est très compliquée à appréhender pour des personnes qui ne parlent pas français, a fortiori, et qui arrivent dans un pays dont ils ne connaissent pas les codes.

Encore une fois, c'est pour exprimer la complexité de la situation, la complexité que va être notre réponse, dans nos pratiques, puisque à circonstance exceptionnelle, il va falloir des moyens exceptionnels et des pratiques différentes dans la manière de

traiter les choses. Là aussi c'est un débat législatif autour de la réforme de la demande d'asile qui a lieu en ce moment. Certains réfugiés ont leur premier rendez-vous en octobre 2015. D'ici là, ils sont des personnes en toute illégalité sur le territoire français. Nous fabriquons, quelque part comme cela, de l'immigration clandestine.

Deuxièmement, il n'est pas compris non plus, pourquoi ces réfugiés qui, pour certains ont obtenu des hébergements en dehors de Paris, reviennent. Il me semble important de dire que quelque part le 18<sup>ème</sup> est devenu leur terre d'accueil. Comme le disait M. BRIANT, une solidarité incroyable s'est mise en place, notamment pour la distribution alimentaire, pour les soins, l'accompagnement à la permanence de Médecins du monde, l'accompagnement et le fléchage vers les douches publiques. Donc, il est aussi normal que, au moins en journée, certains d'entre eux qui ont obtenu des hébergements reviennent dans le 18<sup>ème</sup> et je ne vois pas comment on pourrait imaginer les choses autrement, en tout cas de continuer à les chasser tant que ces moyens, ces bouts de ficelle sont présents pour les réfugiés.

DELIBERATION : 18.2015.114 : Vœu de la majorité à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de la région Ile-de-France concernant la prise en charge des personnes réfugiées.

**Question orale du groupe Les Républicains - Citoyens Indépendants à M. le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris relative à la préparation et la gestion de l'évacuation du campement de migrants de la Chapelle**

**Pierre LISCIA** : Le 2 juin dernier, le Préfet de police a ordonné l'évacuation du campement de migrants de la Chapelle, conformément à l'annonce qu'il avait faite en Conseil de Paris le 27 mai. Cette décision était la bonne, puisque cette situation perdurait depuis trop longtemps et était inacceptable, tant pour les riverains que pour les migrants eux-mêmes qui vivaient dans des conditions indignes et qui ont passé l'hiver dans le froid, le vent et l'humidité sans que personne ne s'en émeuve, encore mois ceux qui se sont faits plus tard les ardents défenseurs tout aussi médiatiques que furtifs de ces pauvres gens, parce qu'il n'est jamais trop tard pour se racheter une bonne conscience.

En février, le Conseil de quartier la Chapelle/Marx-Dormoy nous avait interpellés en Conseil d'arrondissement sur cette situation. Le vœu qu'ils avaient déposé a par la suite été malheureusement vidé de sa substance. Puis, le mois dernier, mes collègues BOURNAZEL et HONORE vous ont interpellé directement sur ce sujet, à la fois en Conseil du 18<sup>ème</sup> et en Conseil de Paris, conjointement avec Deborah PAWLIK dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement.

Cette évacuation suscite un certain nombre d'interrogations.

D'abord, pourquoi la Mairie de Paris et le Préfecture de police ont-elles laissé perdurer et donc empirer une situation dont elles avaient connaissance depuis les premières installations des migrants dès l'été 2014, si ce n'est avant ?

Pourquoi ne pas avoir décidé l'évacuation immédiate du campement dès le début de son implantation, évitant ainsi qu'un camp de quelques dizaines de migrants dont l'évacuation et l'hébergement d'urgence auraient posé finalement peu de difficulté, ne devienne un campement de plus de 450 migrants – la préfecture parlait de 471

migrants – entraînant nuisances et risques sanitaires pour les migrants et pour les riverains et dont l'évacuation était devenue extrêmement compliquée ?

Comment se fait-il qu'une fois l'évacuation du camp terminée, des centaines de migrants sont restés présents dans le quartier livrés à eux-mêmes plusieurs jours après ? Certains migrants certes, se sont vus proposés un hébergement d'urgence pour une à trois nuits, ce qui les a évidemment conduit à retourner dans la rue. Pourquoi un tel manque d'anticipation et une telle incapacité à gérer l'après, alors que le démantèlement était prévisible et surtout inéluctable ?

Cette désorganisation et cette impréparation a d'ailleurs été dénoncée par le Maire de Juvisy, Robin REDA, qui avait parlé d'un abandon indigne des maires franciliens par l'Etat, puisque de nombreux maires franciliens n'avaient tout simplement pas été informés du relogement des migrants dans leur commune. Ce fut le cas à Courcouronnes dans la ville de Stéphane BEAUDET, pourtant président de l'association des Maires d'Ile-de-France.

Force est de constater que cette évacuation, à grand renfort de communication, n'a fait que déplacer le problème et ne visait manifestement pas à le résoudre. Pire, c'est à se demander si une telle opération n'avait pas pour seul objectif que de débarrasser la pression médiatique pesant sur Mme HIDALGO, suite au vœu présenté par BOURNAZEL et PAWLIK porté en Conseil de Paris qui a obligé la Mairie de Paris et la Préfecture à enfin se positionner et qui a même suscité l'intérêt des médias puisque *Le Parisien* avait fait un article titré : *Clandestin du métro aérien, l'UMP réclame une action vigoureuse*.

Une meilleure anticipation aurait permis d'éviter que se produisent ces scènes surréalistes auxquelles nous avons assisté et qui ont fait le tour de web et des médias avec des forces de l'ordre qui, obéissant aux ordres, forçaient les migrants à entrer dans des rames de métros sous les yeux ahuris des usagers ou qui les escortaient vers l'extérieur de Paris comme si les migrants forcés à prendre le métro ou forcés à traverser le périphérique ne pouvaient plus ensuite revenir sur leurs pas.

Pourquoi la Ville de Paris pourtant compétente n'a pas mieux anticipé cette prise en charge des migrants une fois le démantèlement décidé ? Pourquoi M. le Maire face à une situation déplorable, vous et Mme le Maire de Paris êtes restés muets face aux sollicitations des membres de l'association du Bois-Dormoy qui avaient organisé l'accueil des migrants, alors qu'une semaine s'était écoulée au cours de laquelle il y avait eu trois évacuations différentes, preuve encore une fois de l'inefficacité de ces opérations ?

Enfin M. le Maire, pouvez-vous nous dire, quelles mesures ont été prises par la Ville de Paris et par l'Etat pour prévenir toute situation de ce type de se reproduire tout en permettant d'apporter des solutions concrètes, rapides et dignes pour traiter la situation des migrants ?

**Eric LEJOINDRE** : M. BRIANT a donné des éléments préalables à la question qui, d'une certaine façon, répondait au moins en partie à vos interrogations. Je crois qu'il faut faire en sorte que ce débat garde la hauteur qu'il doit avoir.

Je voudrais juste quand même rappeler un certain nombre de réalités.

D'abord, on n'a attendu les vœux de personne et encore heureux, pour nous préoccuper, la Mairie d'arrondissement et la Mairie de Paris, de la question de l'installation de migrants à la Chapelle. D'autant moins d'ailleurs qu'on a voté un vœu au mois de décembre dernier ; on a mis des moyens importants pour permettre aux associations et notamment à Emmaüs de rentrer en contact avec ces personnes.

C'est un travail difficile parce qu'on peut facilement dire : il suffit de, il y qu'à, pourquoi ceci, pourquoi cela. Chacun l'a dit, il faut comprendre cet élément pour arriver à comprendre ce qu'on a fait, mais surtout arriver à comprendre comment on peut améliorer la situation. On n'est pas face à une masse indistincte de personnes qui arrivent ensemble, repartent ensemble pour être traitées ensemble. On est face à des gens qui ont chacun leur histoire, leur objectif puisque certains arrivent en France avec un objectif précis, que ce soit d'y rester en demandant l'asile.

Le gouvernement actuel fait en sorte que tous ceux qui demandent l'asile – c'est une obligation de la France – puissent voir leur dossier étudié. Ils l'ont fait sur le campement, incitant les migrants présents sur notre territoire à demander l'asile. Donc, à entrer dans un dispositif difficile mais permettant de traiter les situations au cas par cas.

D'autres ont des objectifs précis, certains ont des familles en Grande-Bretagne ou en Suède. D'autres ont des membres de leur communauté qui sont dans ces pays. D'autres font le même calcul que beaucoup de migrants et considèrent qu'ils ont plus de chance de trouver facilement un travail, un statut dans d'autres pays que la France et pensent qu'ils ont plus de chance en Allemagne, par exemple, qu'en France puisque ce sont des personnes très bien informées de la situation, notamment la situation sociale des différents pays. S'ils ne souhaitent pas rester en Italie et en Grèce, ce n'est pas parce que ces pays seraient moins beaux que la France ou l'Allemagne, c'est parce qu'ils ont chacun réfléchi à ce qu'ils souhaitent pour eux. Ce sont des personnes ayant déjà connu un parcours très long, parce qu'arriver de Soudan ou d'Erythrée à Paris, même quand on a un objectif d'aller plus loin, c'est déjà la démonstration d'une très grande résilience et d'une capacité d'adaptation extrêmement importante à vivre dans des conditions peu confortables.

Cela fait plusieurs mois qu'on s'occupe de ce sujet et qu'on constate qu'il est compliqué. A partir du moment où l'on admet – il faut l'admettre parce que c'est la réalité – que nous sommes face à des personnes ayant chacun leur trajectoire, il faut essayer d'adapter la réponse collective à cette territoire.

Cette évacuation a-t-elle été parfaite ? Evidemment non, sinon on n'en serait pas là. Pouvait-elle être encore mieux, compte tenu du nombre des personnes présent sur le campement au moment où il a été évacué ? Je le dis, personne ne met en cause cette évacuation, très peu en tout cas et heureusement, parce que je m'interroge sur la situation qui aurait été celle de ces migrants si on n'avait pas évacué et que le weekend dernier, avec les 35 degrés qu'il a fait, ils avaient été sous le pont dans les conditions qu'on connaît. Il y a eu des situations plus compliquées, des loupées, c'est difficile de communiquer avec 483 personnes, même si chacune a été vue individuellement. C'est difficile pour les personnes d'entrer dans un cadre qui n'est pas forcément celui qu'il souhaitait pour eux et c'est encore leur liberté.

On est face à une situation qui n'est pas – je ne sais plus le mot qu'a utilisé M. LISCIA – mais si la situation est compliquée aujourd'hui, ce n'est pas parce que l'évacuation se serait mal passée ou qu'elle n'aurait pas été anticipée, c'est parce que la situation d'émigration internationale et de l'arrivée sur le territoire français et à Paris est compliquée. Elle le restera indépendamment de ce que la Ville ou même la Préfecture peut faire. Chacun l'a dit, c'est une réponse européenne à laquelle il faut appeler parce que nous ne sommes pas face à un nombre défini de personnes qui seraient arrivées et qu'il s'agirait de traiter. Nous sommes face à un flux quotidien d'arrivées, une centaine sans doute par jour à Paris. D'autres partent très vite, certains reviennent, c'est difficile de savoir combien ils sont. Nous sommes face à une situation qui n'est pas figée mais évolue tous les jours. Les gens sur le campement de la Chapelle sont venus, en sont repartis, ils sont revenus. Les travailleurs sociaux et Emmaüs présents tous les jours sur le campement, en plus des opérations de nettoyage organisées par la Ville de Paris le disent, le campement changeait d'aspect quasiment tous les jours, les migrants qui y étaient, certains restaient, d'autres partaient, d'autres revenaient.

Voilà pourquoi il a été compliqué de mener cette opération. Aurait-il fallu le faire plus vite ? Nous l'avions souhaité, mais en même temps, il a fallu du temps pour l'organiser dans les meilleures conditions possibles qui n'étaient pas – je le reconnais volontiers – les meilleures.

Il y a plusieurs leçons qu'il faut tirer de tout cela. La première que je tire, mais celle-là, je crois que tout le monde l'a tirée, c'est que ce n'est pas un sujet avec lequel il faut faire de la politique. Quand on veut faire de la politique avec ces sujets, certains l'ont souhaité, on rend la situation des personnes encore plus difficile. Il faut essayer autant que faire se peut d'être à la hauteur de la situation, de chercher à comprendre l'intérêt général et le chemin qui permet d'y mener. Après, chaque individu, qu'il fasse preuve – comme ont fait les habitants du 18<sup>ème</sup> – de beaucoup de solidarité ou moins, parce que cela peut arriver aussi, et prenne ses responsabilités.

Quand on ouvre un équipement, on prend une responsabilité sur la vie des gens, ce n'est pas moi qui ai demandé au Bois-Dormoy d'être ouvert et je n'ai jamais considéré que Bois-Dormoy pouvait être un lieu où puisse loger qui que ce soit, encore pas plus de migrants que qui que ce soit d'autre. La situation qui a été dans celui-là, qui était aussi à Pajol et qui est aujourd'hui à Eole, chacun doit prendre la part de la responsabilité qui est la sienne et, nous, nous avons essayé de prendre la nôtre.

D'ailleurs, la façon dont a pu aboutir la situation à Bois-Dormoy qui n'était sans doute pas la meilleure, je ne suis pas sûr qu'elle ait été totalement facilitée par les comportements des uns et des autres tout au long de cette journée où il a fallu y faire face. J'ai essayé et d'autres autour de cette table ont essayé, parfois un peu discrètement, de ne pas me ruer devant les caméras parce que je n'avais pas envie d'avoir dix secondes sur un sujet aussi compliqué. Les seuls éléments que j'ai acceptés sont les temps un peu longs parce que je considère que quand on est Maire du 18<sup>ème</sup>, on doit essayer de faire passer des messages complexes et non pas réagir comme beaucoup ont pu le faire. Nous avons essayé d'être à la hauteur de nos responsabilités parce que la solidarité locale est essentielle. Le rôle des institutions est aussi parfois de l'organiser.

Je me réjouis de voir des habitants du 18<sup>ème</sup> mobilisés et de Paris, pour soutenir les migrants. Il faut laisser les institutions jouer leur rôle. Je regrette qu'on voie moins de migrants aujourd'hui dans les accueils de jour parce que dans ces accueils, il y a des douches, des kits propretés, des médecins. Il faut qu'on arrive les uns et les autres à pousser – chacun ensuite est libre – le maximum de migrants possible à rentrer dans les dispositifs qui existent. Y a-t-il de la place pour tout le monde ? Je ne sais pas. En tout cas, il faut saturer tous les dispositifs existant parce que c'est comme cela qu'on vient réellement en aide aux personnes. C'est parfois le rôle des institutions de rappeler ces réalités.

Nous sommes dans une situation qui va durer, on va avoir un deuxième temps de débats qui va permettre sans doute de tirer quelques pistes aussi pour l'avenir, parce que la réalité c'est que la situation ne s'est pas arrêtée avant-hier, elle ne s'arrêtera sans doute pas dans les mois qui viennent. Le flux de personnes arrivant à Paris ne se tarira sans doute pas tant que les problématiques de la corne de l'Afrique ne seront pas réglées et, malheureusement, ce n'est pas totalement pour demain que ce sera réglé.

On va faire face à une situation qui va durer et il va falloir s'y adapter. Encore une fois, on est Paris, regardé dans le monde mais aussi habité par des gens qui souhaitent vivre le plus tranquillement possible. Il va falloir trouver les solutions permettant à chacun de jouer son rôle. On ne règlera pas la situation dans les jours qui viennent, j'espère qu'on pourra le faire dans les semaines qui viennent. Il faudra adapter nos dispositifs au fur et à mesure du temps, de la réalité qui est celle de l'arrivée des migrants, parce que je ne crois pas du tout à la théorie de l'appel d'air où telle action entrainerait telle réaction. Par contre, je sais que Paris de fait est un pôle d'attraction. Paris attire indépendamment de ce qu'on fait, Paris attire aujourd'hui les migrants de la corne de l'Afrique, comme Paris attirait les Afghans il y a quelques années et continue d'attirer. Ne laissons pas penser que telle ou telle action de la Ville, de l'Etat, changerait la nature du mouvement migratoire vers Paris. Cette nature, elle existe, il faudra y faire face.

#### **94. Vœu 01 - Vœu des groupes EELV et PCF-FDG à Mme la Maire de Paris concernant la prise en charge des personnes réfugiées**

**Loïc LORENZINI** : Chers collègues, le vœu dont les élus écologistes font l'initiative en partenariat avec les élus du parti communiste et du Front de gauche, a été écrit et déposé comme le veut notre règlement il y a une semaine et, depuis, la situation a évolué fortement.

Je voudrais m'arrêter un petit instant sur le terme de réfugié. Ce sont des personnes qui viennent des pays d'Afrique de l'est, à plusieurs milliers de kilomètres de nos frontières, qui ont fui leur pays parce que leur vie était en danger, qui ont bravé plusieurs dangers pour arriver jusque sur les trottoirs de Paris. Ces personnes qui sont aujourd'hui à Paris, ce sont les mêmes qu'on pourrait avoir en Lybie, en Turquie ou à Lampedusa.

On est face à un phénomène global et sans doute mondialisé. Ce phénomène crée des situations d'urgence sanitaire sur lequel il faut apporter des réponses d'urgence. Beaucoup de choses ont été dites sur les événements qu'a traversés notre Arrondissement depuis le 2 juin. Je resoulignerais la solidarité des habitants, des

militants et des associations face à des situations d'urgence. Il fallait apporter à manger, s'assurer que des soins pouvaient être distribués, apporter des couvertures, des choses qui nous sont peut-être aussi basiques, mais qui sont essentielles pour des personnes démunies, qui arrivent exténuées.

Ces réalités, il ne faut pas les occulter. Ce sont des situations complexes pour laquelle la Ville de Paris a mis en œuvre un certain nombre de dispositifs, je pense aux femmes avec enfants ou mineurs étrangers isolés qui ont été pris en charge dès le 2 juin. Des choses ont été mises en place par la Ville de Paris.

Mais encore, est-il nécessaire de davantage orienter, flécher les différentes personnes qui ont droit à l'asile politique. Le vœu n'en fait pas mention, donc je me permets de souligner rapidement la question de la communication et de la bonne information durant dix jours. Peut-être que des progrès seraient à capitaliser pour l'avenir. C'est une situation difficile. Aujourd'hui, les flux de ces personnes réfugiées ne se tariront pas malheureusement.

Dans le désordre mondial des conflits aux portes de l'Europe, ce phénomène risque même de s'accroître. Il est nécessaire de ne pas défendre des solutions au coup par coup, mais bien de faire face, d'expérimenter, et pour cela, de mettre en place un certain nombre de pistes de solutions que nous préconisons. Les urgences nous ont montré que les solutions ponctuelles ne suffisaient pas face à ce phénomène. L'insuffisance des moyens d'accueil pour réfugiés se révèlent à chaque fois plus criante.

Face à cela, voici quelques pistes de propositions qui font partie de notre vœu :

- Proposer d'intensifier les efforts entrepris par la Ville de Paris pour apporter aux personnes réfugiées des solutions d'hébergement, d'alimentation et de soins pérennes, offrant de réelles perspectives d'avenir ;
- Apporter une aide logistique et financière ad hoc aux associations qui assurent la préparation de repas collectifs, fournissent de l'eau aux personnes réfugiées qui, aujourd'hui, sont sans ressources et aidées et rassurées par les dons des riverains ;
- D'expérimenter à Paris, conjointement avec les services de l'Etat, la création d'un site dédié, permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes réfugiées, évitant leur éparpillement, la rupture des solidarités et permettant la construction de solutions pérennes, confirmant ainsi la vocation de Paris comme une ville d'accueil pour tous.

Nous demandons à la Maire de Paris d'agir en direction du Premier ministre, car comme cela a déjà été signalé pendant la discussion, il en est sans doute du ressort de l'Etat et de l'Europe, pour que soit mis en œuvre un plan structurel avec des moyens financiers et logistique ad hoc pour la prise en charge des personnes réfugiées en France.

**Hugo TOUZET** : Je voudrais juste rassurer M. LISCIA. J'ai – et je pense parler au nom de tous celles et ceux qui étaient mobilisés ces derniers jours pour en venir en aide aux migrants – aucun problème de conscience avec le travail que nous avons mené et j'ai d'autant moins de problème de conscience que je ne suis pas dans une

organisation politique dont le président aura proposé encore aujourd'hui, de rouvrir le débat sur le droit du sang, ce dont vous devriez avoir honte pour le coup.

Je voudrais revenir et saluer l'élan de solidarité dont ont fait part les riverains, les habitants du 18<sup>ème</sup>, mais aussi les associations. Je pense au Bois-Dormoy, les commerçants, puisque de nombreux commerçants du 18<sup>ème</sup> arrondissement sont venus en aide en donnant des invendus. Saluer cette extraordinaire solidarité qui va à l'encontre de ce qui a pu être dit dans les médias, sur les faits que les gens ont été gênés par les réfugiés, qu'ils en avaient marre de voir des pauvres personnes dormir sur le trottoir. Puis, saluer la patience des migrants eux-mêmes.

J'ai eu l'occasion ces derniers jours de parler énormément avec les migrants, qui disent une chose en particulier, c'est qu'ils ne veulent pas que l'opinion publique ait une mauvaise image d'eux. Ils nous le répétaient sans cesse : « On ne veut pas que les gens pensent qu'on est dans l'inégalité et qu'on fait des choses qui vont contre les lois de la France ». Ils veulent simplement s'installer, demander le droit d'asile pour la plupart, rejoindre leurs familles qui sont dans d'autres pays d'Europe, pour d'autres, simplement vivre dignement.

Rappelons que ce n'est jamais un choix de quitter son pays, surtout dans les conditions que l'on connaît. Cette mobilisation que je viens de saluer, continuera demain par une marche la plus pacifique possible – on l'espère – qui partira à 18h30 du 18<sup>ème</sup> arrondissement ; elle a permis des avancées, que 110 hébergements soient trouvés ; elle a permis que la Maire de Paris s'engage, c'est l'objet du vœu, sur un dispositif hybride, une expérimentation. Je salue le fait qu'on ait pu trouver un consensus entre les élus de la majorité autour d'un vœu commun parce que je préfère avoir une majorité soudée pour s'attaquer à ces problèmes plutôt que d'avoir des divisions. Quand il y a des initiatives unilatérales prises – comme cela a été le cas lundi dernier avec l'ordre de la préfecture de police de Paris – on a vu ce que cela a donné : des violences, des choses que personne ne souhaite. On a besoin de travailler ensemble, c'est le sens de ce vœu. On a besoin d'avancer sur des solutions parce que le seul objectif qu'on partage autour de cette table est que les migrants puissent vivre dans des conditions décentes, avoir accès à des soins, à des hébergements.

Le vœu prévoit qu'un lieu de prise en charge puisse être ouvert pour accueillir les migrants, les accompagner dans leur démarche. Il prévoit – c'était important pour nous, pour les élus du Front de gauche et d'Europe Ecologie les Verts – que la préfecture mobilise tous les moyens qu'elle peut pour travailler à cet objectif. Elle prévoit que le gouvernement soit pleinement impliqué parce que, si l'on peut avoir quelques reproches à faire, c'est le silence du gouvernement ces derniers jours. Encore une fois, on n'est pas là tant pour critiquer que pour trouver des solutions. Je me satisfais que dans ce vœu, il soit fait mention de la nécessité que le gouvernement mette des moyens exceptionnels pour travailler à ce dispositif.

Là où je mettrais un petit bémol avec ce que vous avez dit M. le Maire. Vous dites : « Il ne faut pas faire de la politique ». J'entends dans la manière dont vous le dites, mais je pense au contraire qu'il faut faire beaucoup de politiques dans ces moments, pas de politique politicienne, pas de l'instrumentalisation, mais de la politique au sens noble du terme. Parce que quand on parle de l'immigration, on n'est pas dans de l'économie ni dans de la statistique ni dans de l'arithmétique, on

est dans une question fondamentale de droit de l'Homme, de dignité humaine. Les gens de gauche que nous sommes, dans nos diversités, devons être absolument unis pour trouver des solutions. C'est le sens de ce vœu qui – j'espère – sera voté à l'unanimité et sera voté aussi au Conseil de Paris.

**Eric LEJOINDRE** : Je partage avec M. TOUZET le sentiment qu'en général, quand on fait de la politique, il faut le faire de la façon la plus noble possible, c'est vrai pour la politique comme pour tout dans la vie des personnes.

Pour réexpliquer le contexte, il y a le vœu déposé comme il se doit une semaine en préalable et le vœu distribué sur table. Je vais demander à Mme ROLLAND de rassembler et de redonner les éléments dans le vœu soumis à votre vote qui a été distribué.

**Carine ROLLAND** : Si nous nous trouvons tous d'accord ce soir, c'est sur un certain nombre d'éléments. Le fait qu'il y a urgence aujourd'hui à faire face à la situation longuement évoquée, le fait que le sujet est éminemment complexe parce que nous parlons d'échelons très divers, du niveau local au niveau international. Mais toujours, nous parlons de situation humaine assez dramatique et que face à cela, nous nous devons tous de prendre nos responsabilités, en l'occurrence, nos responsabilités d'élu local. Nous avons voulu nous réunir, nous, élus de la majorité pour afficher un volontarisme commun fort, qui démarre ici ce soir, j'espère que nous atteindrons l'unanimité et un volontarisme commun dont on peut espérer qu'il ira bien au-delà jusqu'au niveau national et international.

Le vœu que je vais vous présenter est de la majorité municipale, adressé à la Maire de Paris et à la Préfecture de région. Je salue les conditions d'urgence qui nous ont permis d'y arriver et qui montrent bien que la volonté d'aboutir en commun est forte et que cela dépasse les positionnements.

Dans ce vœu, le Conseil d'arrondissement souhaite que du côté de la Ville, du côté de la Maire de Paris, la Ville, l'Etat et les associations – cette notion de partenariat tripartite est extrêmement importante, on l'a vu par le passé et c'est le socle sur lequel il faut s'appuyer pour continuer – mettent en place un comité de suivi dédié qui prépare la prise en charge, à la fois sociale, sanitaire et administrative, en s'appuyant sur la période récente que nous venons de traverser suite à l'évacuation du site de la Chapelle.

Deuxième demande adressée à la Mairie de Paris, la création d'un ou plusieurs lieux de prises en charge et d'hébergement au plus près des personnes susceptibles de s'inscrire dans une démarche, possiblement à Paris pour au moins l'un de ces lieux.

Troisième demande adressée à la Ville, maintenir le niveau de vigilance mis en place à l'égard des publics vulnérables. On a parlé longuement des personnes isolées, des mineurs. Que cette vigilance s'exerce de manière accrue à l'avenir.

A l'attention du Préfet de région, que les autorités préfectorales compétentes à Paris mobilisent les capacités d'hébergement adaptées aux besoins spécifiques et que toute personne qui relève effectivement ou potentiellement de la demande d'asile, puisse engager les procédures appropriées, conformément aux engagements

internationaux de la France. On parle de respecter les besoins spécifiques des migrants, une population tout à fait à part.

Enfin, que le gouvernement garantisse la mobilisation du dispositif national d'asile à hauteur des besoins et mette les moyens exceptionnels afin de réduire les délais d'instruction des demandes d'asile. Des engagements ont été déjà pris en ce sens, il faut qu'ils soient suivis des faits.

Enfin, que le débat soit porté au niveau adapté, à savoir national et européen, pour que la situation que nous traversons ne perdure pas et sera pris en compte dans les conditions les plus pérennes, les plus dignes et les plus conformes possibles aux traditions d'accueil de notre pays.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Vous avez raison de dire que la réponse n'est pas que locale, elle est aussi nationale et européenne. J'ai écouté les uns et les autres, je ne partage pas tout, je ne veux pas y revenir, loin de là. Mais c'est bien que chacun ait pu s'écouter dans le respect mutuel de nos différences.

Je voudrais dire plusieurs choses, nous avons deux valeurs et deux exigences. La première valeur est l'humanité et la dignité car les migrants ne sont pas responsables et qu'au fond depuis plusieurs mois, ils étaient quelques dizaines à la Chapelle, puis quelques centaines. Notre devoir, comme élus de l'opposition, qui n'avons ni les manettes de l'Etat, ni les manettes de la Ville, ni les manettes de la Mairie du 18<sup>ème</sup>, c'est de poser un certain nombre de questions. Pourquoi avoir attendu autant de temps ? Pourquoi avoir attendu qu'il y ait des centaines de migrants, pourquoi avoir laissé cette situation perdurer au mépris de la dignité de ces migrants ?

Deuxième valeur, la fermeté. La fermeté totale vis-à-vis des passeurs qui se font de l'argent sur la misère humaine, sur l'exploitation d'hommes, de femmes et d'enfants. Je pense que le Conseil d'arrondissement ainsi que le Conseil de Paris pourra interroger légitimement le gouvernement de la France sur sa politique en matière de remontée des filières, des réseaux et de ses mafias. Quels sont les résultats obtenus et que compte faire le gouvernement pour mettre un terme à ces pratiques et faire en sorte que ces passeurs soient mis hors de condition de nuire ? Car c'est bien aux racines du mal qu'il faut s'attaquer.

Humanité et fermeté, voilà les deux valeurs, deux propositions sur le long terme. Il y a le court terme, on en a parlé, M. LISCIA a posé excellemment la question de notre groupe.

Deux propositions structurantes. On sait que c'est à l'échelle européenne qu'il faut résoudre les problèmes. Il faut réformer le droit d'asile, le gouvernement est en train de le faire, mais il faudrait harmoniser le droit d'asile européen, raccourcir les délais de réponse pour éviter ces campements. Soit, vous bénéficiez du droit d'asile et vous restez sur le territoire national, soit, vous ne bénéficiez pas du droit d'asile et vous êtes rentré illégalement, vous avez vocation à rentrer dans votre pays d'origine. Il faut mener une politique européenne pour que chacun soit solidaire afin d'éviter que les passeurs profitent des différentes législations.

Frontex, police des frontières, il faut qu'au niveau européen, il y ait une vraie volonté de mettre en œuvre une vraie politique des frontières, harmonisée avec de vrais

moyens au niveau de Frontex. On peut interroger à partir du 18<sup>ème</sup> ce qui s'est passé et à partir du Conseil de Paris, puisque la Ville de Paris est concernée, interroger le gouvernement sur ce qu'il compte faire et plaider au niveau de l'Europe pour renforcer les moyens de Frontex.

Les migrations, c'est l'enjeu du 21<sup>ème</sup> siècle, on le sait depuis longtemps et ce que nous vivons aujourd'hui, ce n'est peut-être rien par rapport à ce que nous allons vivre dans les mois et les années qui viennent. Je n'aurais pas la cruauté, parce que ce n'est pas intéressant, mais je veux juste le dire, de rappeler toutes les citations, les prises de parole suite à l'évacuation de l'église Saint-Bernard il y a presque 20 ans. Le Président de la République actuel, dont je n'aurais pas la cruauté de dire ce qu'il expliquait sur le principe même de l'évacuation de l'église Saint-Bernard, mais c'est le passé, mais certains apparemment n'en ont pas tiré les enseignements.

A la question de votre vœu, un certain nombre de choses sont écrites que je peux partager, mais il y a la proposition de Mme HIDALGO. J'ai deux réserves, une réserve de fond et une réserve de forme. Réserve de forme, Mme HIDALGO est Maire de Paris depuis un peu plus d'un an elle est la première adjointe, en charge à l'Hôtel de Ville des plus hautes responsabilités depuis quatorze ans. Alors que cette question se pose depuis plusieurs années, pourquoi réagit-elle à chaud, pourquoi cette proposition ? On a l'impression qu'elle reçoit une patate chaude médiatique dans les bras et qu'elle essaie de faire cette proposition pour dire : « Ce n'est plus moi qui dois m'en occuper, à d'autres de le faire ». Cela pose un problème puisque j'ai cru comprendre que le Préfet de région n'y était pas favorable et que selon *Le Parisien* de samedi, le Président de la République non plus. Il faudrait quand même se mettre d'accord entre personnes du même mouvement et de la même majorité pour que les citoyens comprennent quelque chose et qu'on ait une politique structurelle qui soit lisible et visible.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce vœu pour le groupe républicains et citoyens indépendants puisque nous ne pouvons pas partager cette proposition conjoncturelle pas adaptée aux véritables besoins à long terme sur la politique des migrants.

Au fond, on peut tenir sur nos deux valeurs de manière républicaine. L'humanité et la dignité due aux migrants et la fermeté vis-à-vis des passeurs et avec une vraie politique d'immigration à l'échelle européenne est la solution. Il faut dépasser les petits problèmes de court terme pour avoir une vision à long terme. J'aurais pu ajouter – on va me dire que ce n'est pas le lieu – la politique de coopération de la France et de l'Europe dans les pays d'où viennent ces personnes ; on n'en parle plus de la politique de coopération. Il va peut-être falloir se battre pour que des gens puissent vivre là où ils sont nés, l'accès à l'eau, la nourriture, l'accès à l'école. C'est par ce développement et cette coopération que le 21<sup>ème</sup> siècle pourra amener des réponses. Sinon, ce que nous vivons aujourd'hui, nous le vivons puissance 10, puissance 20 et puissance 30. On a beau s'appeler front de gauche, Europe écologie les verts, les républicains, UDI ou parti socialiste, front national, modem ou tout ce que vous voulez, on sera tous dépassés par les événements et il faut des solutions qui soient à la hauteur des enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle.

**Eric LEJOINDRE** : Vous auriez pu rajouter les radicaux de gauche actuels ou les anciens.

**Pascal JULIEN** : Les racines du mal ne sont pas les passeurs, ce sont les régimes, les dictatures, les guerres, les crimes qui ravagent en l'occurrence la corne de l'Afrique. Les racines du mal, ce sont les relations nord-sud. C'est le caractère excessivement libéral de la mondialisation qui autorise la libre circulation des capitaux, des marchandises mais pas des hommes. Les passeurs ne sont que des complices d'une autre échelle. Il faut certes les combattre mais ce n'est pas eux la racine du mal.

Le problème est européen, certes. Je sais que la Commission européenne a proposé que les personnes qui échouent sur les plages d'Italie ou de Grèce soient prises en charge par différents pays au prorata de leur capacité, de leur poids, de leur importance. La France s'était vue ainsi proposer un peu plus de 9 000 réfugiés à prendre en charge. Le gouvernement a refusé et les derniers propos du Président de la République sont inquiétants. Le conseil des ministres mercredi devrait faire des annonces. On va y être très attentifs, je suis de ceux qui sont très inquiets par les annonces de ce gouvernement sur cette question. On fait de la politique, les migrants ne doivent pas être un instrument pour personne ni pour quelques zozos sur le terrain ni pour un gouvernement qui pourrait avoir la tentation de s'en servir à des fins ou en tout cas, en ayant comme boussole non pas les droits de l'homme, mais des préoccupations électorales. On va attendre mercredi. Que le gouvernement soit responsable, cela n'exonère pas la Mairie de Paris de sa part de responsabilité.

Le débat a été vraiment à de très bons niveaux, c'est un peu prétentieux de dire cela. Je me retrouve dans beaucoup de choses qui ont été dites et suis heureux de voir que l'on converge et se rassemble. Il y a presque quelque chose qui nous fait un peu penser à ce que fut l'esprit de *Je suis Charlie* devant ces gens qui ne sont pas partis de chez eux, ils ont fui, c'est tout à fait différent.

On va voter ce vœu présenté par la première adjointe. Après, quand le Conseil sera terminé, pour ma part, je retournerai sur l'esplanade des jardins d'Eole. Il y aura toujours plus de 100 personnes dormant sous des bâches, avec des riverains qui viennent apporter à manger, à boire, avec des réfugiés qui ne sauront pas uriner ailleurs qu'à toute proximité, avec des enfants qui dormiront encore dehors. La question que je pose, pourra-t-on empêcher de tels campements ? J'en doute, parce que les capacités d'hébergement sont très inférieures aux besoins, que l'on examine les besoins des SDF, les besoins des demandeurs d'asile en France, les besoins de migrants qui vont vers d'autres horizons, plus au nord, on est très loin. Beaucoup d'hébergements qui ont été proposés aux réfugiés ne correspondaient pas à leur profil, ce ne sont pas des SDF, même s'ils n'ont pas de logement.

On a eu une très belle séance, magnifique, des belles paroles. Maintenant, qu'est-ce qui change, qu'est-ce qui va se passer demain et après-demain pour ces réfugiés ? Pour l'instant, je n'ai pas entendu de plainte, je n'ai vu que des riverains extraordinaires de dévouement, alors que, excusez-moi, je n'ai pas vu beaucoup des services ni de la Mairie ni de l'Etat et pourtant, je suis chez eux tous les jours depuis le 2 juin à 5h30 du matin.

On va voir mercredi la réponse. Si la réponse est la police pour disperser ces campements, sans rien proposer tout de suite, sauf des hébergements qui ne conviennent pas, comme cela a été fait le 2 juin, on aura bavardé pour rien. Si en revanche, le gouvernement répond tout de suite à la proposition de Mme HIDALGO

que nous soutenons dans cette affaire puisqu'elle a évolué positivement dans son positionnement, j'espère qu'on sera capable d'offrir de toute urgence une réponse, ou il faudra tolérer ces campements, les réguler, apporter des urinoirs, des couvertures, un peu à manger, etc.

On a eu un très beau débat, mais la misère continue et ce que nous suggérons dans ce vœu parle davantage des solutions à moyen terme qu'à très court terme tout de suite.

J'invite les élus de droite, du centre, les socialistes, allons ensemble dans ces campements. Ils sont là les réfugiés, on discute, on voit qu'ils y sont, on voit bien que ce sont des réfugiés. Même si parmi eux se sont glissés des Tunisiens qui ne seront jamais éligibles au droit d'asile, même si parmi eux se sont glissés quelques sans-papier.

**Eric LEJOINDRE** : J'entends tout, y compris les leçons. Cela fait quand même plusieurs mois que depuis le 2 juin que certains sont là à s'en occuper et plus que d'autres.

**Gérald BRIANT** : Quelques réponses sur les questions posées et quelques observations.

Sur l'évacuation, aurait-il fallu la faire avant ? Oui, c'est une évidence, mais on a toujours raison après, toujours facile de dire : « Il faut le faire ». Il faut savoir aussi que les situations sont compliquées et qu'il y a des équilibres à donner.

A un moment, quand le campement se forme, il se forme d'une certaine manière où des solidarités se tissent et si l'on veut pouvoir être efficace dans la gestion des travailleurs sociaux, on ne peut pas dire tout le monde s'en va et c'est fini, c'est malheureusement bien plus compliqué que cela. On est obligé d'argumenter et à un moment, il faut trouver le bon équilibre, notamment avec les travailleurs sociaux pour dire : « Là on y va parce que là, cela ne tient plus de façon sanitaire ». C'est simple de le dire comme cela pour la galerie, sur l'estrade, mais dans le réel, ce n'est pas comme cela que cela se passe.

Ensuite, sur la question des passeurs, c'est aussi facile de dire : « proposition concrète, s'attaquer aux passeurs ». D'abord une observation : s'il y a les passeurs, c'est parce qu'il y a un marché. Mais ce marché, il est quoi ? Il est sur des durcissements de législation. Les gens construisent des grands murs, on a une explosion des murs de toute sorte, une explosion des passeurs et aujourd'hui, la mafia italienne par exemple s'est reconvertie. C'est plus intéressant de s'occuper des migrants que de s'occuper de la drogue. Je ne dis pas que je suis pour légaliser tout ce que vous voulez mais vous m'avez compris, qu'on est face à une difficulté importante parce que des gens se font beaucoup d'argent. A un moment, sur la liberté de circulation, on pourrait régler deux trois choses en étant beaucoup plus souple.

J'ai entendu le procès fait par les républicains, mais il faut balayer dans sa porte. Qui est-ce qui a durci les conditions de domiciliation ? C'est le nerf de la guerre. Ce qu'a raconté M. JULIEN notamment sur le fait qu'aujourd'hui, on donne des rendez-vous en octobre, c'est parce qu'on a durci les conditions d'attribution et de domiciliation.

C'est une histoire de fou. Aujourd'hui, on ne peut plus intervenir, pourquoi ? Parce qu'on ne peut plus domicilier les gens. La domiciliation, c'est la base. Quand vous n'avez pas cela, vous ne pouvez plus rien faire après derrière et vous ramez. Qui est-ce qui a fait cela aujourd'hui ? C'est la droite.

Après, peut-être qu'une des priorités de la gauche – je pousse une partie de la gauche parce que toute la gauche n'est pas au gouvernement – mais qu'une partie de la gauche entende cela, notamment les acteurs sociaux, qu'aujourd'hui, la domiciliation doit être un projet plus qu'urgent parce que vraiment, ils nous plombent tout. Je parle des migrants, mais c'est pareil pour tout le monde.

Un propos dit qu'il faut défendre les valeurs. Très bien, je suis d'accord pour défendre toutes les valeurs du monde, c'est formidable, mais après, quelle proposition concrète ? Je veux bien qu'on se fasse cartonner. Durcir sur les passeurs ? Bon, mais cela ne suffira pas parce qu'à un moment de toute façon, cela va continuer. Ce n'est pas une bonne solution, qu'est-ce qu'on fait ? J'entends des choses en disant qu'il faut évacuer mais il ne faut pas reloger en banlieue. Oui, mais comment on fait ? On évacue où ? Je ne sais pas, on les met dans des ballons, des écoles ou on les met où ? Silence radio. Il faut trouver des solutions. Ce sont les républicains qui réclament qu'on ouvre un centre à Calais. C'est bien parce qu'il y a un problème, on les met où ? Répondons à cette question, c'est là-dessus que les gens nous attendent, quelles solutions ? Des vraies solutions, pas des solutions d'estrade.

**Ian BROSSAT** : Nous avons eu un débat digne et c'est tant mieux parce qu'au fond, on n'est pas dans un débat de gestion de l'occupation de l'espace public, on est dans un débat qui concerne des hommes et des femmes qui ont fui leur pays.

J'ai discuté avec plusieurs migrants qui occupaient la halle Pajol, il y avait un journaliste, il y avait un pianiste, il y avait un ouvrier, il y a des gens qui ont produit des richesses dans leur pays et ont dû fuir parce qu'ils risquaient la mort dans leur pays. La nature est ainsi faite que quand on a le choix entre risquer sa vie et la perdre à coup sûr, on préfère la risquer. La question n'est pas tant de savoir si ces hommes et ces femmes vont venir sur notre territoire, ils viendront. La question est de savoir si on décide d'assumer notre statut de ville refuge et de s'organiser en fonction de cela. Ma conviction est que nous devons assumer, nous qui sommes Parisiens, élus de cette ville, le fait que Paris est une ville refuge et que nous devons nous organiser en fonction de cette réalité.

On peut considérer que d'évacuation de campement en évacuation de campement, on règlera le problème. Il fallait évacuer celui de la Chapelle mais cela ne règle pas le problème de fond. Le problème de fond, c'est comment créer des conditions dignes d'accueil pour ces gens qui viennent en France pour fuir la mort dans leur pays ? La proposition d'un centre d'accueil pour migrants est pragmatique, qui vise précisément à organiser ces flux.

Nicolas SARKOZY a fait fermer Sangatte. Après cette fermeture, jamais il n'y a eu autant de migrants à Sangatte, sauf qu'au lieu d'être dans un centre d'accueil, ils étaient dehors. Cela ne règle strictement rien et c'est la Maire UMP Natasha BOUCHART de Calais qui demande maintenant la réouverture d'un centre d'accueil, pourquoi ? Non pas parce qu'elle s'est découvert une fibre humaniste mais

parce qu'elle est pragmatique. Si on n'organise pas ces flux, on est dans l'anarchie et la désorganisation la plus totale. Etant tous des républicains autour de cette table, nous souhaitons qu'il y ait des règles et ces règles en l'occurrence, c'est l'organisation d'un accueil digne pour les migrants qui viennent sur notre territoire.

Je note que beaucoup de responsables UMP, j'ai entendu Rachida DATI ou Rama YADE, se disent favorables à la création d'un centre d'accueil. Beaucoup d'élus qui sont pragmatiques, qui constatent la réalité et qui veulent améliorer les choses disent aujourd'hui : « Il faut ce centre d'accueil ». C'est vers cette voie qu'il faut qu'on se dirige.

**Fadila MEHAL** : Je ne suis pas républicaine, mais d'abord Modem et UDI, je le répète dans la conception que vous avez du parti politique.

Pour aller à l'essentiel, parce que c'est vrai que les mots sont extrêmement importants et qu'ils doivent traduire une pensée qui ne soit pas simplement politicienne qui, en effet, entamerait gravement le débat puisque nous ne parlons pas simplement des migrants. Je n'aime pas ce terme générique qui ne montre pas l'humanité qu'il y a derrière ce terme parce que ce sont d'abord des hommes, des femmes, et on ne l'a pas dit souvent, des enfants.

Pourquoi le groupe que je représente – même si je suis toute seule à ce groupe, UDI-Modem – même si je partage complètement l'analyse faite par mes collègues du parti républicain, je n'ai pas en tout cas en finalité le même vote puisque je vais m'abstenir et pas pour les raisons que vous devinez. Dire les choses simplement, c'est dire évidemment que la question qui nous est renvoyée est mondiale, européenne, locale et régionale, c'est un fait.

Pour autant, aujourd'hui qu'avons-nous à traiter ? Nous avons à traiter non pas la question de la migration mais des réfugiés politiques. Donc, nous sommes enjointes en tant que pays des droits de l'homme, de répondre à cette question. Il y a des réponses sur le court, le moyen et le long terme. Les questions ont été largement appréhendées sur le long terme, la réforme du droit d'asile, les difficultés aussi dues à ces bouleversements climatiques, au co-développement. Mais il y a quelque chose qu'on n'a pas pointé, c'est notre responsabilité quand nous annonçons le droit de l'ingérence et quand nous allons dans certains pays comme la Lybie ou l'Irak pour apporter souvent notre bonne parole qui résulte et finit par faire fuir des milliers de personnes pour arriver ici en France.

Sur cette question de notre responsabilité, nous sommes obligés de l'assumer pleinement ; c'est accueillir les réfugiés politiques. Je ne suis pas sûre que cette question pourrait être résolue à l'échelle de ce vœu puisque les propositions faites pour ces réfugiés politiques, c'est un centre d'hébergement sur lequel j'ai eu l'occasion de m'exprimer dans de nombreuses tribunes pour dire qu'il me semble qu'à l'échelle de ce défi national, une politique d'accueil assumée par le gouvernement, il faut attendre sur soi quelles seront les propositions à cette échelle, de façon quantitative parce que nous sommes dans l'obligation de voir qu'il y aura de plus en plus de réfugiés. On parle de 100 réfugiés à Paris, mais c'est à Marseille et c'est dans d'autres villes où les réfugiés arrivent quotidiennement.

Cette question ne peut pas être résolue à l'échelle de Paris même si, vous avez raison de le dire, Paris doit prendre toute la mesure. Il y a dans ce gouvernement une prise de conscience, même si elle peut être un peu instrumentalisée, il me semble raisonnable de sursoir le vote de ce vœu et d'attendre ces moyens qui devraient normalement permettre de résoudre le problème à une plus grande échelle, c'est la première chose.

D'autre part, pourquoi je m'abstiendrais sur ce vœu ? Sur le deuxième élément, c'est qu'il n'y fait pas mention finalement, on parle de l'accueil, de l'hébergement, on parle de pouvoir accorder des prestations sanitaires et autres, mais on ne dit rien sur la politique d'intégration. Une fois que ces réfugiés même si, oui, mais c'est important, c'est une question que j'ai posée en termes de schéma local d'intégration. C'est vrai que mon collègue a beau dire et a raison de dire qu'il n'y a pas d'anticipation, on réagit au coup par coup avec des mesures importantes mais qui ne seront pas à la hauteur de ce qui est attendu.

J'aimerais que ces points aveugles que vous n'évoquez pas, une fois que le droit d'asile pourra permettre une régularisation de certaines personnes, comment ici à Paris, vous pourriez mettre en place ce schéma local qui permettra une intégration réelle de ces immigrés et de ces réfugiés ?

Pour toutes ces raisons, même si je souscris au premier point, au troisième et au quatrième, mais pour la proposition d'hébergement – c'est dit avec beaucoup d'euphémisme – possiblement à Paris, je préfère m'abstenir pour attendre les propositions qui seront faites par le gouvernement avec une échelle qui me paraît la plus pertinente.

**Eric LEJOINDRE** : Quelques éléments pour essayer de clarifier les choses.

D'abord, certains s'interrogent sur le fait de savoir pourquoi on a attendu. On n'a pas attendu, c'est la situation qui a évolué et la proposition que fait aujourd'hui la Maire de Paris si elle la fait maintenant et non pas il y a deux ans, parce que la situation il y a deux ans ou l'année dernière n'a rien à voir avec la situation qu'on connaît aujourd'hui. Nous sommes dans une réponse pragmatique et une réalité qui évolue ; peut-être que dans six mois, on se dira que la proposition faite aujourd'hui n'est plus d'actualité et qu'il faut penser à autre chose. Nous devons adapter notre réponse à la réalité et ne pas espérer que la réalité s'adapte au plan quinquennal qu'on aurait pu organiser il y a cinq ans. On aurait pu en faire des plans de toute sorte, la réalité est que nul ne connaissait la situation qu'on connaît aujourd'hui. Donc, rien n'a été improvisé.

Simplement, quand on se trouve face à un nombre important de migrants, on prend du temps parce que libérer 4 à 500 hébergements à Paris quand on connaît l'engorgement des dispositifs actuels, cela ne se fait pas en quinze jours, ce n'est pas vrai. Donc oui, on a pris du temps et plus on attendait, plus le camp grossissait et en même temps, on était bien contraints d'attendre l'aboutissement de ce travail. Moi qui ai participé aux différentes réunions avec la préfecture de région, avec la Maire de Paris et avec la préfecture de police, on s'est bien rendu compte qu'on ne réglerait pas ces questions en quinze jours.

Je partage absolument la nécessité absolue de faire preuve de la plus grande fermeté à l'encontre des passeurs. Je veux d'ailleurs saluer la police et notamment les effectifs du 18<sup>ème</sup> qui ont à la fin du mois d'avril, fait arrêter un réseau de passeurs qui agissait dans le 18<sup>ème</sup>, force est de constater que cela n'a pas réduit évidemment le nombre de migrants. Malheureusement, il faut être le plus ferme possible contre les passeurs et la réalité, c'est que les gens ont envie de venir et ils utilisent les passeurs qui sont là. Ils souhaitent venir, donc ils vont continuer à venir. Encore faut-il que ceux qui se font de l'argent sur la misère des gens soient le plus souvent possible arrêtés et mis en état de nuire mais cela ne réduira pas le flux, simplement, cela rendra le processus d'arrivée en France plus juste et moins violent pour les personnes qui arrivent.

Il y a un débat sur la question et le rôle que doit jouer l'Etat, je veux rappeler et je parle devant un parlementaire que cela fait plusieurs mois que se discute l'évolution du droit d'asile en France. Ce n'est donc pas un sujet qui n'a pas été anticipé, bien au contraire, le processus législatif est extrêmement long, cela peut faire partie des réflexions, non pas du Conseil d'arrondissement mais des responsables politiques, de savoir pourquoi sur un sujet comme celui-là, le Parlement met autant de temps à légiférer. Le gouvernement n'a pas attendu non plus puisque, contrairement à ce qui se faisait précédemment, aujourd'hui il ouvre l'asile et propose aux personnes qui migrent de pouvoir y accéder, même si la procédure est extrêmement complexe ; c'est bien le rôle de la loi à passer de la simplifier.

Aujourd'hui, le gouvernement français, conformément aux principes de la France, souhaite que la plus grande partie, le maximum des migrants qui arrivent en France et qui ont vocation à y demander l'asile puissent le faire et essaie de lever les freins ou les contraintes trop importantes qui pèsent sur les demandeurs d'asile. Il y a à avoir une politique européenne, ce qu'a rejeté le gouvernement c'est la logique des quotas parce qu'on ne sait pas combien de migrants arrivent. On ne peut pas décider qu'il y en aura X milliers par-ci, X milliers par-là. On ne sait pas combien ils seront. Par contre, qu'ils puissent être répartis sur le territoire européen et que les différents états de l'Europe fassent chacun leur part du chemin, cela doit être discuté, mais le terme de quota a été utilisé par la Commission européenne et peut-être était-ce une erreur de communication mais ce n'est pas le bon mot. Nous ne savons pas combien sont les demandeurs d'asile qui viendront en Europe, on ne peut pas le définir au préalable ; il faudra s'adapter, peut-être que la proposition qui aurait pu être faite est celle de la proportion, en demandant aux différents Etats d'en accueillir une proportion conforme à leur possibilité. Mais je ne suis pas membre de la Commission européenne.

Je voudrais rappeler et saluer aussi le travail extrêmement important fait par les équipes de la Ville et notamment, Dominique VERSINI, à destination des personnes isolées, des personnes fragiles, des femmes et des enfants qui ont été mis à l'abri encore aujourd'hui mais aussi hier parce qu'il arrive tous les jours des femmes avec enfants ou des très jeunes adultes isolés et c'est le rôle de la Ville pour le coup, ce n'est pas à l'Etat, de le faire. C'est compliqué, on a beaucoup discuté de la mise à l'abri des mineurs isolés, indépendamment du flux actuel de migrants et le plan VERSINI, sur ce sujet qui démontre d'ailleurs que cela fonctionne quand c'est l'Etat, la Ville et les associations qui travaillent ensemble.

Il y a beaucoup de choses supplémentaires qu'on pourrait évoquer, on a parlé de Sangatte, on a parlé de la situation actuelle. On a toujours raison après coup, c'est toujours facile après le coup de dire qu'il aurait suffi de faire ceci, il aurait suffi de faire cela, sauf que la réalité, c'est que si on peut juger après coup, c'est bien qu'on a agi et donc, on n'est pas resté inactif, loin s'en faut.

Je propose donc qu'on mette au vote le vœu distribué sur table et pas le premier.

**Loïc LORENZINI** : Les éléments apportés par ce vœu répondent aux demandes que nous avons pu formuler précédemment dans le premier vœu. Je saluerais un chaînage de solutions qui – je l'espère – permettra des réponses globales parce que les réponses vont de l'orientation et du fléchage sur le terrain jusqu'à l'intégration dans les mois qui suivent l'arrivée de ces personnes. La mise en place d'un comité de suivi permet de capitaliser et d'apprendre de tous ces événements et me semble une très bonne chose. Après, nous serons vigilants quant à la mise en place de ces pistes de solution, s'agissant à chaque fois d'expérimenter, le mot prend tout son sens, de voir que cela puisse se faire à Paris, c'est nécessaire, c'est bien que Paris montre la voie puisque tous les projecteurs sont braqués sur la capitale, donc Paris prenne sa part de responsabilité me semble très bien.

Ensuite, je rejoindrais les propos de M. JULIEN sur la vigilance quant au traitement des situations d'urgence auxquelles on doit faire face dans notre Arrondissement. Donc, nous retirons le vœu et nous voterons pour celui-là.

**Eric LEJOINDRE** : J'en profite pour remercier les personnes de la Ville de Paris, notamment Dominique BORDIN, qui se sont beaucoup investis sur cette question mais aussi M. BRIANT qui, depuis des mois, est sur le terrain et à ses côtés, deux membres importants de mon cabinet, Mireia SIROL et Judith HERVIEU. Judith HERVIEU a été nommée directrice de cabinet et je veux la saluer. Merci beaucoup à eux parce qu'ils travaillent sur ces sujets depuis des mois bien avant que les caméras ne s'en mêlent.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.114 à la majorité soit 35 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV), 8 voix contre dont 1 pouvoir (LR-CI) et 1 abstention (NI (Mme MEHAL)).*

#### **M A I R I E**

DELIBERATION : 18.2015.115 : Adoption du compte-rendu du Conseil d'arrondissement du 30 mars 2015

**Eric LEJOINDRE** : Pour ce qui du compte rendu du 30 mars, pas de difficulté ?

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.115 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.116 : Approbation du budget supplémentaire 2015 de l'état spécial d'arrondissement

**Carine ROLLAND** : Il s'agit d'une délibération vous proposant d'approuver le budget supplémentaire 2015 de l'état spécial d'arrondissement. Précision, le budget supplémentaire sert à réajuster, comme son nom l'indique, les demandes faites au

titre du budget primitif. Dans l'agenda d'une mairie d'arrondissement, on fait le budget en général en avril ou mai. Puis, les services font part de demande complémentaire, ce qui nécessite au fil du temps des réajustements.

Dans le détail, le compte administratif 2014 que nous avons voté lors du dernier Conseil fait apparaître un solde d'exécution reporté pour les trois dotations qui constituent l'état spécial d'arrondissement : 263 000 € pour la dotation d'investissement, 346 000 € pour la dotation d'animation locale et 921 000 € pour la dotation de gestion locale.

Élément à retenir, ces trois soldes d'exécution proviennent principalement de dépenses engagées et non facturées. Nous avons d'ailleurs eu la discussion lors du dernier Conseil. Donc, ce sont des dépenses prévues dont l'objet a été rempli mais dont les factures ne sont pas encore parvenues à la Mairie d'arrondissement.

Puis, dans ces soldes figurent aussi des crédits non consommés dits crédits de libre emploi. Ces soldes viennent s'ajouter au budget primitif que nous avons voté la dernière fois. A cela s'ajoute la demande d'abondement faite sur la dotation de gestion locale à l'Hôtel de Ville. Pour notre compte dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit d'une demande d'abondement de 122 000 € approuvée par le Conseil de Paris en séance du mois de mai.

Au final, les montants totaux des dotations attribuées à notre état spécial à l'occasion du budget supplémentaire 2015 sont :

- de 12 305 500 € pour la dotation de gestion locale ;
- de 1 546 047 € pour la dotation d'animation locale ;
- de 670 146 € pour la dotation d'investissement.

Voici les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance et que nous soumettons au vote.

**Eric LEJOINDRE** : Je laisse la parole aux adjoints, aux conseillers délégués concernés sur l'ensemble des délibérations sur le même thème afin qu'ils puissent les présenter en bloc, qu'on ait éventuellement un débat sur l'une ou l'autre des subventions s'il est utile et que nous passions au vote délibération par délibération ensuite pour essayer de gérer au mieux le temps qu'il nous reste dans ce Conseil.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.116 à la majorité soit 35 voix pour dont 1 pouvoir (PS/PC-FDG/EELV) et 9 voix ne participant pas au vote dont 1 pouvoir (LR-CI/NI (Mme MEHAL))*

## CULTURE

**Carine ROLLAND** : Je commencerais par une mention de la délibération portant sur le patrimoine culturel de la Ville. Nous vous soumettons une délibération par laquelle, la Maire de Paris a souhaité consacrer un plan de 80 millions d'euros sur la mandature à l'entretien et à la restauration des édifices culturels bâtis avant 1905, une délibération par laquelle la Maire pourra traiter directement avec l'Etat des interventions faites au titre des bâtiments protégés en tant que monuments

historiques, sans passer par des délibérations systématiques, même si cela donnera lieu à des discussions en commission à l'Hôtel de Ville.

Une délibération importante au titre de l'entretien et de la restauration du patrimoine culturel, puis de nombreuses propositions de subventions qui permettront à la Ville de soutenir diverses structures culturelles du 18<sup>ème</sup> qui toutes se caractérisent par leur rayonnement et leur action, avec systématiquement une vraie volonté d'ancrage sur le territoire, en atteste la qualité des partenariats locaux que ces structures développent. Je citerais entre autres des lieux uniques en leur genre tels que le Théâtre ouvert, lieu de création théâtrale contemporaine unique à Paris et en France, l'association Jeune création, le Bal dédié à l'image documentaire sous toutes ses formes ou encore la très belle Cité internationale des arts située en partie à Montmartre, dont le rayonnement est national et même international. Au titre de ces équipements culturels structurants, nous évoquerons aussi une subvention de fonctionnement pour l'Institut des cultures d'Islam.

Deuxième aspect ce soir, des associations locales qui œuvrent tout au long de l'année dans les quartiers Politique de la Ville et que la Ville soutient depuis de nombreuses années, que ce soit la Chapelle, à la Goutte-d'Or ou à porte Montmartre. Citons entre autres Mille et une images, Regard de Paris ou la Sierra prod. Toutes les associations que je viens de citer sont anciennes et travaillent en profondeur avec les quartiers Politique de la Ville ; d'autres sont nouvelles, notamment GFR, un collectif installé à la Goutte-d'Or, signe du dynamisme associatif et culturel de nos quartiers. Puis, diversité des domaines que nous aborderons aussi, avec le documentaire, la photographie, le conte, la danse ou la musique, voire le livre et la lecture à travers l'action du Petit Ney.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur deux événements particuliers qui nous tiennent particulièrement à cœur, tant ils s'inscrivent dans cette dynamique culturelle qui sont devenus des rendez-vous incontournables du 18<sup>ème</sup> : la fête de la Goutte-d'Or qui a eu lieu le weekend dernier coordonnée par la salle Saint-Bruno, qui a fêté son 30<sup>ème</sup> anniversaire cette année et qui prenait une résonance toute particulière ; l'énergie et la solidarité qui s'en dégagent étaient très belle à voir.

Jazz aux puces, deuxième événement qui s'est cette année déroulée en grande partie dans le 18<sup>ème</sup>, pour des raisons sur lesquelles nous ne reviendront pas mais en tout cas, c'était un motif de très grande satisfaction que de voir que ce festival populaire, gratuit, dédié au jazz manouche et il n'y en a pas beaucoup à Paris, a remporté un succès au moins égal à ce qu'il avait jusqu'à l'année dernière à Saint-Ouen.

Voilà pour le propos introductif, je vous propose de passer les subventions une à une.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Comme membre du Conseil d'administration de l'ICI et de la salle Saint-Bruno, j'aimerais ne pas participer au vote comme à chaque fois l'administration doit le faire.

Un point rapide sur la délibération DAC 313 sur le patrimoine culturel, on va le voter, on ne peut que s'en réjouir. Je rappellerais que j'avais déposé au mois de février 2013, un vœu au Conseil de Paris en ce sens et suis content que la Ville de

Paris puisse œuvrer maintenant sur ce plan d'investissement. Nous avons fait trois vœux depuis la nouvelle mandature, en tout cas mon groupe au Conseil de Paris depuis avril 2014, sur ce sujet. Nous nous réjouissons enfin que la Ville de Paris prenne ce sujet à bras-le-corps.

**Fadila MEHAL :** Je voulais intervenir sur l'Institut des cultures d'islam, je siége au Conseil d'administration, donc je ne participerai pas au vote. Pour autant, je vais quand même faire écho parce qu'il y a beaucoup d'interrogations à l'extérieur et je ne voudrais pas que ces interrogations affaiblissent et fragilisent le bon fonctionnement de cette association. Ce sont des interrogations d'ordre financier, dans la mesure où apparaît que la subvention de la municipalité est très importante puisqu'elle constitue près de 60 % de son budget, ce qu'on a toujours soutenu au sein du Conseil d'administration. Mais il apparaît de façon de plus en plus visible maintenant que les frais de fonctionnement sont très importants puisqu'ils correspondent à près de 60 % des décharges et que les crédits affectés aux activités sont de l'ordre de 200 000 € représentant à peu près un pourcentage de 12 %.

Je tiens à dire que cette interrogation commence à circuler et bien que nous siégeons au Conseil d'administration, c'est par rapport aux crédits de la Ville qui sont de plus en plus importants puisqu'on a commencé en 2010 à 650 000 €, nous sommes aujourd'hui à 1 300 000 €. J'avais déjà évoqué ce point que nous avons gardé à l'interne, c'est un point qui risque de fragiliser cet institut que nous soutenons de toutes nos forces. Je répercute cette interrogation de façon à pouvoir un peu maîtriser cette architecture budgétaire qui ne peut qu'interroger.

**Elisabeth BOYER :** Concernant l'association l'Institut des cultures de l'islam, je m'abstiendrai sur cette subvention. Je trouve bien de subventionner une association culturelle, mais je pense que le concept, je suis toujours convaincue que c'est une erreur fondamentale de mélanger sous le même toit la structure culturelle et culturelle.

**Pascal JULIEN :** Je ne voterai pas puisqu'il paraît qu'on ne vote pas. En revanche, on peut s'exprimer, on souhaiterait avoir quelques éléments de planning sur les travaux à venir concernant l'ICI Barbès. Où en est-on ? Je pose la question avec beaucoup de pudeur mais j'aimerais avoir une réponse. Il y avait jusqu'à présent les arguments techniques ; je les ai regardés de près, ils ne tiennent plus guère. L'argument du mur mitoyen qui nous avait été avancé lors d'un Conseil précédent par M. NEYRENEUF. Depuis 2013, il avait été donné tout pouvoir à la Ville pour donner une injonction et qu'est-ce qui a été fait depuis deux ans ? Franchement, M. NEYRENEUF, je ne sais pas ce que vous allez répondre, mais si c'est simplement un argument technique qui explique que l'ICI Barbès n'est toujours pas construit, je le dis tout de suite, cela ne sera pas convaincant.

**Daniel VAILLANT :** Je m'inscris aussi sans doute si la jurisprudence est qu'il ne faut pas voter quand on est membre d'un conseil de surveillance ou d'administration, je ne voterai pas. Mais je vous adjure de voter la subvention à l'Institut des cultures d'islam.

Je voudrais répondre à Mme BOYER, sans entretenir de polémique. On n'a pas la même vision de la laïcité, je l'assume. La laïcité, je sais qu'elle n'a pas à être caractérisée ; c'est une laïcité qui permet l'exercice des religions dans la dignité pour toutes les religions. Je suis fier qu'avec Bertrand DELANOË, nous ayons – et dans

l'unanimité du Conseil – décidé de voter l'Institut des cultures d'islam avec cette originalité qui est que la Ville n'a pas mis un centime dans la partie culturelle, mais qu'on a permis à la partie culturelle d'acheter un bâtiment qui permet l'exercice digne de cette religion qui en vaut bien une autre pour moi qui n'en ai aucune.

Athée je suis, laïc je suis et je suis pour l'Institut des cultures d'islam, Mme BOYER, parce que c'est facile de dire qu'on ne va pas y mettre un centime et on a l'islam des caves, on a connu dans le 18<sup>ème</sup>, vous n'y étiez pas, on a connu les prières dans la rue. Je considère que l'islam doit être traité comme une religion comme les autres à partir du moment où elle respecte les lois de la République. Je me suis entendu dire un jour dans un débat, quand on vote des subventions énormes pour le Sacré-Cœur, je les vote, on me dit : « Mais là, c'est le patrimoine ». Aucun fidèle ne fréquente le Sacré-Cœur, tout cela est une hypocrisie, je vous le dis comme je le ressens. Je suis fier que nous ayons ce premier bâtiment de l'Institut des cultures d'islam.

Mme MEHAL, il est normal que l'ICI évolue. De la préfiguration rue Léon, on est aujourd'hui dans un beau bâtiment, il y a plus de personnel, il y a plus d'initiative culturelle. Quand on regarde les budgets de l'ICI, on se rend compte qu'il y a toute une partie culturelle qui est autofinancée par l'Institut des cultures de l'islam, notamment avec un certain nombre de gens qui lui apportent des aides et que la Ville est prudente financièrement dans le contexte budgétaire où nous sommes. Je trouve que c'est extrêmement bien géré, c'est transparent.

Comme M. JULIEN, je m'impatiente à voir démarrer les travaux du deuxième bâtiment de l'ICI, rue Polonceau. Je souhaite que rapidement puisque tout a été voté, tout a été financé dans la précédente mandature, il est indispensable pour que l'Institut des cultures d'islam puisse prendre son rythme de croisière, notamment grâce à l'inventivité culturelle avec des manifestations de grande qualité, notamment des expositions avec l'équipe qui anime l'Institut des cultures d'islam. Je ne comprendrais pas – et c'est un euphémisme – que nous patientions trop longtemps au détriment de cette initiative culturelle indispensable, utile.

Au regard de l'actualité, comment ne pas penser que l'ICI est utile quand on voit les déviances d'un certain nombre de gens, pas plus croyants que vous et moi, qui essayent de radicaliser une religion qui au contraire doit vivre paisiblement dans notre pays ?

Il faut voter cette subvention et au-delà, aller plus loin avec le deuxième bâtiment dont je vous rappelle tout est prêt. Il y a le problème du mur, M. NEYRENEUF nous éclairera.

**Michel NEYRENEUF** : Le mur à bandeau a existé comme problème à un certain moment, de la même façon que l'occupation par l'ancienne mosquée qui était là. Maintenant en principe, ils ont rejoint la caserne. La raison est simple, on avait un maire avant qui tenait au projet viscéralement, c'était sa volonté de le faire aboutir. On a changé de maire, je ne parle pas du 18<sup>ème</sup>, je parle du maire de Paris, Bertrand DELANOË, et de la maire de Paris actuelle. Voilà à ce jour, on n'a aucune visibilité sur savoir si le bâtiment de l'ICI Barbès se fera ou ne se fera pas. Pourtant, il faut être clair, l'ICI réduit à un bâtiment, ce n'est plus l'ICI. Dans ce cas, autant liquider tout de suite tout et faire autre chose.

Je pense que j'ai levé un secret de polichinelle mais au moins, cela aurait été dit publiquement dans cette assemblée pour une fois.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Une question suite aux propos de M. NEYRENEUF puisqu'il est quand même adjoint au maire du 18<sup>ème</sup> et vous êtes dans la même majorité. Je voudrais savoir s'il nous annonce que Mme HIDALGO n'est plus favorable au deuxième projet de l'Institut des cultures d'islam. Cela mérite une réponse claire puisque vous laissez entendre qu'elle n'a pas la même envie que M. DELANOË.

**Carine ROLLAND** : Sur ce sujet sensible et extrêmement important, Mme HIDALGO n'est pas contre. Nous continuons de travailler d'arrache-pied aux conditions qui verront l'émergence de l'ICI II, auxquelles nous restons extrêmement attachés pour toutes les raisons évoquées par M. VAILLANT qui sont des raisons liées aux engagements prises sur l'ancienne mandature, des raisons d'actualité, des raisons de respect de ces cultures d'islam et des engagements pris à cet égard. Cela reste un sujet totalement à l'ordre du jour.

Juste pour compléter quant au budget de l'ICI, je voudrais signaler le travail énorme d'implantation locale fait par l'ICI. Cela prend du temps, cela prend de l'énergie, ce sont des hommes et des femmes qui font cela. Cela va aujourd'hui jusqu'à des ateliers dans le cadre de la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs. C'est systématiquement une participation à la fête des Vendanges mais aussi à la fête de la Goutte-d'Or et autres manifestations, des actions de terrain, en profondeur, qui font toute la noblesse de l'action culturelle de cet établissement, à la fois un établissement qui rayonne largement et qui sait s'adresser à la plus grande proximité et cela a un coût bien assumé aujourd'hui.

**Eric LEJOINDRE** : Il reste sur l'ICI I un certain nombre de problèmes physiques du bâtiment qui entraînent un certain nombre de surcoûts, qui devraient être levés notamment dans le Hammam qui a besoin d'un certain nombre de travaux, mais du coût avec une complexité sur les loyers.

Je propose de passer au vote des délibérations. L'administration considère que les élus membres du conseil ou du Petit Ney s'agissant de M. DURAND, ne participent pas au vote.

**DELIBERATION** : 18.2015.117: Subvention (50.000 euros) avenant à la convention avec le Centre national des dramaturgies contemporaines-Théâtre Ouvert (18e)

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.117/2015.DAC.17 à l'unanimité*

**DELIBERATION** : 18.2015.118 : Subvention (80.000 euros) et avenant avec l'association le Bal (18e)

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.118/2015.DAC.189 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.119: Subventions (11.500 euros) à 6 associations pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers La Chapelle – Evangile et Porte de la Chapelle – Charles Hermite (18e)

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.119/2015.DAC.237 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.120: Subventions (10.000 euros) à quatre associations pour leurs actions dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova et Blémont (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.120/2015.DAC.238 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.121: Subventions (6.500 euros) à quatre associations la réalisation de leurs actions dans le quartier Goutte d'Or (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.121/2015.DAC.239 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.122: Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.122/2015.DAC.371 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.123: Subvention (650.000 euros) et avenant à l'association institut des cultures d'islam (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.123/2015.DAC.166 à l'unanimité et 7 voix ne participant pas au vote (M. LEJOINDRE, M. VAILLANT, M. BROSSAT, M. BOURNAZEL, M. JULIEN, Mme MEHAL, Mme BOYER)*

DELIBERATION : 18.2015.124: Subventions (29.655 euros) et conventions avec l'association Jeune Création (18e)

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.124/2015.DAC.174 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.125 : Subvention (274 586 euros) et avenant avec l'association Cité Internationale des Arts (4e et 18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.125/2015.DAC.184 à l'unanimité*

DELIBERATION 18.2015.126 : Subvention (274 586 €) et avenant avec l'association Cité Internationale des Arts (4<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup>)

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.126/2015.DAC.313 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.127 : Subvention (43.000 euros) et avenant n°1 à la convention triennale 2014-2016 avec l'association Salle Saint Bruno (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.127/2015.DAC.362 à l'unanimité et 5 voix ne participant pas au vote (M. BROSSAT, Mme TRAJAN, Mme BOUYGUES, M. BOURNAZEL, Mme MEES)*

DELIBERATION : 18.2015.128: Subvention (10.000 euros) à l'association Atelier Musical Paris Seine (18e)

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.128/2015.DAC.386 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.129: Subvention (22.000 euros) à l'association Comité d'organisation du festival des Puces (93400 Saint-Ouen).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.129/2015.DAC.405 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.130: Subvention (127 000 euros) et avenant a convention avec l'association Les Métamorphoses singulières (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.130/2015.DAC.418 à l'unanimité*

## **PATRIMOINE**

DELIBERATION : 18.2015.131 : Ancienne gare Saint Ouen (18e)-Déclaration sans suite d'une concession de travaux. Signature d'un bail emphytéotique avec la RIVP

**Carine ROLLAND** : Il s'agit, par cette délibération, de permettre la signature d'un bail emphytéotique entre les porteurs d'un projet occupant l'ancienne gare de Saint-Ouen et la RIVP. Cette gare, sous l'ancienne mandature, a été achetée par la Ville de Paris. Son occupation a ensuite fait l'objet d'un appel à projets et le porteur de projet lauréat boucle actuellement son programme même si nous avons eu – on aura l'occasion d'y revenir – des actions de préfiguration dans l'ancienne gare Saint-Ouen à l'automne dernier.

Ce programme consiste à signer ce bail emphytéotique entre la RIVP, bailleur de la Ville de Paris, et le programmateur qui s'engage à y mener un projet culturel, associatif, inclusif sur le quartier et à l'échelle parisienne. Je me permets de signaler que nous sommes tout à fait heureux, moi-même mais aussi Mme GABELOTAUD qui a beaucoup travaillé sur le sujet, M. BADINA SERPETTE qui s'y est impliqué depuis un an, M. LORENZINI. Enfin, on a été nombreux dans cette équipe municipale à porter le projet, il est en voie d'aboutir. Cela continuera avec les occupations demandées de la Petite Ceinture.

Ce que nous soumettons au vote actuellement, c'est la signature du bail emphytéotique.

**Laurent QUEINNEC** : L'ancienne gare de Saint-Ouen est devenue une véritable verrue et on ne peut que regretter. J'avais cru comprendre que le projet envisagé avec Le Hasard Ludique avait été abandonné, non. Ce n'était pas tout à fait clair dans les éléments mis à notre connaissance.

En fait, il y a eu l'avis de France Domaine mentionné dans les documents que nous avons consultés. Il est très exigeant quant au montant de la redevance variable de la future exploitation qui se monte à 50 % du chiffre d'affaires supérieur à 85 000 €. Je me demandais si cela n'était pas de nature à mettre en péril l'équilibre économique du projet, ce qui nous ferait finalement une sorte d'accord un peu perdant-perdant, d'où cet équilibre économique empêcherait la RIVP de mener à bien la réhabilitation. La RIVP aurait donc sur les bras un projet économiquement difficile. Merci pour vos éclaircissements.

**Eric LEJOINDRE** : Je voudrais vous rassurer pleinement, cela fait un certain nombre de mois qu'on travaille sur ce sujet et sur le montage avec la RIVP. D'abord, le projet du Hasard Ludique n'est pas mis à mal. Au contraire, la difficulté pour Le Hasard Ludique était de trouver les financements pour l'investissement ; investissement qui sera donc pris en charge avec le nouveau modèle via la RIVP. Il est donc normal que la RIVP soit rémunérée d'une certaine façon pour l'investissement qu'elle fait au-delà des loyers. Le modèle économique a été regardé avec beaucoup d'attention par tous ceux qui avaient à le regarder, notamment les services de l'ADES dont le métier c'est de regarder les équilibres économiques et avec l'association partie prenante de l'ensemble des discussions et qui est pleinement satisfaite des conditions réalisées. Je pense pouvoir vous rassurer.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.131/2015.DDEEES.68 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)*

## **ENTREPRISE CULTURELLE**

**DELIBERATION** : 18.2015.132 : Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association MILA

**Loïc LORENZINI** : MILA signifie marché indépendant des labels, c'est une association implantée dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement et qui soutient la production et la diffusion phonographique de jeunes sociétés musicales indépendantes.

L'association MILA met à disposition des locaux au 2, rue Messenger et quinze locaux commerciaux en pied d'immeuble, les rues adjacentes dans le quartier Blémont. Aujourd'hui, le MILA regroupe une trentaine de structures indépendantes sur plus de 1 500 m<sup>2</sup>. Le MILA organise plusieurs conférences destinées aux entreprises membres. Il participe également en partenariat à différents événements et partenariats des acteurs de la filière de la musique et de l'innovation. Il organise une trentaine de formations au profit des membres de l'association, notamment sur l'impact du numérique dans la production musicale et aux métiers de demain dans la filière musicale. Il participe à un groupe de recherche partenariat institution sur les industries culturelles comme nouvelle forme d'innovation sociale.

Enfin, la Ville prévoit une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 000 € au titre des entreprises culturelles et de 10 000 € au titre du soutien à la culture. Ces subventions représentent 31 % du budget prévisionnel 2015.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.132/2015.DDEEES.149 à l'unanimité*

## VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2015.133 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18ème et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Nous avons quatre nouvelles inscriptions à valider ce soir. L'une, de la compagnie de théâtre L'heure du Thé, une autre qui s'occupe de photographie. Une troisième est pour la promotion du football qui s'appelle DNW et la quatrième qui lutte contre toutes les discriminations qui s'appelle l'Atelier du regard.

J'ajoute que nous avons le refus d'inscription d'une association – c'est important parce que ce n'est pas si fréquent – l'association Mouvement de libération du Congo. Le refus n'est pas motivé par l'objet de cette association, mais par le fait qu'elle a fourni de faux documents à l'appui de sa demande et de fausses attestations d'assurance. Dans ces conditions, il n'était pas possible d'accepter cette inscription.

**Eric LEJOINDRE** : Merci de cette information utile qui démontre qu'on a un regard précis sur l'ensemble de ces demandes. Ce qui doit vous rassurer puisque nous sommes amenés les uns et les autres à les voter, sans forcément connaître chacune des associations.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.133 à l'unanimité*

## SPORT

DELIBERATION : 18.2015.134: Subvention (16.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (18e)

**Evelyne DAMS** : La première subvention concerne l'Office du mouvement sportif qui a pour mission l'animation et la coordination des activités sportives d'arrondissement. C'est un espace de représentation, d'échange et de réflexion. Chaque année, la brochure diffusée au moment du forum du livre et des loisirs est élaborée par l'OMS.

Je tiens à souligner qu'il y a eu un changement important, qui est un changement de présidence de l'OMS puisque René SANDOVAL a été honoré par la Ville de Paris et s'est vu remettre par M. le Maire, la médaille Vermeille. Son successeur est Maurice PYTKIEWICZ qui devient le président. Nous avons renouvelé la confiance auprès de cette nouvelle équipe.

Je vous prie de délibérer pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 16 500 € pour l'exercice 2015 et pour la convention d'objectif correspondant.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.134/2015.DJS.38 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.135 : Subvention (2.000 euros) à l'association Groupe Amical Sportif de Clignancourt (18e)

**Evelyne DAMS** : Il s'agit particulièrement du projet fonctionnement de l'accueil de loisirs. Cette association développe des activités sportives culturelles et éducation populaire durant les périodes extrascolaires. Ce sont des actions qui touchent 400 jeunes de 6 à 25 ans. L'équipe d'animation est constituée d'une dizaine de bénévoles.

Cette action a été présentée dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville et instruite par la DGS, en concertation avec la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires. Je vous prie de bien vouloir délibérer pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 €.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.135/2015.DJS.248 à l'unanimité*

## **BUDGET PARTICIPATIF**

DELIBERATION : 18.2015.136 : Subvention (250.000 euros) et conventions avec 4 associations proposant un projet de reconquête urbaine (BUDGET PARTICIPATIF).

**Carine ROLLAND** : Nous commençons la série de subventions concernant la mise en œuvre des votes des parisiens pour le vote du budget participatif intervenu en septembre 2014. Ce qui a été voté en septembre 2014 prend forme aujourd'hui avec, en premier lieu, une subvention d'investissement de 250 000 € pour trois associations qui contribuent, au titre du budget participatif, au projet reconquête urbaine.

Cette délibération nous est soumise parce que l'un des lieux concernés est le rond-point de la Chapelle qu'il s'agit de réaménager et de valoriser.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.136/2015.DDCT.69 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.137 : Subventions (2M d'euros) et convention avec divers organismes pour la création d'espaces de coworking étudiants - entrepreneurs.

**Carine ROLLAND** : La deuxième subvention concerne la création d'un espace de coworking entre étudiants et entrepreneurs. En l'occurrence dans le 18<sup>ème</sup>, le lieu concerné verra le jour rue Philippe-de-Gérard dans la résidence Etudiants du CROUS et consiste en un partenariat entre DRAFT, l'atelier situé à Pajol et l'association ACAMAD, acteur de l'ESS spécialisé dans le coworking. Pour l'ensemble du dispositif au niveau parisien, la subvention proposée est de 2 millions d'euros.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.137/2015.DDEEES.126 à l'unanimité*

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

**Maya AKKARI** : Avant de commencer à présenter ces douze délibérations, en tant qu'adjointe à la Politique de la Ville, je voudrais avoir une pensée pour les habitants des quartiers en Politique de la Ville. Nous avons débattu tout à l'heure sur la question des migrants, mon collègue M. BRIANT a évoqué la solidarité des habitants de ces quartiers envers les migrants. Ils ont été très touchés, ils nous ont tous beaucoup sollicités. N'oublions pas néanmoins que c'est souvent ces quartiers qui sont touchés par la vente à la sauvette, l'afflux des migrants et que ce sont des moments difficiles pour eux.

C'est tout à leur honneur cette solidarité qu'ils développent, mais c'est compliqué pour eux dans leur quartier de vivre ces situations où du coup, le quartier moins propre, le quartier sous le feu des projecteurs, le quartier draine un certain nombre de personnes.

Ces délibérations sont importantes, elles concernent un budget de 385 000 € et 108 000 €. Nous avons là des subventions à des associations structurantes de notre Arrondissement, de nos quartiers populaires. Sur ces douze délibérations, nous avons onze conventions, des subventions doublées de convention qui expriment bien la politique de conventionnement que nous mettons en place afin que les associations aient une situation plus pérenne, plus confortable, qui leur permet de mieux œuvrer au service des habitants.

Je cite toutes ces associations qui travaillent au quotidien pour les habitants : la Salle Saint-Bruno, l'association Graines de soleil, la compagnie Résonances à la porte Montmartre, Ados, Egdo, les Ateliers ville, Art-Exprim qui va intervenir dans le quartier Blémont, nouveau quartier Politique de la Ville, les Accorderies, ARC 75, Club de prévention, l'Afev, l'ENS Torcy, Grajar, la Sierra prod, Gaby sourire qui intervient au niveau de la propreté, M. le Maire est allé les voir dernièrement, ainsi que Club Barbès et plusieurs autres.

**Pascal JULIEN** : C'est la première délibération relative à l'association Salle Saint-Bruno. Aucun problème avec cette délibération, simplement dire qu'on a une pensée émue pour la Salle Saint-Bruno, vu les événements auxquels elle a dû faire face, par rapport aux réfugiés.

J'en profite pour dire que je suis assailli de sms et de mails qui me disent que le campement d'Eole serait évacué demain matin. Je voulais demander au Maire s'il est informé de cela ou si c'est une rumeur.

**Gérald BRIANT** : On a le directeur de cabinet de Mme HIDALGO qui dit qu'il n'y aura pas d'évacuation demain.

**Carine ROLLAND** : Il était bon de saluer le rôle important en termes d'entraide et de solidarité jouées en permanence par la Salle Saint-Bruno.

DELIBERATION : 18.2015.138 : Subventions (108 615 euros) et convention avec l'association Salle Saint-Bruno pour des actions au titre de la Politique de la ville (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.138/2015.DDCT.19 à l'unanimité et 5 voix ne participant pas au vote (M. BROSSAT, Mme TRAJAN, Mme BOUYGUES, M. BOURNAZEL, Mme MEES)*

DELIBERATION : 18.2015.139 : Subvention (13 000 euros) et avenant à convention avec l'association Graines de Soleil.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.139/2015.DDCT.20 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.140 : Subvention (27 500 euros) et avenant à convention avec l'association Compagnie Résonances du quartier de la Porte Montmartre (18e)

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.140/2015.DDCT.21 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.141 : Subventions (49.000 euros) et convention avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (ADOS) sur le quartier de la Goutte D'Or (18e)

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.141/2015.DDCT.40 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.142 : Subvention (61.000 euros) et convention passée avec l'association Enfants de la Goutte D'Or - EGDO du quartier de la Goutte d'or (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.142/2015.DDCT.41 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.143 : Subventions (43.500 euros) à 15 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation citoyenne et répondant pour certaines à l'appel à projet de la Politique de la Ville.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.143/2015.DDCT.54 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.144 : Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association ART-EXPRIM 18 (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.144/2015.DDCT.61 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.145 : Subventions (100.000 euros) et conventions pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.145/2015.DDCT.73 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.146: Subventions (33.500 euros) à 16 associations et conventions à 4 associations au titre de l'animation locale.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.146/2015.DDCT.68 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.147 : Subventions (752.000 euros) et conventions avec 13 associations pour le fonctionnement des 14 Espaces Publics Numériques parisiens (EPN).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.147/2015.DDCT.49 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.148 : Subventions (185.200 euros) et conventions avec 14 associations sur les quartiers Politique de la Ville parisiens.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.148/2015.DDCT.59 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.149 : Subventions (515.750 euros) et conventions à 150 associations pour 203 projets. 2ème enveloppe Politique de la Ville.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.149/2015.DDCT.67 à l'unanimité*

## **LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION**

DELIBERATION : 18.2015.150 : Subventions (101.700 euros) à 23 associations au titre de la lutte contre les discriminations.

**Ian BROSSAT** : Il s'agit de subventions d'un montant de 101 700 € à 23 associations qui œuvrent en matière de lutte contre les discriminations.

Trois d'entre elles sont particulièrement implantées et impliquées dans le 18<sup>ème</sup>. Je pense à Comité action logement pour un montant de 5 000 € de subvention, Capoeira Viola de 2 500 € et Paris Macadam de 4 000 €.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous allons voter cette subvention mais, je voudrais que le Conseil – s'il ne l'était pas – soit averti, ainsi que nos concitoyens d'éléments suivants. En regardant de près les associations qui sont subventionnées :

- l'association Afrique et nouvelles interdépendances dont le président M. Romuald DZOMO a soutenu Mme HIDALGO et M. CHERKI aux élections municipales de mars 2014 ;
- l'association MRAP, la présidente Marie MONTOLIEU s'est exprimée dans la libération pour soutenir M. HOLLANDE et les initiatives de la CGT ;

- enfin, pour l'association parmi tant d'autres, une autre association encore une fois, Compagnie confidences, la présidente Mme Rosa RUIZ était carrément dans le comité de soutien « Nous sommes Paris » de Mme HIDALGO.

Juste pour signaler qu'il serait bien, par éthique, que celles et ceux qui sont subventionnés par la Ville de Paris n'apportent pas leur soutien politique lors des élections municipales. Ils peuvent avoir leur avis, ce sont des citoyens comme les autres, voter comme ils veulent, mais c'est mieux de ne pas trop se marquer parce que cela donne le sentiment qu'il pourrait y avoir des préférences dans les choix des subventions.

**Eric LEJOINDRE** : Je voudrais rassurer M. BOURNAZEL, nous subventionnons même des associations dirigées par des personnes qui étaient sur sa liste. Nous subventionnons des associations indépendamment de l'engagement politique des uns et des autres, y compris quand ils ont fait le choix et c'est normal – c'est le cas d'un certain nombre de structures – de figurer sur telle ou telle liste qui n'était pas celle de la majorité. Mais quand on veut semer le doute, on utilise n'importe quelle arme et n'importe quel argument qui n'a qu'un sens très relatif.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.150/2015.DDCT.64 à l'unanimité*

## INTEGRATION

**Nadine MEZENCE** : Ces projets qui vous sont proposés s'articulent autour de trois thématiques : l'histoire et la mémoire de l'immigration, la promotion et la valorisation des cultures étrangères et de la médiation culturelle.

La mémoire de l'immigration et la sensibilisation aux migrations internationales, six dossiers pour un montant de 61 250 €. Ce sont des associations centre d'informations et d'études sur l'immigration internationale. L'association Trajectoire, l'association Génériques pour une subvention de 30 000 €, l'association Paroles d'hommes et de femmes pour 10 000 €, l'association Ma Goutte-d'Or pour 2 000 €, l'association Francophonie et cultures partagées pour 1 250 €.

Il y a deux autres dossiers pour un montant de 3 500 € concernant l'association L'oiseau à lunettes pour 2 000 € et l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie pour 1 500 €.

Concernant la médiation culturelle, trois associations pour un montant de 8 500 €, concernant l'association Atelier pluriculturel pour 2 000 €, l'association Mémoire de l'avenir pour 3 500 €, l'association Bâtisseuse de paix pour 3 000 €.

**Fadila MEHAL** : Je voulais rappeler que lors du dernier Conseil de Paris, à l'initiative du groupe UDI-Modem, a été voté à l'unanimité le schéma local d'intégration qui pourra certainement aujourd'hui, à partir de ce schéma, avoir des déclinaisons par arrondissement. Je me réjouis que le 18<sup>ème</sup> arrondissement puisse intégrer ce dispositif de comité de suivi afin de gérer au plus près cette intégration tant attendue et tant voulue et que les financements puissent aussi s'inscrire en articulation avec ce schéma local. Ce sera intéressant de donner un petit coup de projecteur à ce qui va se faire peut-être d'ici la fin de l'année.

**Elisabeth BOYER** : Je voulais juste mettre le projecteur sur la fiche d'une association pour laquelle nous souhaitons voter une subvention, l'association Génériques.

Ce qui est assez intéressant dans cette fiche, c'est qu'elle met en évidence un mode de financement des associations qui est sympathique, mais qui est un saupoudrage compte tenu de l'importance du sujet. Il s'agit de l'histoire de l'immigration, c'est très important. Cette association au fond, elle ne reçoit que 37 000 €. Je trouve que par rapport au sujet, ce n'est pas beaucoup. En plus, le nombre de personnes bénéficiaires, c'est marqué 20 000, rapporté à chaque personne, ce n'est pas beaucoup.

Cette remarque générale pour dire que nous subventionnons de façon très éparpillée sur des objectifs majeurs importants. Mais nous voyons bien quand nous rentrons dans le détail des fiches des associations qu'au fond, elles bricolent avec très peu de subventions et je me demande à la fin des fins, puisque nous avons évoqué la question, j'avais employé l'expression retour sur investissement, je ne dirais pas cela puisque ce n'est pas de l'économie, mais disons, quelle est l'efficacité puisque nous visons un objectif intégration ? Peut-on continuer à éparpiller ainsi des subventions, ne faut-il pas les regrouper, ne faut-il pas fusionner toutes ces associations qui au fond visent les mêmes finalités ?

**Eric LEJOINDRE** : De nombreuses associations ont un rôle qui peut se ressembler. Elles sont généralement plus complémentaires que concurrentes. Notamment sur ces domaines, elles sont subventionnées, mais on a déjà eu ce débat à multiples reprises. Elles sont subventionnées à la hauteur de leurs besoins. Leurs besoins diffèrent en fonction des autres sources de financements qui sont les leurs. Nous ne sommes pas les seuls financeurs, certainement pas sur ces questions d'intégration où l'Etat finance beaucoup aussi. La Ville est un acteur important mais pas unique sur ce domaine.

DELIBERATION : 18.2015.151 : Subventions (73.250 euros) à 11 associations et conventions avec 2 associations au titre de l'intégration.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.151/2015.DDCT.62 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.152 : Subvention (15.000 euros) à 6 associations au titre de l'intégration et convention à 1 association.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.152/2015.DDCT.63 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.153 : Subventions (27 000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration (11e et 18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.153/2015.DDCT.74 à l'unanimité*

**EGALITE FEMMES / HOMMES**

DELIBERATION : 18.2015.154 : Subvention (13.000 euros) et convention triennale avec l'association Cie Graines de Soleil (18e)

**Nadine MEZENCE** : Il est proposé une subvention d'un montant de 13 000 € à l'association la compagnie Graines de soleil qui a pour objet la pratique de l'enseignement du théâtre et de la danse ainsi que la production de spectacle dans le quartier Politique de la Ville de la Goutte-d'Or.

Parmi ses activités, l'association vise à faire reconnaître le droit à la culture pour toutes et tous. Entre autres, le festival au féminin qui se rattache à la journée internationale des femmes se déroule en général du 1<sup>er</sup> au 8 mars tous les ans.

Je vous invite à voter cette délibération.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.154/2015.SG.7 à l'unanimité*

### ACCES AU DROIT

DELIBERATION : 18.2015.155 : Gestion et coordination des Points d'accès au droit.  
- Marché de services (art 30) - Principe et modalités de passation.

**Hugo TOUZET** : Dans les trois délibérations, on a deuxancements de marché de services qui vont bientôt prendre fin. On va voter sur le lancement et les modalités de ces nouveaux marchés.

Le premier pour la gestion et la coordination des activités des points d'accès au droit. Rapidement, je rappelle qu'il y a cinq points d'accès au droit à Paris dont un dans le 18<sup>ème</sup> que tous sont implantés dans les quartiers Politique de la Ville ou proches. Le nôtre est situé en plein milieu de la Goutte-d'Or.

Les points d'accès au droit font un travail formidable en matière d'accès des populations, notamment les populations les plus défavorisées au droit. Je vous invite à voter déjà cette première délibération sur le lancement de marché de services pour la gestion et la coordination des activités du PAD.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.155/2015.DAJ.4 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.156 : Subvention (47.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

**Hugo TOUZET** : Il s'agit d'une subvention de 47 000 € au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris. Le CDAD est un organe chargé de coordonner, de mettre en œuvre la politique d'accès au droit, notamment aux plus démunis, qui rassemble l'Etat, représenté par le président du Tribunal de grande instance, mais aussi la Ville, le Département et un ensemble de professions judiciaires, le barreau de Paris, etc.

Avec ces 47 000 €, il est prévu de financer dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale des permanences complémentaires dans les points d'accès au droit.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet  
n°18.2015.156/2015.DAJ.2 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.157 : Gestion et coordination des relais d'accès au droit. -  
Marché de services (art 30) - Principe et modalités de passation.

**Hugo TOUZET** : Le deuxième lancement de marché c'est pour la coordination et la gestion des relais d'accès au droit. C'est toujours cette idée d'aller au plus proche du public pour offrir un accès au droit. Il y a à la fois des relais d'accès au droit dans les institutions, à la Mairie, au CASVP, aux points d'accès au droit mais aussi dans des associations comme des centres sociaux ou des espaces solidarité d'insertion, etc.

Je rappelle que ce dispositif en 2014 a permis d'accueillir près de 29 000 personnes pour qu'on ait une notion de ce que cela représente.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet  
n°18.2015.157/2015.DAJ.22 à l'unanimité*

## PREVENTION

DELIBERATION : 18.2015.158 : Subventions (86.500 euros) à 32 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2015 et conventions avec 12 associations.

**Sarah PROUST** : Il s'agit d'une subvention de 86 500 € à 32 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances qui est un dispositif que nous connaissons bien, il a beaucoup d'impacts dans l'Arrondissement.

Cette année en 2015, le dispositif ambitionne de toucher 30 000 jeunes parisiens et en 2015, 264 projets ont été retenus pour des jeunes de 11 à 18 ans pour favoriser la participation des jeunes filles, surtout sur ces dispositifs, qui auront lieu dans l'Arrondissement, dans l'espace public, mais aussi avec des sorties hors de Paris, avec des séjours et des chantiers éducatifs, en province ou à l'étranger.

Il s'agit de céder à 32 associations une subvention de 86 500 €.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet  
n°18.2015.158/2015.DPP.9 à l'unanimité*

## EMPLOI

DELIBERATION : 18.2015.159 : Subventions (73.900 euros) à 10 associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi.

**Claudine BOUYGUES** : Je voudrais insister sur une délibération qui concerne dix associations de Paris, mais qui en concerne quatre dans le 18<sup>ème</sup>, concernant des dispositifs d'accompagnement pour des personnes, des femmes essentiellement, souvent issues des quartiers de Politique de la Ville ou en situation de

monoparentalité et pour lesquelles, la langue française constitue une barrière supplémentaire dans la recherche d'emploi.

Je voulais parler d'associations que vous connaissez bien parce que leur action est particulièrement reconnue en matière d'alphabétisation ou d'accès à la linguistique ou, en tout état de cause, d'accompagnement vers des dispositifs de droit commun autour de l'orientation professionnelle et de l'accès à l'emploi : l'ADAGE, qui sera subventionné à hauteur de 8 000 €, avec la signature de convention annuelle d'objectifs.

L'association Paris Macadam, les Arcavals qui accueillent un nombre important de femmes de tout âge, qui correspondent au public dont j'ai parlé pour un montant de 2 000 €.

L'association CERAF solidarité qui a pour essentiel cœur d'activité l'insertion professionnelle et développe une action de coach pôle emploi, pour un montant de 2 500 € pour cette convention annuelle d'objectif, qui se passe dans le 18<sup>ème</sup>.

L'école normale sociale qui, à travers son centre social, Espace Torcy, travaille sur les quartiers en Politique de la Ville de la porte de la Chapelle à la porte d'Aubervilliers, auprès des femmes étrangères sur l'insertion à travers des ateliers sociolinguistiques et des activités qui leur permettent de lever les blocages qui freinent l'insertion et qui – chose importante – participe à la garde d'enfants. C'est un élément souvent très important pour des femmes qui veulent se former pour l'accès à l'emploi. Pour un montant de 7 500 €.

**Danièle PREMEL :** L'importance de soutenir ces associations dans leur travail auprès des femmes monoparentales pour leur permettre d'accéder à l'emploi, on sait que cela passe par de la formation linguistique. Je voudrais, parce que les sommes ne sont pas si importantes que cela, insister sur le fait qu'il faut les aider aussi à pouvoir mettre en place des modes d'évaluation qualitative sur tout l'impact qu'a ce travail, non seulement sur l'emploi, mais sur les personnes et auprès de la famille. On pourrait après réajuster au niveau financier.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.159/2015.SG.4 à l'unanimité*

## FAMILLE

**Violaine TRAJAN :** Quatre délibérations importantes pour les familles qui recherchent un soutien, une aide, un conseil, un contact pour leurs enfants, mais pour elles-mêmes aussi. Cela peut porter sur la culture, le loisir, la participation citoyenne, les arts, le numérique, la formation. Quatre délibérations pour des actions importantes portées par quatre structures associatives qu'on soutient depuis de longues années, je cite :

- Môm'Arre pour ses actions envers les familles, elle touche plus de 200 familles ;
- l'ENS Torcy pour son action de ludothèque ouverte à tous ; depuis l'an dernier, elle fait des actions hors les murs pour se faire mieux connaître de tous les publics et de tous les quartiers ;

- l'association Arts traditionnels et Nouvelles Technologies du 18<sup>ème</sup> pour ses actions auprès des familles sur la fracture numérique ;
- la CERAF médiation pour son service de médiation familiale.

Ce sont des services précieux pour les familles, des services et des professionnels que vous pouvez rencontrer au relais info famille. Je le cite juste parce que c'est un service qui rencontre, qui rend service et qui renseigne beaucoup de familles. Depuis qu'il est ouvert en janvier dernier, 500 familles ont pu être renseignées ou réorientées par ce service.

DELIBERATION : 18.2015.160 : Soutenir les parents : Accompagnement des familles – Subvention (122.000 euros) et avenant à convention avec le Réseau Môm'Arre (19e) pour ses actions menées en direction des familles parisiennes.  
*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.160/2015.DFPE.85 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.161 : Subvention (72.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec l'association Ecole Normale Sociale (18e) pour la ludothèque Torcy.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.161/2015.DFPE.98 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.162 : Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (3.000 euros) à l'association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.162/2015.DFPE.351 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.163 : Subvention (26.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association CERAF Médiation (18e) pour son service de médiation familiale.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.163/2015.DFPE.358 à l'unanimité*

## PETITE ENFANCE

**Violaine TRAJAN** : C'est toujours pour accompagner les familles, leur permettre de concilier vie familiale et professionnelle, permettre aux femmes d'accéder à l'emploi. La Petite enfance est à l'honneur avec ces neuf délibérations, concernant des subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 689 971 €. Si vous les votez, cela permettra aux associations suivantes : Abc Puériculture, L'IEPC. A noter que l'IEPC va inaugurer et ouvrir un nouvel établissement en septembre prochain A Petits Pas et c'est un établissement innovant puisque la moitié des places est réservée aux enfants dont les familles ont engagé un projet de réinsertion. A noter que 90 % des enfants admis dans cette crèche, dont les parents sont en insertion, trouvent du travail à la fin des six premiers mois. C'est un très beau projet ; Famille et cité, c'est le centre israélite de Montmartre. Si on fait le total, elle gère 458 places,

c'est un tiers des places que nous avons dans le 18<sup>ème</sup>, confiées en gestion partenariale. Pourquoi la gestion partenariale ? Mais parce que c'est plus de souplesse, du multi-accueil, des horaires décalés et surtout, cela permet des projets innovants comme la crèche A Petits Pas.

Dans le 18<sup>ème</sup>, un tiers des places sont confiées au partenariat. Une demande sur deux est satisfaite grâce à eux et grâce au municipal. Vous dire qu'elles participent aux réunions d'information sur les modes d'accueil mises en place par le RIF, elles participent aux commissions d'attribution, à la réflexion sur la politique Petite enfance et à la vie du quartier. Certaines même s'impliquent dans des fêtes de quartiers. Les professionnels sont mobilisés et impliqués. Les familles en sont satisfaites et pour toutes ces raisons, je vais vous demander de voter ces subventions.

**Pascal JULIEN** : Il s'agit des deux subventions relatives à la crèche collective Léa-Frankfurter et au jardin d'enfants cité du Sinai.

Chacun sait que lorsqu'une association religieuse gère une crèche conventionnée avec la Ville, la convention garantit que la gestion, l'animation et la pédagogie est laïque. Sauf qu'il y a la lettre et qu'il y a l'esprit. Pendant très longtemps avec cette association, les écologistes ont voté contre parce que ni la lettre ni l'esprit n'y étaient.

Puis, dans la mandature précédente, sous l'action conjointe de Christophe NAJDOVSKI, à l'époque en charge de ce dossier à l'Hôtel de Ville et de Mme TRAJAN qui déjà gérait cela ici, il y a eu des évolutions tout à fait positives qui ont fait qu'à titre d'encouragement, de dynamique, nous a conduits depuis trois ans à nous abstenir.

Nous resterons cette année encore dans l'abstention, je m'en suis encore expliqué très amicalement avec le rabbin Pevzner pas plus tard que tout à l'heure, pourquoi ? Parce que de facto, l'ouverture à un public non religieux reste quand même encore extrêmement faible, elle existe mais elle est faible. Je ne vais pas disserter sur les raisons du pourquoi.

Enfin, il y a quand même une raison que je voulais mettre en lumière, c'est l'enclavement de ces deux espaces à l'intérieur d'un complexe immobilier dans lequel on trouve tout un tas d'équipements scolaires-religieux, sportif-religieux, religieux tout court et qui n'a pas de vocation particulière religieuse. Quelqu'un qui n'a pas le souci religieux n'a a priori, à cause de la topographie, nullement envie d'entrer dans ce complexe pour aller rejoindre la crèche ou le jardin d'enfants. Donc, il est certain que si ces deux établissements avaient pignon sur rue directement, les choses seraient peut-être un peu différentes.

En attendant, nous continuerons de nous abstenir. On ne désespère pas un jour d'évoluer plus positivement. Je conclus en disant que ce sont deux établissements extrêmement bien gérés maintenant au plan financier, au plan sanitaire et au plan pédagogique.

**Gérald BRIANT** : Nous aurions aimé voter, voire nous abstenir sur cette célèbre délibération. Juste pour dire que nous allons renouveler notre vote négatif, pourquoi ? Parce que nous sommes malheureusement à notre grand regret, on estime à dix personnes qui sont non communautaires, c'est un statu quo qui est

navrant. On a tout essayé pour essayer de faire changer cet état de fait. La seule intervention qui nous reste, ce serait de ne pas voter cette délibération.

J'invite les groupes à ne pas voter cette délibération pour pouvoir enfin aboutir et faire qu'on rentre dans le droit parce que nous n'y sommes pas.

**Jean-Bernard BROS** : En complément de mes deux collègues, je ne voterai pas non plus sur ces DPE 106 et 107 pour cette association. Par contre, je voterai les 199, 200 et 201, preuve ici que certaines associations font des efforts et d'autres moins. Notre collègue, Christophe NAJDOVSKI, a beaucoup travaillé pendant la dernière mandature, souvent sous la pression de ses amis mais aussi des radicaux de gauche – je voudrais le signaler – qui mènent ce combat d'une façon historique et inlassable.

**Eric LEJOINDRE** : La Mairie du 18<sup>ème</sup> aussi. Quelques mots de Mme TRAJAN en réponse ?

**Violaine TRAJAN** : Sur le sujet de ces établissements, pour que tout le monde soit au même niveau d'information, le Conseil de Paris est engagé sur l'ouverture de ces établissements. C'est vrai qu'il y a une nouvelle convention signée entre la Ville et les 20 associations qui gèrent des établissements d'accueil dits à caractère propre. Nous en avons deux dans le 18<sup>ème</sup>, depuis un moment, on peut dire qu'ils sont ouverts, qu'ils sont dans le partenariat et on est satisfait.

Je rappelle les points importants de la convention sur lesquels on est vigilant et contrôle :

- l'ouverture des structures tous jours de la semaine dont le vendredi après-midi ;
- les justificatifs de domiciliation des familles, puisqu'à un moment donné, ils admettaient des familles qui n'habitaient pas Paris ;
- la participation des structures aux commissions d'attribution, c'est le cas pour les deux établissements, elles sont toujours aux commissions et même au-delà, elles animent aussi des points d'information à une réunion de présentation des modes d'accueil ;
- le respect des exigences de la PMI. Je sais que le médecin encadrant va faire des préconisations en matière de réaménagement des intérieurs pour travailler sur le projet pédagogique et qui soit plus ouvert dans le quartier ;
- le respect des principes de la laïcité.

Sur ces cinq principes, dans le 18<sup>ème</sup>, on a une situation plutôt positive puisque d'année en année, la crèche réserve des places pour les dossiers en liste d'attente de nos fichiers. C'est à peu près 10 % d'année en année qui sont pris par des enfants inscrits sur nos listes à la Mairie.

Pour répondre à une question, à savoir si les enfants des listes de la Mairie restent les trois années. Oui, ils restent. Aujourd'hui, on compte plus de 20 enfants inscrits sur nos fichiers et qui sont dans cette crèche.

Pour conclure, on peut noter des évolutions positives qui sont le fruit de notre travail collectif. On est vigilant, on les contrôle, on discute avec eux, etc. Pour ces raisons, je proposerais qu'on vote positivement pour ces deux délibérations.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : On va voter ces délibérations dans l'intérêt général parce qu'on peut toujours demander des efforts supplémentaires. Mais si personne ne votait, il se passerait quoi ? Des dizaines et des dizaines d'enfants qui ne pourraient pas aller dans les crèches. A un moment donné, l'intérêt général, c'est qu'au vu du manque de places de crèche, que ces enfants puissent accéder dans ces deux crèches qui sont pour reconnaître l'une et l'autre, vraiment de qualité.

DELIBERATION : 18.2015.164 : Subvention (175.651 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil La Cité des Ours (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.164/2015. DFPE.20 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.165 : Subvention (211.307 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Le Grand Ours (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.165/2015. DFPE.24 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.166 : Subvention (174.957 euros) et convention avec Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour sa structure de type multi accueil A Petits Pas (18e)

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.43/2015. DFPE.43 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.167 : Subvention (196.259 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Ménahem pour sa crèche collective Léa Frankforter (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.167/2015.DFPE.106 à la majorité soit 30 voix pour dont 3 pouvoirs (PS/LR-CI/NI (Mme MEHAL)), 7 voix contre (PC-FDG/PS (M. BROS)) et 8 abstentions dont 2 pouvoirs (EELV)*

DELIBERATION : 18.2015.168 : Subvention (304.728 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Ménahem pour le jardin d'enfants Sinaï (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.168/2015.DFPE.107 à la majorité soit 30 voix pour dont 3 pouvoirs (PS/LR-CI/NI (Mme MEHAL)), 7 voix contre (PC-FDG/PS (M. BROS)) et 8 abstentions dont 2 pouvoirs (EELV)*

DELIBERATION : 18.2015.169 : Subvention (118 815 euros) et avenant n°1 avec l'association Famille et Cité pour le multi-accueil Binet (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.169/2015.DFPE.132 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.170 : Subvention (144.222 euros) et avenant n°2 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Marcel Bleustein Blanchet (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.170/2015.DFPE.199 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.171 : Subvention (292.247 euros) et avenant n°2 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Lamarck (18e)

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.171/2015.DFPE.200 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.172 : Subvention (71.785 euros) et avenant n°2 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour le jardin maternel (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.172/2015.DFPE.201 à l'unanimité*

## JEUNESSE

**Cédric DAWNY** : Permettez-moi de saluer dans un premier temps l'effort fait par un certain nombre de directions de la Ville de Paris en matière de simplification et de sécurisation des associations. Simplification, en permettant de regrouper les subventions en une convention globale, vous conviendrez que c'est beaucoup plus efficace ; sécurisation, en permettant et en garantissant à un certain nombre d'associations d'avoir le même montant reproduit sur deux, voire trois ou quatre ans. Ce qui leur permet de pouvoir se consacrer véritablement à l'objet de l'association et d'aller chercher les subventions – si nécessaire – sur d'autres types d'actions.

Je ne peux qu'encourager la Ville à mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectif pour l'ensemble des associations structurantes.

DELIBERATION : 18.2015.173: Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Paris Macadam Les Arcavals (18e)  
Le Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement ;

**Cédric DAWNY** : Première de ces délibérations, l'association Paris Macadam, une subvention de l'ordre de 27 000 €, 18 000 € au titre de la culture, 9 000 € au titre de la jeunesse sur une programmation qui consiste en la mise en place d'ateliers artistiques d'art visuel et d'activité dite d'accroche comme la couture pour les jeunes femmes migrantes et des échasses pour une cinquantaine de jeunes. Egalement, des sorties culturelles, savoir que l'an dernier, les chiffres qui nous sont donnés, cela

a touché à peu près 400 adhérents. Ils ont créé un chantier d'insertion qui associe des publics, étudiants, salariés et chômeurs.

Puis, je ne pourrais pas parler de Paris Macadam sans parler du réseau qu'ils ont mis en place, à proximité de l'endroit où ils sont localisés, autour du 20 et 26, rue de la Goutte-d'Or. Une espèce d'amicale de locataires qui touche l'ensemble des habitants et qui le regroupe autour des différentes problématiques et solutions qu'ils peuvent trouver dans le quartier.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.173/2015.DJS.258 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.174: Subvention (15.500 euros) et avenant à convention avec l'association Capoeira Viola - Compagnie le Sommet de l'Abricotier (18e)

**Cédric DAWNY** : Dans le même sens, Capoeira Viola multiplie les partenariats sur le territoire, une subvention et un avenant à la convention qui est revalorisée de 15 500 €, d'une part pour la Capoeirathèque, un centre de ressource sur l'histoire de la capoeira ; le festival Emergences qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 5 juillet ; l'atelier chorégraphique qui est un mouvement d'ensemble de créativité individuelle au-delà de la capoeira et qui permet de regrouper un ensemble de jeunes et moins jeunes autour des techniques de la capoeira avec une version plus assouplie et plus abordable pour les uns et les autres.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.174/2015.DJS.273 à l'unanimité*

## **CENTRES D'ANIMATION**

DELIBERATION : 18.2015.175 : Centres d'animation Binet, Hébert, La Chapelle, Abbesses 18e - Délégation de service public- Convention avec l'association CJP18N

**Cédric DAWNY** : La précédente délégation de service public arrive à échéance le 31 août 2015. Je vais soumettre à votre approbation la délibération confiée au Centre jeunesse Paris XVIII Nord, la gestion des quatre centres d'animation sur le 18<sup>ème</sup> pour les cinq années à venir. Je salue d'ailleurs son président présent à l'intérieur de l'hémicycle.

Juste pour que vous sachiez comment se sont passés les choses. J'ai eu un appel public à la concurrence publié il y a à peu près un an, en avril 2014. Il y avait jusqu'au mois de mai 2014 pour pouvoir répondre à cet appel à candidature. Une seule et unique structure y a répondu, c'est le Centre jeunesse Paris XVIII Nord. Suite à une consultation qui a eu lieu en janvier 2015, cette commission dite Sapin a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec le candidat. Le candidat, en mars 2015, a été retenu pour reprendre la suite qu'il avait déjà commencée.

Cette association a été fondée en 1991 et a déjà eu sous sa responsabilité les espaces jeunes Charles-Hermite, le centre d'animation René-Binet de 1992 à 2002, étant en DSP maintenant depuis 2002 sur les quatre centres d'animation du 18<sup>ème</sup> arrondissement.

**Pascal JULIEN** : Je me réjouis de ce qui vient d'être dit. Je salue aussi le représentant de l'association et me réjouis surtout que cela soit des petites associations qui fassent ce travail dans la dentelle dans ce type de quartier. Je me méfie de l'attribution des DSP, dans Paris ou ailleurs même en France à des grosses associations, des grosses fédérations, je ne donnerais pas de nom. Je crois qu'il faut de tout pour faire un monde et qu'il faut aider ce genre de petites associations à résister à la concurrence des grosses.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Je ne veux pas être le seul à ne pas saluer l'ami René BEGUET, je le salue au nom de mon groupe.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet  
n°18.2015.175/2015.DJS.159 à l'unanimité*

## **AMENAGEMENT DES RYTHMES EDUCATIFS**

**DELIBERATION** : 18.2015.176 : Subventions (1.903.127,93 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'ARE.

**Philippe DARRIULAT** : Nous devons voter sur les subventions accordées aux associations pour les appels à projets dans le cadre de l'organisation des ateliers des rythmes éducatifs. Les ateliers des rythmes éducatifs sont organisés par deux types de structure, la Ville de Paris avec ses animateurs qui font à peu près 80 à 85 % des ateliers en maternelle et 45 % des ateliers en élémentaire, des associations qui interviennent pour le reste 15 % à peu près en maternelle et 55 % en niveau élémentaire.

Parmi ces associations, deux cas de figure, les associations qui interviennent sur des marchés de la Ville de Paris, des grosses associations M. JULIEN, comme la Ligue de l'enseignement par exemple, ou la Croix rouge, qui vont proposer 60, 80, 100 ateliers sur Paris, qui vont ensuite être répartis dans l'Arrondissement. Les appels à projets que nous voyons ici dans l'Arrondissement, qui sont les associations locales qui interviennent localement, connues, de proximité avec lesquelles nous travaillons.

Ces associations, on leur a demandé de mettre deux priorités dans les projets qu'elles nous ont présentés pour intervenir sur l'ARE, les valeurs de la République et la lutte contre les discriminations.

Dans la délibération, vous avez une longue liste puisque c'est une délibération parisienne d'associations. Je vous propose de dire, pour informer correctement le Conseil, une petite synthèse sur l'Arrondissement en particulier, 77 ateliers ont été sélectionnés sur les appels à projets correspondant à 240 000 € de subventions : Culture 2+, Vivaldi, les Trois tambours, Cambalache, Checkpoint, les Lucioles, les Matinaux, D'ici et d'ailleurs, le Petit Ney, Matador, Mouvement ATD quart monde, Rioplatense, Robotis, Silence, on court ! et Ugop sont des associations qui interviennent dans ce cadre des appels à projets.

Je vous appelle à vous prononcer en faveur de cette délibération.

**Douchka MARKOVIC :** On ne peut que se réjouir de tout ce qui concerne les ateliers notamment de la citoyenneté, à renforcer suite aux attentats contre Charlie Hebdo. Par contre, il y a vraiment très peu de choses faites au niveau du cadre de Ville, de l'environnement et du développement durable. C'est une véritable lacune, si l'on peut mesurer les enjeux que sont les enjeux écologistes. Les enfants d'aujourd'hui seront ceux qui auront à faire face au réchauffement climatique de demain. Nous devons essayer de les associer le plus tôt possible dans la réflexion et dans l'appropriation de ces enjeux.

De ce point de vue, les écologistes, nous regrettons qu'il n'y ait pas davantage de projets qui soient liés à la transition écologique de notre Ville pour développer des outils liés à la sensibilisation des enfants, notamment avec les projets de végétalisation, de jardins pédagogiques, d'éducation à la santé et à l'environnement, des projets de compostage, etc. La COP 21 en 2015 qui aura lieu à Paris est une grande occasion de pouvoir aborder tous ces types de sujet avec les enfants. Nous espérons que dans les prochains ARE, il y aura davantage d'ateliers de ce type.

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** Je pourrais souscrire à ce que vient de dire Mme MARKOVIC. Nous allons voter la délibération parce qu'il faut avancer, c'est d'intérêt général. Je voudrais faire un point avec vous puisqu'il arrive parfois qu'il y a des choses qui se passent très bien, tant mieux, et il y a des choses qui se passent moins bien et voir un peu ce que vous avez comme remontée, que j'ai pu avoir d'un certain nombre de parents qui parfois, sur les ateliers ou sur la qualification des intervenants peuvent avoir des mécontentements.

J'ai une demande à vous formuler, c'est une demande de bilan sur ce qui a été fait sur l'année et pour l'avenir de savoir si pour la rentrée 2015, toutes les écoles ont trouvé les ateliers, les associations, tout cela est-il partout terminé ?

**Philippe DARRIULAT :** Précision à l'intervention de Mme MARKOVIC, je comprends parfaitement son souci. Je suis un peu étonné du propos parce que tous les mardis, je visite les ateliers d'une école depuis maintenant le début de l'année, j'en ai vu 25 écoles. Je n'ai pas vu une école où il n'y a pas au moins 25 % des ateliers qui tournent autour des thématiques que Mme MARKOVIC nous demande de développer. C'est quelque chose très présent.

C'est vrai que suite aux événements de Charlie Hebdo, un accent a été mis sur les valeurs de la République, etc. notamment les ateliers recyclages, il y en a partout, tout ce qui est autour de jardin pédagogique. C'est quelque chose extrêmement développé. Mais je comprends parfaitement. Ce que je propose, c'est de faire un bilan chiffré de cette présence pour vous convaincre que les propos que je tiens ici ne sont pas des propos en l'air mais que vous pourriez constater par vous-même la très forte présence de ces activités.

Je comprends la demande de l'opposition, il faudra présenter un bilan précis, soit au prochain Conseil ou celui de la rentrée. Tout de suite, je réponds oui, tout est prêt pour la rentrée prochaine au niveau des trois, c'est-à-dire au niveau des personnels de la Ville, des marchés et de l'appel à projets. Les remontées, on va faire comme tout à l'heure, on est dans un dossier conflictuel qui est aujourd'hui entièrement pacifié. Chaque fois que je vais voir ces ateliers le mardi, j'invite les parents élus dans les conseils d'école à m'accompagner. Ils viennent ou ils ne viennent pas.

Assez souvent, j'en ai deux, trois qui viennent et c'est toujours dans une ambiance pacifiée. Je n'ai jamais cru au zéro défaut, mais je ne croirais jamais au zéro défaut parce que la vie fait qu'heureusement, on est perfectible sinon à quoi on servirait.

La perfection, on y travaille beaucoup et, sur la qualification des animateurs, beaucoup a été fait. Pour rendre les choses mieux, nous avons mis l'accent sur les maternelles cette année, de façon à, peut-être justement parce qu'il y avait beaucoup d'attente et beaucoup de demandes très fortes. On était peut-être trop activistes dans les ateliers de maternelle. Les enfants ont été fatigués, donc on a repensé avec une mallette pédagogique, avec des spécialistes de la petite enfance, un rythme d'atelier plus calme pour les enfants. C'est un grand succès, je vois la différence. S'il y a quelque chose à améliorer à la rentrée prochaine et sur laquelle, je souhaite travailler avec les services de la Ville là-dessus, c'est le meilleur lien avec les associations ; que les associations qui interviennent s'insèrent mieux à chaque fois dans un projet d'école. Dans un travail collectif, pour l'amélioration, c'est là-dessus que je compte mettre la priorité l'année scolaire prochaine.

**Eric LEJOINDRE** : On fera comme il est de tradition un point sur la rentrée scolaire au conseil d'octobre qui pourra être l'occasion de faire un bilan de cette année des rythmes éducatifs. Philippe DURAND, non-participation au vote.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.176/2015.DASCO.15 à l'unanimité et une voix ne participant pas au vote (M. DURAND).*

## AFFAIRES SCOLAIRES

**Philippe DARRIULAT** : On vote la construction de développement de nouvelles écoles polyvalentes de douze classes dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Une, sur lesquelles nous nous sommes beaucoup battus avec M. le Maire et avec M. VAILLANT dans la précédente mandature pour qu'elle ait lieu, le centre aide Championnet. L'opération est lancée par ce vote ; l'opiniâtreté est sur les dossiers et la satisfaction de voir que les choses avancer.

Le jury va être sélectionné, toutes les démarches sont lancées, elle va accueillir d'abord le collège Utrillo pendant sa restructuration, puis une école polyvalente de douze classes qui nous permettra de gérer avec beaucoup plus de qualité l'accueil des enfants, y compris en termes de locaux, c'est-à-dire que cela nous permettra une meilleure répartition et d'avoir une respiration dans un arrondissement où nous manquons de locaux dans les écoles de l'Arrondissement.

L'autre école de douze classes dont nous lançons la campagne correspond à un projet qui est Chapelle International, que la sectorisation globalement, ce sont les enfants des 600 logements international qui iront dans cette nouvelle école. Il y aura peut-être des ajustements mais cela aura moins d'impact par rapport au public actuel. Ce sont deux grandes écoles, on va ouvrir une école nouvelle à Torcy à la rentrée, on a construit deux nouvelles salles à Simplon, un autre projet est en cours sur Amiraux. On a un développement important.

Je ne peux pas m'empêcher de marquer une certaine satisfaction devant le vote de ces deux délibérations. La troisième est moins importante, mal rédigée, il n'y a plus

d'école Binet mais une école Françoise-Dorléac. Il s'agit de l'ajustement après les très importants travaux de rénovation avec des financements importants, vraie priorité, les écoles et les quartiers des portes doivent attirer tous nos efforts, c'est ce que l'on a fait et qu'on devra continuer à faire.

Je vous passe sur les ajustements et sur les travaux d'achèvement, suggestions techniques et les incidences des délais à voter pour des ajustements techniques. Il faut dire là aussi, très belle réalisation, bel investissement de la Ville pour valoriser les écoles de l'Arrondissement.

**Eric LEJOINDRE** : On a déjà eu l'occasion d'évoquer ces sujets importants dans le cadre de ce Conseil et on aura l'occasion de le refaire régulièrement puisque les affaires scolaires sont au cœur de notre attention, notamment les nouveaux équipements dont on a besoin puisque la population du 18<sup>ème</sup> augmente.

DELIBERATION : 18.2015.177: Groupe scolaire Binet au 60, rue Binet (18e).Construction d'une école maternelle et requalification des écoles élémentaires et du bâtiment des logements de fonction. Avenant n° 1 au marché de travaux.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.177/2015.DPA.10 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.178: Lycée municipal rue Championnet (18e)- Restructuration- Autorisation de prendre toute décision concernant les travaux,modalités, marchés et déposer les demandes d'autorisations administratives.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.178/2015.DPA.45 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.179 : Construction école et crèche Chapelle International (18e) - Principe d'opération - Autorisation à Mme la Maire pour toute décision sur tous les marchés d'opération et autorisations administratives.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.179/2015.DPA.50 à l'unanimité*

## CAISSE DES ECOLES

**Dominique DEMANGEL** : Il s'agit d'une première subvention qui va être complétée par la part départementale concernant les collèges. Nous avons aujourd'hui la première subvention pour 8 455 000 €, ce qui correspond au subventionnement d'un montant de 2 118 000 euros pour l'année 2015. Cela ne pose pas de difficulté.

La deuxième subvention concerne les voyages arc-en-ciel et qui font partie d'une subvention annuelle de la Ville. Nous avons une subvention d'un montant de 213 962 € pour les séjours de vacances qui ont été distribués dans le 18<sup>ème</sup> et qui correspondent aux critères arc-en-ciel. Je vous demande de voter ces deux délibérations.

DELIBERATION : 18.2015.180 : Caisse des écoles (18e)-Subvention (8 455 204 euros) pour la restauration scolaire.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.180/2015.DASCO.36 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.181 : Caisse des Ecoles (18e) - Subvention (213 962 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.181/2015.DASCO.55 à l'unanimité*

## ALIMENTATION

DELIBERATION : 18.2015.182 : Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020.

**Douchka MARKOVIC** : Celia BLAUDEL, adjointe au maire chargée de l'environnement et du développement durable, présente un plan d'alimentation durable de la Ville de Paris pour 2015-2020.

Dans le cadre de son plan climat énergie, la Ville de Paris met en œuvre une politique volontariste et ambitieuse de développement de l'alimentation durable dans sa restauration collective.

Depuis 2009, les actions entreprises ont permis de multiplier par quatre la part d'alimentation durable servie dans les différentes cantines parisiennes en passant de 6 % d'alimentation biologique servie en 2008, à 24 % d'alimentation durable dont 21 % d'alimentation biologique en 2013.

Par alimentation durable, on entend à la fois les produits issus de la culture biologique, les produits de proximité de saison, mais également les produits bénéficiant d'autres certifications comme les labels rouges et la pêche durable.

L'objectif de ce plan est à la fois d'améliorer la qualité du contenu des assiettes et de réduire l'impact environnemental de la restauration collective. Il s'agit aujourd'hui de franchir une nouvelle étape dans cette politique en adoptant un plan d'alimentation durable qui nous permettra d'atteindre le chiffre de 50 % d'alimentation durable d'ici 2020.

Ce plan s'appliquera à l'ensemble de la restauration collective parisienne, c'est-à-dire à 1 200 restaurants collectifs, les cantines scolaires, collèges, lycées municipaux, les crèches, les centres d'accueils sociaux, les maisons de retraite, restaurants du personnel, établissements de protection de l'enfance, soit plus de 30 millions de repas par an.

L'ambition de ce plan est de recourir à davantage de produits locaux afin de diminuer davantage l'empreinte carbone de notre restauration collective et d'encourager

l'agriculture biologique en Ile-de-France, où elle peine encore à se développer. Il a été élaboré en concertation avec les directions concernées, les mairies d'arrondissements, les associations de producteurs biologiques et les institutions politiques et publiques, 107 personnes ont participé, 13 ateliers ont eu lieu et 22 entretiens individuels.

Ce travail collectif a abouti à un plan d'actions décliné autour de trois axes :

- un premier axe destiné à consolider et structurer la demande de la restauration collective municipale ;
- un deuxième axe destiné à aider les filières durables de proximité à se structurer pour répondre aux besoins de la restauration collective ;
- un troisième axe pour échanger, communiquer et former le personnel.

Quelles sont les avantages de l'alimentation durable ? Ils sont multiples. Au niveau environnemental, la protection de la biodiversité, préservation de la qualité des ressources en eau, préservation de la qualité de l'air, préservation de la qualité physique et biologique des sols. On évite ainsi les émissions de gaz à effet de serre et on améliore les conditions d'élevage des animaux.

Au niveau économique, il faut savoir que l'agriculture biologique emploie 30 % de main-d'œuvre de plus que l'agriculture conventionnelle.

Au niveau social, nous avons, grâce à ce plan, une réduction des inégalités sociales pour que tout le monde puisse bénéficier d'un meilleur repas.

Enfin, sanitaire, avec l'arrêt des engrais et des produits phytosanitaires chimiques de synthèse, la santé des agriculteurs et des consommateurs est préservée.

Les critères de ce plan sont une part de produits bio, une part de produits locaux et de saison, une part de produits labellisés. Nous avons également rajouté 0 % d'OGM, 100 % d'œuf de poules élevées en plein air, 0 % d'espèces pêchés en eau profonde, 0 % d'utilisation d'huile de palme, enfin nous avons l'engagement de diminuer de 20 % les produits carnés servis dans la restauration collective.

C'est un plan extrêmement ambitieux. Il y a, bien sûr, quelques difficultés. Le manque de production en bio et de structuration des filières, un surcoût estimé actuellement de 19 %, notamment pour les produits carnés.

Le code des marchés publics, malheureusement à l'heure actuelle, interdit des critères de provenance dans les cahiers des charges.

La perte de territoire agricole en Île-de-France, nous avons 1 900 ha de champs qui disparaissent chaque année, ce qui rend forcément les choses plus difficiles.

Enfin peu de productions fruitières en bio, notamment en Île-de-France.

Face à cet état des lieux, et pour atteindre les nouveaux objectifs, il est nécessaire d'accélérer les structures des filières, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs pour rendre attractif le débouché de la restauration collective, notamment pour les produits légumes et fruits, contribuer à l'organisation de l'offre pour répondre aux

besoins de la restauration collective, notamment au niveau des légumes afin de garantir qualité et régularité des approvisionnements.

Le plan alimentation durable 2015-2020 va être axé sur plusieurs propositions, notamment le déploiement des expérimentations de groupe de commandes : rédiger un cahier des bonnes pratiques, mieux connaître les coûts globaux d'un repas, réduire les nombres de points de livraison de la restauration collective municipale, proposer des clauses et critères environnementaux pour la logistique, actualiser le bilan carbone de la restauration collective, mettre en œuvre les préconisations de lutte contre le gaspillage alimentaire extrêmement important, mieux identifier l'origine des denrées, développer l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage d'eaux de Paris, donc en Île-de-France, participer à la contribution d'une filière de proximité de poules élevées en plein air, développer une offre de formation globale sur l'alimentation durable, proposer des groupes de réflexion métier, proposer une communication harmonisée sur l'alimentation durable.

En conclusion, en consolidant et en structurant la demande de la restauration collective parisienne, en aidant les filières d'alimentation durable de proximité à se développer et en favorisant les échanges entre les acteurs, ce plan doit permettre d'atteindre l'objectif de 50 % d'alimentation durable en 2020.

Plus de développement économique local, une alimentation plus respectueuse de l'environnement et de meilleure qualité pour nos enfants, plus de végétal, plus de bio, plus de saisonnalité, moins de souffrance animale dans les élevages. Pour toutes ces raisons, je vous propose d'approuver le plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : On aura ce débat en Conseil de Paris. On ne peut que partager l'idée d'aide à la promotion de l'alimentation durable. Je rappelle tout de même que l'ancien Maire de Paris M. DELANOË avait fixé l'objectif de 30 % d'alimentation durable en 2010. On est aujourd'hui à peu près à 25 %. On a fait une partie du chemin mais l'objectif n'a pas été atteint. Donc il faut aussi le dire et le rappeler.

On n'a pas de chiffre pour le CASVP et pour le restaurant du personnel. En avez-vous ? Puisqu'on en a pour les écoles et il serait bien qu'on ait des éléments plus précis sur ces deux domaines qui sont importants. Cela représente 17 % de la Ville de Paris.

**Danièle PREMEL** : On peut se réjouir de cet apport, mais je voulais aussi qu'on mène une réflexion sur les circuits courts, c'est-à-dire de pouvoir réfléchir aussi au transport et le limiter, cela irait dans le sens où vous allez.

**Eric LEJOINDRE** : Je ne sais pas si Mme MARKOVIC a des éléments de réponse.

**Douchka MARKOVIC** : Non, pas pour ces chiffres-là. J'ai la restauration scolaire, mais effectivement pas ce point.

**Eric LEJOINDRE** : Vous donnerez les chiffres à M. BOURNAZEL dès que vous les aurez.

**Elisabeth BOYER** : Ce plan est tout à fait ambitieux et j'espère qu'il pourra être tenu. Notamment pour tous ceux qui se font vocation de maintenir l'agriculture périurbaine dans le périmètre de l'Île-de-France. Parce qu'il en va aussi des producteurs qui ont énormément de mal à résister à la pression foncière. Il y a un gros problème de succession dans l'agriculture et de l'installation de nouveaux agriculteurs.

Je voulais juste faire une remarque sur l'éducation. Parce que, un plan d'alimentation durable, et je pense aux ateliers dont on parlait qui sont faits dans les écoles, cela ne peut pas réussir si on n'apprend pas aux enfants ce que sont les produits de la nature. La ville malheureusement terriblement minérale comme à Paris où il n'y a très peu d'espaces verts ou même quand il y en a, on les supprime, c'est dommage.

Cette nature pour les enfants, cela reste déjà la première référence de ce qui est le symbole justement de ce qui est naturel, de ce qui est harmonieux et de ce qui conduit éventuellement, on l'espère, à un plan d'alimentation durable.

L'alimentation durable, c'est aussi l'éducation vis-à-vis de tout ce qui est alimentaire et industriel. Ce que vous regrettiez, je m'adresse au Maire adjoint sur l'éducation, il y a tellement de problèmes, les parents le savent, de problèmes de mauvaise alimentation des enfants, non pas parce que l'offre n'est pas bonne, mais parce que eux-mêmes sont complètement désorientés par rapport à l'offre qui leur est faite, notamment l'offre industrielle qui a beaucoup plus d'appétence, on le sait très bien.

Donc, il faut absolument ajuster ce plan d'alimentation durable avec un programme d'éducation des enfants, leur faire connaître les choses parce que sinon, on se fait plaisir, nous adultes, mais au fond, cela fait des plateaux jetés à la poubelle parce que les enfants n'ont pas reconnu le goût industriel auquel ils sont habitués.

**Eric LEJOINDRE** : Il nous reste à peine 1h20 pour finir le Conseil et faire passer l'ensemble des vœux, j'appelle les uns et les autres à une modération dans la prise de parole. Nous n'allons pas faire un débat général sur l'ensemble des sujets qui nous restent. Il y a encore des délibérations extrêmement importantes à passer, et on n'aura jamais le temps de faire les vœux au rythme où l'on va.

**Dominique DEMANGEL** : Je ne vous ai pas parlé des initiatives prises dans le cadre de la caisse des écoles sur la mise en place d'un certain nombre d'expérimentations en termes de recyclage des biodéchets. On va commencer à la rentrée. Ces expérimentations prendront en place dans des écoles pour lesquelles il y a déjà dans le projet d'école une sensibilisation à l'accompagnement de l'économie durable. Nous allons dans le sens que vous nous suggérez.

**Douchka MARKOVIC** : Il faut savoir que dans l'axe 3 du plan, il y a justement : échanger, communiquer et former, qui est destiné au point que vous soulevez et qui est extrêmement important.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.182/2015.DEVE.38 à l'unanimité*

## **ESPACES VERTS**

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : Au nom de Philippe DURAND, je vais soumettre au vote du Conseil plusieurs délibérations importantes pour la vie des associations engagées dans les projets autour de la nature en ville.

Sur les cinq délibérations, trois portent sur des subventions à proprement parler, d'abord dans le cadre de la Charte Main Verte qui est bien connue et qui existe depuis un certain temps, c'est la DEVE 76. Les associations concernées sont bien connues du 18<sup>ème</sup>, puisqu'il s'agit des Jardins du Ruisseau et de Vergers Urbains. Les Jardins du Ruisseau porte notamment un projet d'accompagnement et les Vergers Urbains propose de mettre en œuvre une pépinière de quartier au bénéfice des habitants dans un jardin partagé qui existe déjà au sein de la Goutte-d'Or. J'en profite pour vous dire que trois autres jardins partagés dans l'Arrondissement qui se trouvent déjà dans un espace vert, Vergers Urbains propose de pérenniser ce type d'implantation. Là pour une subvention d'un montant de 3 000 € plus 2 000 € pour chacune des associations.

Le deuxième lot se fait dans le cadre du programme Nature Plus qui lui est destiné aux quartiers Politique de la Ville. C'est la DEVE 100. Vous allez retrouver deux associations dont on vient de parler, Vergers Urbains et Jardins du Ruisseau mais qui sont financés sur un autre projet dans le cadre d'un appel à projets déposé dans le cadre du programme Nature Plus. Vous pourrez vérifier et regarder dans le contenu et l'exposé des motifs, le contenu exact de chacun de ces projets mais ils touchent majoritairement en accompagnement pédagogique et à poursuivre des actions déjà mises en œuvre auprès des jeunes et des moins jeunes pour accompagner le développement de la nature en ville.

Enfin, une subvention pour l'association Au Cœur des Chats que nous connaissons et que nous voyons régulièrement dans les délibérations ici.

Les deux autres délibérations concernent par contre des autorisations d'occupation temporaire.

La première se trouve dans le 18<sup>ème</sup>, il s'agit du Trèfle d'Eole qui est un jardin partagé installé dans les jardins d'Eole, il y a d'autres jardins partagés des espaces verts, c'est notamment le cas du Trèfle d'Eole, mais aussi d'un autre jardin partagé dans le square Rosa-Luxembourg. Sur la première délibération, il s'agit de la prolongation de l'autorisation d'occupation temporaire pour porter d'autres projets, l'association Trèfle d'Eole notamment en lien avec l'Ecole de la deuxième chance pour faire beaucoup plus de liens sur le jardin d'Eole et sur le territoire.

Plus largement, et cette délibération est arrivée un peu tardivement, donc vous me pardonnerez si je ne rentre pas dans le détail, M. DURAND aurait été bien naturellement plus aguerri que moi sur le sujet. Il s'agit d'une délibération qui vise à entériner le programme de végétalisation, notamment le permis de végétaliser.

Aujourd'hui, nous développons du vert près de chez moi, le programme de végétalisation de proximité. Pour ce faire, il faut contractualiser, poser un cadre avec l'ensemble des associations et des habitants qui souhaiteraient pouvoir apporter un projet de végétalisation à Paris. C'est ce que propose de faire le permis de végétaliser à Paris pour peser le cadre dans lequel les autorisations d'occupation temporaire pourraient être délivrées par la Maire de Paris, c'est pour cela que c'est

voté ici et que cela sera voté ailleurs, pour pouvoir porter les projets sur chacun des territoires concernés par les associations et les riverains. Je vous propose de voter l'ensemble de cette délibération.

**Douchka MARKOVIC** : J'ai été alertée par l'association Au Cœur des Chats, qui avait le grand regret de constater que sa subvention avait été divisée par deux puisqu'avant, elle était de 1 000 € et qu'elle a maintenant seulement 500 €, et que ça va donc lui causer des difficultés notamment pour tout ce qui est la stérilisation des chats.

DELIBERATION : 18.2015.183 : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville-Création d'un permis de végétaliser

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.183/2015.DEVE.9 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.184 : Subventions (15.950 euros) à 13 associations gestionnaires de jardins partagés, et convention avec l'association Archipélia, dans le cadre de l'appel à projet Main Verte.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.184/2015.DEVE.76 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.185 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain pour Jardin partagé dans les Jardins d'Eole (18e)-Renouvellement de convention d'occupation du domaine public avec l'Association Le Trèfle d'Eole.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.185/2015.DEVE.77 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.186 : Subvention (500 euros) à l'association Au Coeur des Chats pour le suivi et la régulation de la population féline (18e).

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.186/2015.DEVE.107 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.187 : Subventions (29.500 euros) à 11 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en Politique de la Ville.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.187/2015.DEVE.100 à l'unanimité*

## COMMERCE

DELIBERATION : 18.2015.188 : Immeubles d'activités (11e,13e, 18e, 19e, 20e) - Protocole d'accord avec la RIVP : résiliation des conventions de 1980, cessions, avenants et nouveaux baux emphytéotiques avec la RIVP.

**Afaf GABELOTAUD** : Il s'agit d'une délibération un peu technique, c'est sur l'ensemble de Paris. Il s'agit d'un protocole d'accord avec la RIVP. En ce qui nous concerne, il s'agit du 6, rue Francœur, de l'immeuble La Fémis, la RIVP faisant un certain nombre de travaux de réhabilitation, d'aménagement, de remise aux normes. Cela permettrait à la RIVP de résilier sa convention de 1980, de pouvoir apporter un avenant afin de rallonger son bail emphytéotique et de permettre d'amortir les investissements faits sur cet immeuble.

Cela permet aussi de permettre l'octroi de la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour les emprunts faits par la RIVP sur les investissements de travaux, mais aussi d'achat sur les autres immeubles. Donc c'est assez général sur Paris et cela reste très technique. Je vous prie d'approuver cette délibération.

**Christian HONORE** : Je suis administrateur de la RIVP. Je suis au conseil d'administration. Est-ce que je peux voter ou non ? Parce que tout à l'heure, et il y a eu aussi la RIVP qui était impliquée, j'ai voté oui, mais je ne suis pas sûr que je puisse prendre part au vote.

**Carine ROLLAND** : Le directeur général des services vous fait savoir que, par précaution, il vaut mieux que vous ne preniez pas part au vote M. HONORE. Cela sera rectifié en ce sens.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.188/2015.DDEEES.175 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

## DEPLACEMENT

**Félix BEPPO** : La première délibération que je vous propose est celle qui porte sur l'extension du tramway et d'une signature de convention de financement pour ces travaux du tramway entre la Ville de Paris, la région Île-de-France, le STIF et la RATP. La Ville a fait un certain nombre d'avances de financement pour pouvoir avancer les travaux en attendant que le contrat de plan Etat-Région soit signé, et que l'on puisse continuer les travaux du tramway.

La deuxième délibération concerne les travaux d'aménagement pour accompagner l'ouverture de la gare Rosa Parks de la ligne E du RER. Il s'agit de mettre en correspondance un certain nombre de lignes de bus, la 54, la 60, la 239 et de faire un certain nombre d'aménagements pour pouvoir demander au STIF de faire ces aménagements ; il faut signer les documents liés à ces travaux et ces études. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

La troisième que je vous propose, les deux autres portent sur les conventions d'occupation du domaine public, l'un pour l'attribution des stations en voirie pour accompagner les développements de services de véhicules partagés. Je pourrais rentrer dans le détail si vous le souhaitez. Il s'agit de convention d'occupation, je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer pour les entreprises qui ont bien voulu répondre à une consultation pour installer ces stations pour ces services de voitures partagées.

La dernière délibération concerne les déplacements, sur une convention entre la Ville de Paris et le syndicat mixte Autolib' Métropole pour développer le maillage sur les stations Autolib' sur la Ville de Paris. Je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer ces documents.

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : Cette délibération est importante parce que c'est vraiment ce qui va permettre aux services de véhicules partagés de se développer à Paris, pouvoir utiliser autre chose que Autolib' et pouvoir changer les conditions de mobilité, faire en sorte à terme que l'on puisse se défaire de la voiture individuelle pour la partager avec les autres. C'est l'économie du partage et c'est essentiel.

DELIBERATION : 18.2015.189 : Extension du Tramway à la Porte d'Asnières (17e et 18e). Convention de financement n°1 relative à la phase travaux.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.189/2015.DVD.66 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.190 : Gare Rosa Parks (18e et 19e). Travaux d'aménagement nécessaires à la modification des lignes de bus 54, 60 et 239 pour sa desserte. Demande de subventions auprès du STIF.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.190/2015.DVD.71 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.191: Développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.191/2015.DVD.168 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.192 : Autolib' - Convention avec le Syndicat Mixte Autolib' Métropole.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.192/2015.DVD.165 à l'unanimité*

## VOIRIE

**Félix BEPPO** : Les deux délibérations, l'une qui porte sur l'éclairage public, l'illumination et les signalisations lumineuses tricolores, ainsi que les boucles de détection. Il y a actuellement des marchés à bon de commande pour réaliser ces travaux de voirie. Ils arrivent à échéance en janvier 2016. Il s'agit simplement à travers cette délibération d'autoriser le Maire à lancer les opérations de consultation et de pouvoir signer les marchés afférents à ces dossiers.

Je précise que dans cette consultation, on a fusionné un certain nombre de marchés, de manière à ce qu'on ait plus de concurrence. Là où l'on avait 10 lots dans les précédentes consultations, on n'aura simplement que 5 lots cette fois-ci.

La dernière concerne l'offre de toilettes publiques, nous avons des sanisettes sur l'ensemble de Paris mais pas uniquement, puisqu'il y a aussi des lavatoires et le 18<sup>ème</sup> est concerné par un site qui se situe au 1, rue Lamarck. Il s'agit à travers cette délibération de montrer la volonté de la Ville de compléter le dispositif sanisette en relançant le fonctionnement de ces lavatoires qui se sont peu à peu coudés au cours de ces vingt dernières années, déclinés pour passer grosso modo vingt-quatre dans les années 2000 à peu près dix aujourd'hui.

Il s'agit d'une consultation lancée le 11 juillet 2014 pour permettre à des opérateurs de répondre sur l'exploitation et la gestion de ces services. Une entreprise a particulièrement répondu, il s'agit de la société Pointwc. Il vous est demandé à travers cette délibération de permettre à la Maire de Paris de signer les marchés et les contrats de concession.

**Eric LEJOINDRE** : C'est très important les lavatoires à Montmartre, on a beaucoup de mal à mettre des sanisettes.

DELIBERATION : 18.2015.193 : Eclairage public, signalisation lumineuse et boucles de détection (5 lots). Marchés de travaux.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.193/2015.DVD.126 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.194 : Contrat de gestion des lavatoires.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.194/2015.DVD.26 à l'unanimité*

## **URBANISME**

**Michel NEYRENEUF** : C'est la fin de l'opération de l'aménagement Château-Rouge. On régularise les différents terrains propriétés de la SEMAVIP et qui va les rendre à la Ville. Cela concerne essentiellement quelques logements et une petite parcelle du côté de la rue Richomme.

Ensuite, le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour créer la piscine que nous avons prévue à notre programme. Cette piscine ira sur la parcelle 133-133bis, rue Belliard sur laquelle il y avait une réserve mise de façon fort intelligente et prévisionnelle, en 2006 pour dire : soit un équipement sportif, soit un équipement scolaire.

Il se trouve qu'on n'a pas besoin d'équipement scolaire. Donc on va faire la piscine, on profite du fait de créer cette piscine sur des parcelles actuellement essentiellement occupées par des parkings. Ce sera aussi l'occasion de créer une crèche et de créer 60 logements en remettant le terrain de l'ETEP actuellement un peu en biais.

DELIBERATION : 18.2015.195 : Opération d'aménagement Château-Rouge (18e).  
Régularisations foncières

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.195/2015.DU.63 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.196 : Déclaration d'utilité public sur les parcelles 133, 133bis, rue Belliard et 162 à 172, rue Championnet (18e)

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.196/2015.DU.115 à l'unanimité*

## **HABITAT**

**Michel NEYRENEUF** : Un petit immeuble préempté 6, villa Vauvenargues, qui va être confié à la RIVP par bail emphytéotique, un immeuble de six logements ; un autre immeuble préempté du 78, rue Labat / 14, rue Bachelet, qui va être aussi confié par bail emphytéotique à la RIVP. Cela permettra de créer cinq logements sociaux.

Une délibération très technique pour le projet du 17, rue de la Chapelle et 21, rue de la Chapelle où l'on doit construire des logements jeunes travailleurs et chercheurs, qui nécessitent de passer un certain nombre de constitution de servitudes entre FI10 et la RIVP.

Enfin, une autre approbation des éléments financiers. C'est un marronnier qui revient deux ou trois fois par an concernant la SOREQA. Il n'y a pas de problèmes, les choses avancent.

La dernière délibération arrivée assez tard aussi, la location de l'immeuble préempté du 61, rue de Doudeauville à la RIVP. Cela permettra à peu près 25 logements.

DELIBERATION : 18.2015.197 : Location de l'immeuble 6, villa Vauvenargues (18e) à la RIVP-Bail emphytéotique.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.197/2015.DLH.96 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.198: Location de l'immeuble 78, rue Labat/14, rue Bachelet (18e) à la RIVP-Bail emphytéotique.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.198/2015.DLH.110 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.199 : Autorisation de constitution de servitudes pour la propriété communale baillée à la RIVP 17A, rue de la Chapelle (18e)

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.199/2015.DLH.150 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.200: Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2014 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.200/2015.DLH.49 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.201 : Location à la RIVP de l'immeuble 61, rue Doudeauville (18e) - bail emphytéotique

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.201/2015.DLH.129 à l'unanimité*

## LOGEMENT

**Michel NEYRENEUF** : Il faudrait que la direction générale des services explique pourquoi on sépare d'un côté habitat et de l'autre côté logement. Il doit y avoir une raison certainement.

Là, c'est au 10, rue de Roi-d'Alger, un programme d'acquisition-conventionnement de dix logements Plus par le bailleur Aximo et trois logements supplémentaires que ICF Habitat La Sablière a pu dégager dans le projet en construction actuellement rue Cugnot. Cela fait trois logements en plus sur un programme qui en fait plus d'une soixantaine.

**Eric LEJOINDRE** : Nous en avons fini avec l'ordre du jour des délibérations. Il nous reste une heure pour traiter les questions et les vœux. Il est possible de reporter un certain nombre de vœux au prochain Conseil, puisque certains sont de grandes

actualités. Si les uns et les autres souhaitaient qu'un vœu ou une question soit reportée, merci de me le dire.

**DELIBERATION : 18.2015.202 :** Réalisation 10, rue du Roi-d'Alger (18<sup>ème</sup>) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 10 logements PLUS par AXIMO

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.202/2015.DLH.121 à l'unanimité*

**DELIBERATION : 18.2015.203:** Réalisation de 3 logements sociaux PLUS 8-10 et 12 rue Cugnot (18e) – Prêt garanti par la ville (563.247 €) sollicité par ICF Habitat La Sablière

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.203/2015.DLH.143 à l'unanimité*

## QUESTIONS

**Question orale du groupe PC - FDG à M. le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris concernant l'avenir du « Grand Parquet »**

**Danièle PREMEL :** Les incertitudes et ambiguïtés qui semblent marquer l'avenir du Grand Parquet nous amène à vous poser plusieurs questions.

Nous espérons que les réponses lèveront les craintes que nombre de personnes et associations locales ont en ce moment. Le Grand Parquet, dans la continuité de son projet, est ouvert sur le quartier à développer une offre culturelle originale et de qualité sur un territoire fragile et en difficulté.

Faites-vous un bilan positif de l'apport du Grand Parquet sur son territoire et reconnaissez-vous que l'augmentation de sa fréquentation est un signe de la reconnaissance et d'une adhésion de son projet par les populations des quartiers environnants ?

Depuis 2013, l'équipe du Grand Parquet a alerté la Ville et l'Etat de l'insécurité et des agressions dont son personnel et son lieu sont l'objet. Partagez-vous l'analyse qu'il est urgent et nécessaire que les travaux de périmétrage et de sécurisation du site soient réalisés pour l'ouverture de la prochaine saison ? Quelle démarche ou quel acte avez-vous entrepris dans ce sens ? Pouvez-vous nous rassurer et nous assurer que dès la rentrée, ces travaux auront été effectués ?

L'association a été informée le 5 mars dernier de la décision de la Ville de Paris de confier la gestion de la salle du Théâtre Paris-Villette et d'interrompre la subvention de l'association Métamorphoses singulières – nous avons voté une subvention, donc on se pose des questions par rapport à cela – alors qu'il y a aucune concertation. C'est-à-dire à qui ? Qu'est-ce qu'on reproche à Métamorphoses singulières ? Quelle sera le projet, est-ce que vous êtes au courant du projet que fera le Théâtre Paris-Villette ?

Avant que cette décision soit prise, avez-vous été interrogés ? Avez-vous été consultés ? Quelle sera cette future offre artistique pour le quartier après décembre 2015 ?

Quel est l'avenir des quatre salariés du personnel du Grand Parquet dans l'hypothèse de la gestion par le Théâtre Paris-Villette ?

Dans cette situation-là, nous nous posons aussi la question par rapport aux subventions. Est-ce que les subventions votées aujourd'hui qui sont aussi des subventions de la Région pourront être reportées aussi sur le Théâtre Paris-Villette ?

Nous aimerions que vous puissiez répondre à toutes ces questions qui fragilisent le personnel et aussi tout un tas d'interrogations des associations qui travaillent avec le Grand Parquet.

**Carine ROLLAND** : Nous avons dans quatre jours une réunion à l'Hôtel de Ville à la demande des élus de votre groupe, qui visera à répondre en profondeur à l'ensemble de vos questions.

Quelques éléments de réponse factuelle néanmoins, nous avons voté tout à l'heure une subvention aux Métamorphoses singulières. Je précise que cette subvention concerne l'intégralité de l'année 2015 parce que les Métamorphoses singulières, l'association actuellement occupante du Grand Parquet va bénéficier d'un avenant, donc d'une prolongation d'activités jusqu'à la fin de l'année. Tant et si bien que le montant de la subvention que nous avons votée en début de conseil bénéficiera intégralement aux Métamorphoses singulières.

Par ailleurs, leur sera allouée une subvention complémentaire de 34 500 € au titre de la compensation des dommages subis par les difficultés rencontrées actuellement par l'établissement qui en nécessitait des dépenses en termes de sécurité et des dépenses complémentaires en termes de masse salariale suite à l'agression qu'a connue une des salariés le 7 mars dernier.

Voilà pour l'aspect subvention et prolongation de l'activité des Métamorphoses singulières jusqu'à la fin de l'année.

Pour ce qui est du fond, nous avons toujours été de fervents soutiens du Grand Parquet tel qu'il a travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du 18<sup>ème</sup> arrondissement. Daniel VAILLANT peut témoigner qu'il a fait partie de ceux qui ont contribué à garder le Grand Parquet dans le 18<sup>ème</sup>. Donc, nous sommes extrêmement attachés à ce travail de terrain, à cette forme tout à fait particulière qu'ils ont su développer et qui permet à la fois de rayonner, de faire venir un public parisien très attaché au lieu et de travailler avec le local, au meilleur sens de ce que peut être l'action culturelle.

Pour ce qui est du projet du Théâtre Paris-Villette. La réunion de vendredi sera vraiment l'occasion de rentrer dans le détail de ce projet. Je ne doute pas que le cabinet de Bruno JULLIARD à l'Hôtel de Ville s'est attaché à relayer les demandes qui étaient les nôtres de poursuivre le travail de proximité que je viens d'évoquer. C'est ce dont nous parlerons principalement vendredi à nouveau.

Je fais juste une précision. Je vous remercie d'avoir transformé ce qui était initialement un vœu en question orale. Je trouve que c'est une bonne manière de poursuivre la discussion et de collaborer sachant que nous ne sommes qu'au début concernant cet établissement.

Je fais une dernière mention sur les travaux de sécurité que vous avez appelés de vos vœux. Là aussi, nous avançons bien puisque le périmètre de sécurité prévu par la Ville de Paris verra le jour cet été. Donc là-dessus, oui, nous nous engageons à ce que le périmètre soit en place à la rentrée.

**Question orale du groupe Les Républicains - Citoyens Indépendants à M. le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris relative à l'accroissement des phénomènes de bandes dans le quartier la Chapelle**

**Pierre LISCIA** : L'arrivée des beaux-jours et l'approche des grandes vacances apportent avec eux leur lot d'incivilités dans le quartier de la Chapelle. Depuis plusieurs semaines, depuis surtout qu'il fait beau et chaud, ce quartier est régulièrement le théâtre d'affrontement entre bandes de jeunes souvent mineurs et quasi systématiquement mineurs, parfois très violents.

Ce phénomène de bande est particulièrement localisé dans le secteur de l'angle Pajol/Riquet même s'il s'étend à tout le quartier, depuis la place Hebert jusqu'à la Chapelle. Il n'est donc pas rare d'assister à de véritables déferlantes à toute heure de la journée de ces jeunes qui sont armés entre guillemets de bâtons surtout et dont certains d'entre eux circulent sur des vélib' manifestement dégradés et volés.

Les forces de l'ordre sont régulièrement amenées à intervenir, mais paraissent très démunies face au problème. J'ai comme l'impression que depuis quelques jours, les rondes des voitures de police sont plus régulières, plus fréquentes mais j'attends d'en avoir confirmation de votre part.

Enfin, nous connaissons la saisonnalité de ces phénomènes. Nous pouvons légitimement estimer qu'il devrait s'intensifier au cours des prochaines semaines avec un pic éventuel autour du 14 juillet.

L'exaspération des habitants du quartier est certaine et leurs inquiétudes sont nombreuses. Donc, M. le Maire, je souhaiterais savoir : pouvez-vous nous dire quelle mesure avez-vous ou envisagez-vous de mettre en place pour mettre un terme à ces regroupements, à ces phénomènes de bande de jeunes mineurs qui perturbent la tranquillité du quartier de la Chapelle et qui nuisent à la vie quotidienne des habitants ? Je vous remercie.

**Sarah PROUST** : C'est important qu'on puisse aborder ce sujet ce soir. D'abord, permettez-moi d'ajouter trois éléments factuels au constat que vous dressez dans votre question orale.

Effectivement, il y a une accélération ces dernières semaines des rixes. Pour la plupart, ce sont des jeunes du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> arrondissements avec un prétexte un peu flou, prétexte territorial si tant est que cela puisse constituer un prétexte à ce type de bagarre. Il y a aussi, mais de façon moins fréquente, quelques rixes intra 18<sup>ème</sup> arrondissement. Vous évoquez dans votre question à toute heure de la

journée, permettez-moi d'y apporter un petit bémol, il s'agit très majoritairement de rixes qui ont lieu en fin de journée et le weekend, puisqu'il s'agit de jeunes collégiens qui sont scolarisés pour la très grande majorité d'entre eux.

Qu'est-ce que nous avons engagé ? Je vais vous répondre sur quatre volets.

D'abord, sur le volet des mesures prises par la préfecture de police en particulier. Les effectifs du 18<sup>ème</sup> arrondissement, on a non pas depuis quelques jours mais depuis plusieurs semaines pris très au sérieux ce qui se passait dans le quartier Pajol/Riquet, la Chapelle, rue du Département. On plaçait à la demande du Maire notamment des effectifs en statique, puisque l'on sait que c'est toujours au même endroit que ces jeunes se donnaient rendez-vous, donc il y a des effectifs du 18<sup>ème</sup> en statique depuis maintenant deux semaines.

Par ailleurs, à la demande du Maire, nous avons obtenu de la préfecture de police des effectifs supplémentaires dans l'Arrondissement pour pouvoir faire face de façon plus rapide à ces phénomènes de rixes.

Troisième élément sur les mesures police, il y a à la préfecture de police une équipe chargée de surveiller les réseaux sociaux à laquelle nous avons demandé une surveillance toute particulière puisque la plupart des rixes commencent par des rendez-vous donnés sur les réseaux sociaux. Il se trouve que ce travail de surveillance plus les effectifs repositionnés dans le 18<sup>ème</sup> ont permis un grand nombre d'interpellations, voire un certain nombre de gardes-à-vue. On en arrive au second volet qui est le volet judiciaire.

Il se trouve que le procureur de Paris a souhaité la saisine d'un juge d'instruction spécifique sur la question de ces rixes pour pouvoir apporter un suivi judiciaire le plus précis possible sur ces jeunes interpellés.

Le parquet a aussi décidé d'accélérer le système de navette entre le parquet et le commissariat du 18<sup>ème</sup>, notamment sur le contrôle judiciaire pour pouvoir, là encore, être dans un travail quasiment de dentelle sur chacun des jeunes et que les décisions prises par le parquet soient les plus rapidement connues par le commissariat du 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Troisième et avant-dernier chantier lancé par le parquet, il y a une augmentation du nombre de réunions depuis maintenant deux semaines du groupe de travail lutte contre la récidive, un groupe de travail lié à la zone de sécurité prioritaire, qui permet avec l'ensemble des acteurs concernés de travailler sur chacun des jeunes qui ont un suivi judiciaire ; ce travail a été accéléré.

Dernier élément sur le volet judiciaire, le parquet, pour le coup à la demande des élus parce que c'était un sujet important pour nous, a décidé l'augmentation du nombre de stages de responsabilité parentale puisque l'on sait que nous avons besoin d'associer aussi les parents à ces phénomènes pour y trouver le plus de solutions possibles.

Les stages de responsabilité parentale visent à rappeler l'obligation d'éducateurs des parents mais aussi de les aider, de les accompagner. Ces mesures, elles ont un

cadre judiciaire très stricte et se font à la demande et sous le contrôle du procureur de la République.

Troisième volet, le volet Education nationale. Je le disais en commençant sur les éléments factuels, nous sommes aujourd'hui face à un certain nombre de jeunes qui sont collégiens et qui sont scolarisés. Donc, il fallait un lien très précis, très resserrés avec l'Education nationale, notamment sur la question de l'affectation autant des primo affectations que des affectations en cas d'exclusion temporaire ou d'exclusion définitive, puisque l'on sait aussi que si une partie des origines des rixes a pour cause la question de territorialisation, le rôle de l'Education nationale dans l'affectation des jeunes dans tel ou tel collège, après notamment des questions d'exclusion, est un sujet important. La Ville de Paris a entamé, notamment avec l'académie, un travail très précis sur la question des exclusions, parce qu'on sait qu'elles sont d'un point de vue éducatif peu souvent de bonne solution. En tout cas, sur ces sujets, il faut y prêter attention.

Puis, dernier point, ce qu'a fait la Ville de Paris, ce qu'a fait aussi la Mairie d'arrondissement. Différentes choses, d'abord nous avons lancé un pilotage avec l'ensemble des acteurs concernés, je les ai évoqués rapidement : le parquet, le procureur et l'Education nationale.

Sur les services de la Ville, la direction de la prévention et de la protection, la DPP a souhaité très rapidement réorienter ses équipages, notamment aux abords évidemment des équipements publics, ça, c'est leur travail, ils le font de manière constante. Mais plus particulièrement aux abords des collèges, d'ailleurs, les deux commissaires du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> ont bien précisé que c'était aussi le rôle d'alerte des clubs de prévention et de la DPP qui avait permis souvent d'empêcher les rixes quand les uns et les autres constatent qu'un certain nombre de jeunes commencent à se rassembler. C'est aussi par le travail de surveillance et de maraude si je peux m'exprimer ainsi, dans l'arrondissement par la DPP, par les clubs de prévention, qu'un certain nombre de rixes ont pu être évités.

Nous avons aussi lancé une coordination spécifique avec un certain nombre d'autres élus, je pense à Maya AKKARI, Cédric DAWNY, avec les clubs de prévention, les structures jeunesse, un travail de coordination spécifique d'abord pour affiner le diagnostic parce qu'il nous a semblé important d'essayer au plus près de comprendre quelles étaient les origines de ces rixes, mais aussi pouvoir savoir si les jeunes qui participaient aux rixes étaient par ailleurs suivis ou bien par les clubs de prévention ou par les structures jeunesse, donc ce travail était lancé il y a trois semaines maintenant.

Puis, le dernier élément sur le travail de la Ville, mais j'y tiens parce que c'est probablement le dispositif le plus intégré et le plus intéressant, pour commencer à répondre à ce sujet, c'est ce qu'on appelle les CENOMED. C'est un dispositif inclus dans le contrat parisien de sécurité. Cellule d'échange nominatif pour les mineurs en difficulté ; il s'agit d'une cellule de travail avec l'ensemble des acteurs que j'ai évoqués, plus quelques autres (la Mairie du 18<sup>ème</sup>, la coordinatrice sociale territoriale de la DASES, donc l'assistante sociale, le parquet et l'Education nationale, la protection judiciaire de la jeunesse). Normalement, ces réunions, nous les tenons trois fois par an. Elles ont pour objectif à partir des signalements de l'ensemble des acteurs de travailler sur un certain nombre de jeunes en difficulté.

Là, on ne parle pas ni de jeunes en suivi pénal, ni de jeunes en suivi éducatif, on parle de jeunes en train de décrocher du système scolaire, dans des systèmes de rixes, etc. Ces cellules nous permettent par un échange nominatif de trouver pour chacun une orientation, une solution, un projet en lien avec les familles.

Il se trouve que nous avons souhaité lancer trois CENOMED spécifiques notamment sur les jeunes interpellés, puisque normalement, les CENOMED n'ont pas pour vocation à travailler plus particulièrement sur les jeunes interpellés. Nous avons souhaité le faire, il y en a eu deux déjà depuis trois semaines. Nous en faisons une autre dans dix jours maintenant. Nous avons travaillé là encore, c'est de la dentelle, sur le dossier de chacun des jeunes interpellés sur ces dernières semaines.

Avec ces deux CENOMED, nous travaillons sur la situation de ces jeunes. On fait aussi le lien avec la responsabilité parentale, mais c'est aussi de notre rôle de pouvoir être en lien avec eux.

Dernier élément, nous avons proposé de cibler les dispositifs que j'ai présentés en prévention en Ville Vie Vacances pour ces jeunes particulièrement impliqués dans les rixes avec une réforme aussi du système de VVV puisque, pour s'y inscrire, il faut souvent aller au commissariat, ce qui n'est pas le mode d'inscription le plus simple. Donc nous avons obtenu de ne plus aller au commissariat pour aller s'inscrire dans les VVV et de cibler les jeunes interpellés et qui sont les plus souvent pris dans ces rixes pour ces dispositifs.

Donc l'enjeu pour nous, c'est évidemment de travailler sur la fin de l'année scolaire, qui s'arrête pour les collèges le 23 juin. Ce n'est pas seulement une question de saisonnalité, c'est aussi une question de, quand ils ne sont plus à l'école, il faut que des structures et un certain nombre d'organisations puissent prendre la relève. Mais aussi et surtout de travailler sur l'année scolaire qui arrive. Voilà, c'est ça aussi notre enjeu.

Pour conclure, nous souhaitons travailler sur trois volets de manière concomitante, à la fois le volet répressif et judiciaire, le volet éducatif et le volet social. C'est uniquement par ce travail de moyen et long termes, associé au travail de court terme et un peu d'urgence que nous avons dû mener ces trois dernières semaines, que nous viendrons à bout de ces difficultés qui, effectivement gênent beaucoup les riverains, mais aussi les jeunes qui sont pris dans ces rixes et qu'il faut aider à sortir.

**Eric LEJOINDRE** : Ces éléments de réponse extrêmement complets et précis marquent l'importance que nous avons accordée depuis de longues semaines à cette question qui touche le quartier de la Chapelle, mais qui touche des jeunes de tout le 18<sup>ème</sup> puisque les jeunes qui y participent ne sont pas que des jeunes de ce quartier. Cela rend les réponses encore plus compliquées.

## VŒUX

DELIBERATION : 18.2015.204: Vœu du groupe EELV à Mme la Maire de Paris relatif au plan de réhabilitation du Foyer de Travailleurs Migrants Marc Séguin

**Pascal JULIEN** : Cela concerne dans le 18<sup>ème</sup> Marc-Séguin, mais concerne d'autres foyers ailleurs dans Paris. Ce vœu a été déposé par les écologistes dans d'autres arrondissements.

Pour résumer la situation, il y a un plan de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants qui est ambitieux, mais qui évidemment se traduit par de nombreuses difficultés, notamment pour les résidents qu'il faut reloger temporairement par exemple dans des logements tiroirs, ou bien qui ne savent pas trop ce qui leur arrive parce qu'il y a peu de concertation. L'objet de ce vœu, c'est de faciliter en quelque sorte ces réhabilitations, et donc les relations entre le gestionnaire et les locataires.

L'idée, c'est de permettre un accompagnement du locataire qui ne soit pas le gestionnaire, un accompagnement indépendant du gestionnaire. C'est pour cela que nous demandions que cela se fasse dans le cadre d'une MOUS, maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Il y a une autre discussion au sein de la majorité, un autre vœu a été proposé qui ne touche quasiment à aucun considérant, qui rajoute un considérant que nous acceptons, mais le problème, c'est que vous proposez que l'accompagnement soit fait par les gestionnaires renforcés par l'action des travailleurs sociaux du département de Paris.

On serait d'accord si ces travailleurs sociaux avaient le temps. On s'est bien renseignés, ils n'ont absolument pas les moyens de faire cela. Donc ce que vous proposez, c'est sympathique sauf que cela ne marchera pas. Nous restons de ce point de vue sur notre idée. C'est pour cela qu'on ne peut pas accepter ce deuxième amendement sur le délibéré.

De toute façon, nous voterons les deux vœux, à la fois on maintient le nôtre, on vote le vôtre, et la discussion reviendra au Conseil de Paris.

**Eric LEJOINDRE** : Merci, puisque les questions et les réponses sont faites, ce qui est très bien.

Je veux néanmoins remercier chaleureusement Nadine MEZENEC qui a saisi avec beaucoup de vigueur ce sujet de la réhabilitation du foyer de travailleurs migrants de la rue Marc-Séguin. Cela a été son premier gros dossier de cette mandature et elle s'y attaquait avec beaucoup de cœur à l'ouvrage, un sujet compliqué. Donc, je voulais la remercier très vivement, de même que je remercie Mario GONZALEZ de suivre avec elle ce sujet depuis de long mois maintenant.

**Christian HONORE** : Nous votons les deux vœux puisqu'il s'agit d'une amélioration de vie des occupants et qu'il est fait référence à la suroccupation, bien entendu, il faut veiller à ce qu'elle soit diminuée au maximum pour éviter les tensions qui auraient pu exister et qui influaient sur l'environnement.

**Michel NEYRENEUF** : Une petite précision parce que le foyer Marc-Séguin n'est pas tout à fait comme les autres dans la mesure où il n'y a pas à y avoir de réhabilitation. Les choses commenceront essentiellement quand Chapelle International alors a été construit puisqu'il y aura 50 logements, que donc c'est à ce moment que l'on pourra faire que 50 résidents du foyer Marc-Séguin aillent à Chapelle International, qu'on

détruit la moitié du Marc-Séguin, qu'on reconstruit et que les autres résidents pourront aller dans l'autre.

Il y a un deuxième foyer, le foyer Coallia qui est donc rue Caillié. Là aussi, il est décidé de le détruire, j'étais ce matin à la réunion d'architecture, qui a choisi un projet qui à mon avis permettra une meilleure situation des quelques vingtaines de travailleurs immigrés dans ce foyer.

**Eric LEJOINDRE** : C'est vrai que ça fait longtemps que ces foyers avaient besoin d'être réhabilités ou détruits et reconstruits comme Marc-Séguin

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.204 à la majorité soit 27 voix contre dont 2 pouvoirs (EELV/LR-CI/NI (Mme MEHAL))*

DELIBERATION : 18.2015.205 : Vœu du groupe PS, PRG et apparentés à Mme la Maire de Paris relatif au plan de réhabilitation du Foyer de Travailleurs Migrants Marc Séguin

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.205 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.206 : Vœu du Conseil d'arrondissement du 18<sup>e</sup> à l'initiative du groupe EELV à Mme la Maire de Paris concernant l'implantation des panneaux publicitaires dans le 18<sup>e</sup> arrondissement

**Galla BRIDIER** : Dans un premier temps, nous avons déposé un vœu relatif à l'implantation des panneaux publicitaires dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. La Mairie de Paris a été mise devant le fait accompli de l'implantation de plusieurs panneaux à l'angle des rues Belliard et Poteau, à l'angle des rues Lieutenant-Colonel-Dax et Binet. Il nous a semblé que, compte tenu des engagements que nous avons collectivement voté dans le cadre du règlement local de publicités, que par ailleurs nous savons qu'une immense majorité des Français trouvent la publicité envahissante et qu'encore une fois, ce genre de panneau incitant à la surconsommation etc., se trouve dans les quartiers populaires en zone Politique de la Ville, le groupe écologiste demande à ce que la Maire de Paris puisse prendre attache avec la société DECAUX pour retirer ces panneaux dans un premier temps.

Deuxièmement, nous demandons à ce que les mairies d'arrondissements, et a fortiori celle du 18<sup>ème</sup>, puissent être systématiquement consultées a minima pour l'implantation de ces panneaux qui déstructurent notre paysage urbain.

**Félix BEPPO** : Effectivement, nous partageons ; je vais faire la proposition directement d'un vœu légèrement amendé, pour rappeler que ces histoires de publicité, on les a déjà évoquées beaucoup de fois ici-même et sur des vœux qui ressemblent un peu à celui qu'on va voter tout de suite.

Cela fait l'objet d'une convention entre la Ville de Paris et de la société DECAUX, que nous pouvons demander dans le cadre et c'est l'amendement qu'on apporte par rapport aux vœux des verts pour ce qui concerne les rues Belliard et Poteau que les panneaux publicitaires soient déplacés. Nous l'avons déjà fait sous la dernière

mandature. Je propose juste cet amendement. A la Maire de Paris de prendre attache avec la société Jean-Claude DECAUX afin qu'un déplacement de ces panneaux soit effectué dans un souci de rééquilibrage des implantations sur l'ensemble de Paris et qu'à l'avenir, on soit consulté. Cela on l'avait déjà demandé mais je crois qu'il est important que nous puissions voter ce vœu avec ce léger amendement.

**Gérald BRIANT** : Nous, on aimerait bien voter ce vœu mais il y a un considérant qu'il faudrait faire sauter quand même. C'est celui du milieu qui dit que les panneaux publicitaires sont implantés principalement en lieux périphériques et aux portes de Paris, incitant de facto particulièrement les populations les plus modestes à la surconsommation, au gaspillage et à la frustration de ne pouvoir etc.

Ce n'est pas la bonne version ? D'accord. Cela marche. On vient de nous donner cela.

**Eric LEJOINDRE** : Sur ce vœu, nous proposons la modification de l'avant-dernière demande qui est une demande de déplacement et nous corrigerons le considérant.

Sur cette base, retirez-vous le vœu initialement déposé ou est-ce que je le mets aux voix ?

**Galla BRIDIER** : Nous le retirons en espérant qu'effectivement, le déplacement soit soumis à l'avis de la Mairie d'arrondissement pour que nous décidions où les mettre.

**Eric LEJOINDRE** : Je partage ce souhait avec vous et dois avouer honnêtement que Daniel VAILLANT avait avant moi, longtemps eu ce combat pour que nous soyons consultés sur ces implantations avec un succès toujours mais relativement faible dans la durée.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.206 à l'unanimité*

**DELIBERATION** : 18.2015.207: Vœu du Conseil d'arrondissement du 18<sup>e</sup> à l'initiative du groupe EELV et de Mme Ana VERISSIMO, à Mme la Maire de Paris dans le but de faire respecter le classement de Montmartre en « zone de publicité restreinte C »

**Douchka MARKOVIC** : Le changement de statut en matière de publicité a été classé en zone de publicité restreinte C. Dans cette zone, la publicité est interdite à l'exception de celle portée par les colonnes et mains porte-affiche, des dispositifs réservés au seul domaine culturel qui n'existe pas sur la butte.

Or, cette interdiction n'est pas respectée par tous. En effet, un annonceur privé situé en bas de la rue Lepic qui gère un grand mur aveugle donnant sur l'avenue de Clichy avait demandé, il y a deux mandatures, l'autorisation de faire de la publicité peinte exclusivement consacrée au cinéma. Ce que nous avons accepté et qu'il a respecté pendant plusieurs années.

Malheureusement, depuis le début de l'année 2011, malgré un vœu déposé par le groupe EELV cette même année, jusqu'à ce jour, les publicités peintes sur ce mur n'ont plus rien à voir avec le septième art, ni même la culture, puisqu'il s'agit la plupart du temps de publicités pour l'alcool.

C'est pourquoi nous demandons que la Mairie de Paris fasse respecter dans les meilleurs délais à cet annonceur privé la spécificité du classement de zone de publicité restreinte de Montmartre.

**Félix BEPPO** : On avait déjà vu et proposé à l'époque par Sylvain GAREL. Ce que nous pouvons dire, c'est que l'emplacement du 78, boulevard de Clichy était hors règlement de publicité et qu'en 2011, il s'est agi effectivement de le remettre mais il y avait un certain nombre de contrats qui avaient déjà été passés sur l'utilisation de cet espace. Donc, je dois vous annoncer que cette modification du règlement local de publicité a attribué l'actuel panneau publicitaire jusqu'au 9 juillet 2015. A partir du 9 juillet 2015, cet emplacement sera levé.

Donc, de deux choses l'une, soit nous votons le vœu tel quel en sachant que le 9 juillet, il disparaîtra, soit le vœu est retiré. Mais effectivement, je voulais apporter cette information.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.207 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.208: Vœu des groupes EELV à Mme la Maire de Paris concernant le prolongement du Montmartrobus vers le quartier de la Porte Montmartre

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : Tout le vœu est dans le titre, mais je vais quand même essayer d'être le plus complet possible.

Tout le monde connaît le grand dynamisme du quartier de la porte Montmartre, le nombre important d'équipements qui structurent la vie locale, sociale et sportive du quartier. La Porte Montmartre aujourd'hui, nous la voulons attractive, elle l'est déjà avec son tissu associatif dense qui anime ce territoire classé en Politique de la Ville et qui porte les projets dynamiques tournés vers tous les publics, des plus fragiles aux plus jeunes.

Ce tissu associatif dense structure son action autour de plusieurs lieux emblématiques du quartier, le centre social, la Maison bleue ou encore le Café associatif le Petit Ney.

Nous l'avons tous à peu près porté pendant la campagne municipale ; il faut aujourd'hui porter notre action politique de manière à ce qu'elle soit conduite pour décroiser les territoires. C'est un enjeu fort. C'est précisément ce que nous voulons ici pour la porte Montmartre, l'ouvrir au 18<sup>ème</sup>, l'ouvrir aux territoires au-delà du périphérie et surtout les relier au grand pôle de vie locale et touristique de l'arrondissement que sont les Puces, Montmartre ou encore Pigalle.

On parle bien ici de tisser l'urbain, de mobilité, on le fait pour les plus fragiles comme les plus jeunes, recoudre le lien, cela passe par un maillage de transports. Ce maillage, nous avons déjà le terminus du bus 60 et du bus 95, et à l'horizon 2017, nous aurons l'arrivée du T3 prolongé qui va jouer un rôle structurant dans l'aménagement urbain et desserte des territoires.

Le Montmartrobus aujourd'hui irrigue la butte Montmartre depuis près de 20 ans ; 2 300 voyageurs l'empruntent avec un terminus très important à la Mairie du 18<sup>ème</sup>. Nous avons collectivement de nombreux combats, notamment celui visant à faire en sorte que cette ligne soit équipée en bus propres pour en assurer la desserte. C'est presque le cas puisque d'ici la fin 2015, l'ensemble du parc sera renouvelé. C'est une ligne qui par ailleurs accueille de plus en plus de voyageurs.

Par ce vœu, les élus écologistes vous proposent collectivement d'aller plus loin, reprenant une demande portée depuis longtemps par les acteurs du quartier de la porte Montmartre, porté politiquement par M. VAILLANT lors de sa première mandature dans le 18<sup>ème</sup>. Nous vous proposons par ce vœu collectivement d'engager des études et de faire le diagnostic des besoins, de poser sur le papier enfin les enjeux qui en termes de fréquentation et de développement économique pour le territoire, données qui permettront derrière de prendre la meilleure décision qui soit quant au parcours de la ligne et aux conséquences quant à la circulation sur l'ensemble de la ligne.

Cette démarche, nous la souhaitons partager, co-construite avec les acteurs de quartier, les habitants, les associations, le conseil de quartier, tous ceux qui sont directement concernés par ce prolongement que nous appelons de nos vœux vers le quartier de la porte Montmartre.

Pour ce faire, il faut maintenant mobiliser l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France (STIF) ainsi que la RATP, le transporteur, pour engager cette démarche et déterminer les conditions de faisabilité comme le financement.

Je vous propose par ce vœu de demander à la Maire de Paris qui dispose de représentants au conseil du STIF d'engager les démarches visant à étudier la faisabilité du prolongement de la ligne de Montmartrobus vers la porte Montmartre en associant l'ensemble des acteurs locaux et en restituant ladite étude si nous votons et que le STIF l'engage.

**Félix BEPPO** : Tout à fait d'accord avec ce vœu. Simplement rajouter par rapport à ce qui est dit par M. BADINA que cela permettra d'assurer une meilleure desserte de ce quartier, de la porte de Montmartre qui est en développement ; redire que cela lui permettra d'être en correspondance avec le tramway et une meilleure desserte également du marché du Poteau et de même d'améliorer l'accès à la butte Montmartre pour tout un certain nombre de touristes qui de temps en temps se perdent dans le quartier de la porte de Montmartre.

Je voulais indiquer qu'on n'a pas attendu le vœu pour commencer les études puisque la RATP a déjà été saisie sur cette demande et a déjà commencé à travailler. On devrait avoir la finalité des études pour l'automne mais rien ne nous empêche de voter le vœu et le STIF sera saisi pour préciser les choses.

En termes de modalité, on est dans le cadre de desserte de type navette. Ce qui signifie qu'on sera sans doute sur un financement qui devrait être trouvé en totalité ou en très grande partie, en tout cas, par la Ville de Paris et non pas par le STIF.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous allons voter ce vœu, nous soutenons la démarche.

Je voudrais qu'il soit bien stipulé et clair qu'il faudra faire attention aux fréquences parce que si le chemin est plus long, cela ne peut pas se faire au détriment des utilisateurs actuels de Montmartrobus qui se plaignent déjà des problèmes de fréquence. C'est important d'insister là-dessus. Il faut que ce progrès soit fait sans détricoter ce qui existe déjà, au contraire en améliorant ce qui existe déjà.

Si au STIF, on peut en profiter pour demander qu'on se batte à l'échelle régionale, à l'échelle du gouvernement aussi pour le prolongement de la ligne 14 qui a pris des années de retard qui permettrait de désengorger la ligne 13, ce serait bien parce que le quartier est aussi concerné.

**Daniel VAILLANT** : Sur cette affaire de doublement du Montmartrobus, les éléments techniques qui nous ont été donnés quand j'ai fait la demande, quand on avait voté les vœux à l'époque, c'était qu'il fallait une deuxième boucle pour éviter l'aléa évoqué par M. BOURNAZEL.

Je ne sais pas techniquement où ils en sont mais un Montmartrobus qui frète tout le circuit actuel plus la prolongation sur la partie Clignancourt-Porte Montmartre poserait des difficultés. Il y avait l'idée de se retrouver autour de la Mairie mais dans une double boucle de microbus qui était à l'époque inventé parce que le RATP était incapable de produire un modèle électrique notamment. Tant mieux maintenant que les choses évoluent, le marché a dû évoluer lui-même.

Je vote chaleureusement ce vœu mais je voulais indiquer ce problème technique qui nous avait été, à l'époque, envoyé.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015./2015.208 à l'unanimité*

DELIBERATION : Vœu des groupes PS, à l'initiative de M. Félix BEPPO, à M. le Président de la RATP concernant le Roissy bus

**Eric LEJOINDRE** : Je vais demander à M. BEPPO qui avait pris l'initiative d'un vœu concernant le Roissy bus de bien vouloir le retirer. On le reportera à la prochaine séance, il reste encore de nombreux vœux et malheureusement, je crains bien qu'ils restent d'actualité d'ici le mois de septembre.

*Le vœu est retiré*

DELIBERATION : 18.2015.209 : Vœu du Conseil d'arrondissement à l'initiative du groupe PC-FDG à la direction générale de la Poste concernant le maintien du personnel des bureaux de poste du 18e arrondissement

**Ian BROSSAT** : Ce vœu important concerne l'avenir des bureaux de poste du 18<sup>ème</sup>.

Il y a depuis ce matin une grève très massive des postiers du 18<sup>ème</sup> arrondissement. Elle est suivie à 100 % dans un certain nombre de bureaux de poste parce que les bureaux de poste de 18<sup>ème</sup>, à l'image de ce qui se passe au niveau national, sont confrontés à des suppressions d'emplois massives, suppressions d'emplois particulièrement incompréhensibles parce qu'elles sont concentrées sur un certain

nombre de bureaux de poste situés dans les quartiers les plus populaires de notre Arrondissement.

Je pense au bureau de poste Paris-Bichat situé à la porte Montmartre, celui situé à Château-Rouge. Il est bien évident que nous ne pouvons pas accepter que dans ces quartiers qui ont besoin de services publics, on accepte ainsi des suppressions d'emplois particulièrement importantes.

J'ajoute que ces suppressions d'emplois sont d'autant plus incompréhensibles que la Poste a bénéficié d'aides publiques très importantes par le biais du CICE qui était conçu au départ pour défendre les PME. Le moins qu'on puisse dire c'est que la Poste est loin d'être une PME.

Ce vœu vise, par conséquent, à relayer les exigences portées par les personnels de la Poste et à obtenir de la direction de la Poste qu'elle s'engage à maintenir les emplois dans les Postes concernés (Paris-Bichat, Château-Rouge) et que nous garantissons ainsi aux habitants du 18<sup>ème</sup> une qualité de services publics à laquelle ils ont droit.

**Daniel VAILLANT** : Des éléments pour répondre aux préoccupations exprimées par M. BROSSAT.

Depuis 2012, la fréquentation globale des bureaux de poste clients entrant réalisant une opération du 18<sup>ème</sup> arrondissement, est en baisse constante de 5 à -10 %. C'est une baisse dans la moyenne nationale d'ailleurs.

Il faut tenir compte de l'évolution de cette fréquentation mais aussi des usages car les usagers plébiscitent de plus en plus les automates pour le courrier et les opérations bancaires.

Pour ce faire, tous les deux ans, les organisations sont travaillées avec les personnels.

A Bichat, la dernière adaptation date de 2012. A Château-Rouge, c'était en 2011.

Le bureau de poste Tristan-Tzara n'est quant à lui pas concerné par un projet d'adaptation de son organisation ; il est ouvert de 13h30 à 19h du lundi au vendredi et de 10h à 13h le samedi et cela depuis 2007.

La Poste poursuit ses investissements dans le 18<sup>ème</sup> : 8,5 millions d'euros entre 2008 et 2014 pour plus d'accessibilité, de proximité et d'accueils personnalisés.

Ainsi, les bureaux de Bichat et de Château-Rouge vont être modernisés. Château-Rouge est programmé pour fin 2015 et Bichat pour début 2016.

Dans un premier temps, seul le bureau de poste de Bichat faisait l'objet d'une réflexion sur l'organisation du bureau. Cette réflexion a été élargie à deux bureaux voisins (Boinod et Duhesme) avec une clientèle similaire pour une meilleure cohérence territoriale.

Chaque projet d'adaptation d'organisation s'accompagnera évidemment d'un projet de conduite du changement incluant la construction du nouveau projet

d'établissement avec l'ensemble de l'équipe, avec des réponses adaptées aux usagers mais également les formations nécessaires. Ces projets d'adaptation ne s'accompagnent d'aucune suppression d'emploi.

Lorsque des postes sont redéployés, cela se fait en privilégiant les souhaits d'évolution professionnelle des agents et dans une volonté de rapprochement domicile-travail.

Ces éléments factuels ayant été donnés, au nom de la Municipalité, si M. BROSSAT l'acceptait – ce que je souhaite – le vœu pourrait prendre maintenant la formulation suivante :

Considérant l'attachement de la Mairie du 18<sup>ème</sup> à garantir et respecter la qualité du service public fourni aux Parisiennes et aux Parisiens, notamment aux habitants des quartiers populaires de notre Ville ;

Considérant que l'emploi est une priorité absolue ;

Considérant l'évolution depuis 2012 de la fréquentation globale des bureaux de poste de l'Arrondissement ;

Considérant les adaptations prévues des organisations des bureaux de Bichat et de Château-Rouge, dans le cadre des adaptations annoncées pour fin 2015 et 2016 dans certains bureaux de poste de l'Arrondissement ;

Le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

Que la Poste donne l'assurance qu'aucun emploi ne sera supprimé ;

Que les postes vacants soient comblés et les absences remplacées ;

La Poste réalise les adaptations prévues en respectant les souhaits d'évolution de ses agents ;

Chaque projet d'adaptation se fasse dans le respect du dialogue social et s'accompagne d'un projet de conduite du changement et des formations ad hoc.

La Poste doit accorder une vigilance particulière aux clientèles fragiles en intensifiant les services déjà expérimentés comme la traduction, par exemple, et en favorisant leur accompagnement par les agents eux-mêmes.

La Poste doit poursuivre sa réflexion sur le maillage et l'accompagnement des nouveaux quartiers, entre autres Paris nord-est, en lien avec la Mairie d'arrondissement.

Voilà les éléments que je peux donner. Si cela permettait de se retrouver sur ce vœu, je vous appellerais à le voter.

**Ian BROSSAT** : Je suis favorable à cette proposition. Il faudra évidemment qu'on soit vigilant à ce que ces engagements de la Poste soient respectés.

J'ajoute qu'il y a sans doute un problème social à la Poste parce que si les agents se sont mis en grève ce matin, c'est sans doute qu'ils n'avaient pas l'ensemble de ces assurances au moment où ils ont entamé leur mouvement.

**Eric LEJOINDRE** : Je pense que notre vœu peut contribuer à ce que les assurances en question soient données.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.209 à l'unanimité*

DELIBERATION : 18.2015.210 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris relatif à l'implantation d'arbres à livres

**Eric LEJOINDRE** : Nous en venons au vœu du groupe Les Républicains concernant des arbres à livres.

**Martine DEBONNEUIL** : M. le Maire et chers collègues, ce vœu porté par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et M. BOURNAZEL nous tient à cœur parce qu'il est générateur de lien entre les gens, entre les personnes. C'est très important de créer des liens dans nos quartiers ; parce que les libraires dans nos quartiers disparaissent de plus en plus et que ceux qui résistent souffrent de prendre d'activités malgré les trésors d'imagination qu'ils ont pour activer leur librairie et il faut les soutenir.

Egalement parce que le livre est un objet de culture, de découverte, de plaisir mais aussi un objet tout court et qu'il est important de pouvoir le toucher, le fermer, le redonner, le partager, le donner. On voit bien quand on regarde des enfants avec les livres à quel point c'est important et à quel point il est important que tous puissent avoir ce plaisir.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, M. BOURNAZEL et les élus du groupe Les Républicains, indépendants demandent à la Maire de Paris qu'en consultation avec la Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement et les libraires, elles établissent un plan d'installation d'arbres à livres qui permettraient aux Parisiens d'échanger leurs livres d'occasion tout en faisant la promotion des librairies, ce qui est très important également. Que ces kiosques fonctionnent sur le système de partage, que chaque lecteur puisse prendre un livre et en apporter un – cela a un coût, c'est évident, on en est bien conscient – que la Mairie de Paris prenne en charge ou trouve un mécène qui accepte de prendre en charge l'installation de ces kiosques puis également, que la Mairie de Paris sollicite quelques personnalités parisiennes, peut-être ce qui donnera un élan et donnerait l'envie à tout le monde et que ce projet existe.

Je pense que tout le monde ici est d'accord avec cette idée que les livres sont importants dans nos vies et que vous serez tous d'accord pour le voter et je vous en remercie.

**Carine ROLLAND** : Nous vous rejoignons sur l'importance du livre, toute génération confondue, tout quartier confondu. Là-dessus, aucun débat.

Il nous semble simplement qu'en la matière, il faudrait d'abord éviter de superposer les dispositifs. Je crois savoir que dans d'autres arrondissements, votre vœu mentionnait le dispositif Circuit livre qui existe à Paris depuis 2004 et fonctionne très bien. Il est présent dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement puisque vous savez qu'il propose des échanges au marché de l'Olive un samedi par mois, viennent s'y ajouter de nombreux trocs livres associatifs. Je pense notamment à celui de d'Amiraux-Simplon ou bien à celui du collectif des Jardins d'Eole qui fonctionne parfaitement sur une base strictement associative.

Le premier point, c'est que nous ne souhaitons pas instaurer une forme de concurrence entre les dispositifs qui pourraient avoir lieu en la matière, voir le jour en la matière, et surtout votre vœu ajoute à la dimension associative une dimension commerciale dont il nous semble qu'elle n'a pas à être défendue dans les mêmes formes d'activité.

Vous savez que la Maire de Paris a signifié son attachement aux librairies via la création d'une délégation aux entreprises culturelles portées par Laurence GOLDGRAB au niveau de l'Hôtel de Ville et par M. LORENZINI à la Mairie du 18<sup>ème</sup>. Nous travaillons à soutenir les librairies indépendantes notamment via les actions culturelles qu'elles peuvent développer. Je pense à ce que nous faisons avec Les Enfants sur le toit, par exemple, librairie indépendante très connue des habitants du 18<sup>ème</sup>. Mais c'est d'un autre ressort, c'est-à-dire qu'il y a le dispositif associatif, le dispositif commercial.

Je me permets de mentionner aussi que dans le vœu, vous suggérez que la Ville achète de gré à gré à des librairies, cela n'est évidemment pas possible puisque l'achat de livres existe ; il est même facilité désormais auprès des librairies indépendantes mais doit passer par des procédures d'appel d'offres et par des marchés publics.

Pour ces raisons, nous n'appelons pas à voter ce vœu. En revanche, après discussion avec le cabinet de Bruno JULLIARD parce que le fond nous semble intéressant, il est possible de voir comment soutenir davantage Circuit du livre par des actions de communication renforcées, voire d'autres soutiens à venir.

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.210 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR – CI/NI (Mme MEHAL)), 27 voix contre dont 2 pouvoirs (PS/PC-FDG) et 8 abstentions dont 2 pouvoirs (EELV).*

**DELIBERATION : 18.2015.211 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris relatif aux demandes d'échanges dans le parc des logements sociaux.**

**Christian HONORE :** Mes chers collègues, nous savons la difficulté du logement à Paris. Nous savons aussi que c'est une chance pour certains d'entre nos concitoyens d'avoir un logement social. Parfois, nos concitoyens demandent de changer d'appartement. Les raisons sont multiples, soit suroccupation, soit sous-occupation. Mais il y a un motif de demande de changement de logement qui est celui de nuisances du voisinage. Un rapport nous a été remis qui parlait d'environnement et de voisinage, en fait, il s'agit de gens qui habitent dans les logements sociaux qu'ils méritent et qui veulent partir parce qu'ils sont gênés par leurs voisins.

Durant nos permanences avec M. BOURNAZEL, nous rencontrons des personnes qui nous disent : je n'en peux plus de vivre dans cet immeuble ; je suis gêné par mes voisins. C'est inacceptable que des gens veuillent partir pour fuir les nuisances causées par leurs voisins.

Je ne veux pas m'étendre sur le sujet mais l'on pourrait poser la question. Au Conseil de Paris, un élu de la majorité a soulevé la question. Il serait bon qu'un jour, il y ait un débat pour savoir pourquoi des locataires de logements sociaux veulent partir, à cause des nuisances de leurs voisins. C'est un vrai sujet.

C'est la raison pour laquelle le vœu est très léger, sans provocation et de dire : nous demandons à ce que la Mairie revoie sa politique d'attribution des logements sociaux pour une réelle diversité sociale mais, si vous ne voyez pas de rapport, nous le ferons savoir et vous ouvrirons les yeux au prochain Conseil de Paris ; nous pourrions apporter des témoignages.

Justement dire : il n'y a aucun rapport, oui il y a un rapport. Donc, nous demandons à la Mairie de Paris de revoir sa politique d'attribution des logements sociaux pour qu'il y ait une véritable diversité sociale. Nous demandons de lutter contre les nuisances causées par certains locataires et de demander aux bailleurs de faire appliquer avec rigueur les règlements intérieurs dans les résidences dont ils ont la gestion et de rappeler les règles du bon voisinage.

Je répète qu'un élu de la majorité a dans une phrase validé ce que je viens de dire. C'est un sujet très important parce que trop souvent, nous avons des gens dont on comprend qu'ils veulent fuir leur logement, plus exactement leur cage d'escalier.

**Mario GONZALEZ :** Déjà votre vœu, M. HONORE, mélange un peu les choses puisqu'à un moment donné, vous parlez d'échange de logement et à un autre moment, vous parlez d'attribution. Sachez que ce sont deux choses distinctes ; ce que j'ai essayé d'expliquer la semaine dernière en ce qui concerne la présentation de la charte des mutations.

Vous évoquez à nouveau un chiffre sur lequel vous tirez vos propres conclusions qui est celui selon lequel 20 % des demandes de changement de logement seraient motivées pour des problèmes d'environnement. Il est bien dit environnement et non pas problème de voisinage.

Vous oubliez surtout de dire qu'il ne s'agit là que de 20 %. Il y a plus de 50 % aujourd'hui des demandes de changement de logement qui concernent un problème grave qui est celui de la suroccupation, avec tout ce que cela peut entraîner en termes de souffrance.

Par ailleurs, il est quand même regrettable que vous ne soyez pas favorable à cette charte de la mutation alors qu'elle apporte un progrès considérable puisque pour la première fois la Préfecture de Paris (Etat) va s'engager à consacrer plus de 20 % de son contingent dans le cadre des mutations, ce qui est totalement inédit ; ce qui est une avancée considérable.

Mais surtout ce que je trouve regrettable dans votre vœu, M. HONORE, c'est que vous stigmatisez les locataires et vous essayez de monter les locataires les uns

contre les autres ; ce que je trouve non seulement regrettable mais en plus faux car, dans le cadre de ma délégation créée justement pour gérer notamment les questions de rapport entre locataires et bailleur mais aussi entre locataires, ce dont on s'aperçoit – si vous parliez plus souvent peut-être avec les habitants, vous le sauriez – c'est que le problème, M. HONORE...

Le gros problème parce qu'il y a un problème de voisinage mais souvent ce problème de voisinage – on le constate – est lié à des souffrances, à des personnes qui sont en souffrance. C'est un problème extrêmement délicat à gérer.

Néanmoins, nous ne nions pas qu'il y ait des problèmes de voisinage ; cela existe, cela a toujours existé. Par rapport à cela, ma délégation justement vise, via la médiation notamment, à régler ces quelques conflits mais ils sont rares, puis les moyens existent et ils sont mis en œuvre par les bailleurs sociaux, Paris Habitat via son médiateur mais aussi via les conciliateurs de justice souvent saisis sur les questions de problèmes de voisinage qui sont vraiment très parcellaires par rapport à la problématique des changements de logement.

Dernier point sur l'attribution, pour le coup qui n'a rien à voir avec la demande de logement, naturellement que nous prenons la diversité. Je me réjouis de voir que la droite soutient la diversité et la mixité sociale dans le cadre de la politique de logements.

Par rapport à cela, je me félicite et je vous félicite du système de cotation mis en place par cette Mairie dont il ressort notamment que la plupart (20 %) des personnes éligibles qui ressortent de cette cotation sont de catégorie socioprofessionnelle supérieure. Ce qui démontre bien qu'il y a une mixité qui se met en place grâce au système de cotation. C'est la raison pour laquelle nous proposons un contre-vœu qui vise à saluer la cotation et surtout à l'étendre sur les questions des mutations et à faire en sorte que l'Etat l'applique également.

**Eric LEJOINDRE** : Bien sûr qu'il y a dans les logements des problèmes de voisinage mais voyez-vous, cher HONORE, dans les copropriétés aussi, il y a des problèmes de voisinage. Ceux qui habitent dans le logement locatif privé ont souvent ou parfois malheureusement trop souvent, l'occasion d'avoir des problèmes avec leurs voisins.

Bien sûr qu'il faut poser la question du voisinage à l'intérieur des immeubles. Je ne sais pas pourquoi vous la posez uniquement pour les logements sociaux – je n'ai pas de problèmes avec mes voisins ; il m'est arrivé d'avoir deux trois soucis dans le précédent logement que j'ai occupé qui était dans le cadre de copropriété – pour ceux-là aussi, M. GONZALEZ est disponible dans son rôle de médiation puisque la médiation ne se fait pas que dans le logement social. Les problèmes de voisinage ne sont pas que dans le logement social. Parfois, on a aussi envie de quitter son logement privé parce que les voisins ne nous plaisent plus. Je ne sais pas pourquoi vous ne faites pas des vœux sur cette question. Sans doute parce que vous mélangez plusieurs sujets.

**Michel NEYRENEUF** : M. HONORE, c'est bien ce que vous proposez mais vous n'allez pas assez loin parce qu'en réalité, vous mettez en cause la politique d'attribution. Cela veut dire qu'on relogé des gens qui n'ont pas de bonnes mœurs et qui engendrent des nuisances dans les immeubles.

Ce que je propose à M. BROSSAT, c'est que l'on rajoute un plan dans la cotation, des points importants, des points de bonnes mœurs. Qui donneraient ces points de bonnes mœurs ? Il faudrait créer une police des mœurs. Cela existe en Arabie Saoudite, chargée d'interdire ce qui est illicite et d'obliger à faire le licite. Merci, M. HONORE. C'est bien dans cette voie que M. BROSSAT va se diriger.

**Eric LEJOINDRE** : Je ne suis pas convaincu que M. BROSSAT ait très envie d'aller dans cette direction mais je lui laisserais répondre à cette honorable suggestion.

Le vœu tel que proposé par M. GONZALEZ a été distribué. Je vais demander à M. HONORE s'il retire le vœu qu'il a lui-même déposé au bénéfice de ce deuxième vœu ou si nous mettons aux voix les deux vœux.

Je donne la parole à M. HONORE non pas pour une deuxième intervention sur le même sujet mais pour nous dire s'il retire ou pas son vœu.

**Christian HONORE** : Tout à l'heure, j'ai haussé le ton à l'égard de M. GONZALEZ parce que je n'ai jamais mis en cause son travail. Là par contre, je peux lui dire que je rencontre beaucoup de personnes qui habitent des logements sociaux – je suis peut-être celui qui en rencontre le plus – mais je dois dire que ma priorité est justement d'aller dans les logements sociaux et je m'en suis fait une réputation au sein du groupe Les Républicains à l'Hôtel de Ville.

D'autre part, vous êtes dans le déni et je trouve que c'est aussi regrettable et vous faites penser à un certain M. NEYRENEUF qui, lors de la précédente mandature, ne voulait pas que je parle des caméras de vidéoprotection des logements sociaux. J'ai mis – il y a des personnes qui rient – à propos de ce sujet extrêmement important et ensuite vous êtes revenu sur ce sujet.

Je ne suis pas étonné, M. GONZALEZ, que vous le preniez sur ce ton de déni, pardonnez-moi, mais vos occupations professionnelles ne vous permettent pas d'étudier avec assez de sérieux vos dossiers parce que vous m'avez mis en cause et vous m'avez dit que je ne connaissais pas assez les locataires de logements sociaux. Je les connais, en tout cas, je ne pense pas que vous les connaissiez aussi bien que moi. Je vous présenterai des personnes qui nous demandent lorsque nous faisons des permanences avec M. BOURNAZEL qu'ils veulent changer de logement parce qu'ils veulent fuir les nuisances de leurs colocataires.

Je faisais remarquer que c'est vous qui nous avez donné le chiffre, plus de 25 % de locataires qui demandent de changer de logement, le fond pour des problèmes de voisinage. C'est dans le rapport qui nous a été rendu.

**Eric LEJOINDRE** : Vous maintenez votre vœu, si je comprends.

**Christian HONORE** : Environnement et voisinage. C'est la raison pour laquelle le vœu est maintenu et sera proposé au prochain Conseil de Paris.

**Eric LEJOINDRE** : Nous l'attendons avec impatience.

*Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.211 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL)) et 35 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)*

DELIBERATION : 18.2015.212 : Vœu de la majorité en réponse au vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris relatif aux demandes d'échanges dans le parc des logements sociaux.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.212 à la majorité soit 35 voix pour dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 voix contre dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI (Mme MEHAL))*

DELIBERATION : 18.2015.213 : Vœu du Conseil d'arrondissement du 18<sup>e</sup> à l'initiative du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police de Paris relatif au stationnement des véhicules sur les trottoirs et les passages piétons.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Ce vœu vient de demandes multiples d'habitants du quartier Château-Rouge et de la Goutte-d'Or que nous avons relayées puisque nous en partageons l'essentiel.

Vous savez qu'il y a un nombre toujours plus important de véhicules qui stationnent sur les trottoirs et les passages piétons en particulier dans le secteur Château-Rouge / Goutte-d'Or.

Ce phénomène génère une gêne pour les piétons mais particulièrement pour les plus fragiles, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et celles avec des poussettes et des jeunes enfants. Il y a des risques évidents d'accident pour de nombreux piétons.

La Maire de Paris et le Préfet de police ont la responsabilité d'assurer la sécurité des Parisiennes et Parisiens, de faire respecter les règles du stationnement tant en ce qui concerne les places réservées aux piétons que celles réservées aux automobilistes.

La répression est indispensable mais elle n'est pas suffisante. Il faut des aménagements urbains pour empêcher le stationnement illicite des véhicules sur les trottoirs.

La concertation avec les riverains, les commerçants, les associations, est indispensable.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à la Maire de Paris et au Préfet de police de mener une action de sensibilisation dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement et plus particulièrement dans le secteur Goutte-d'Or et Château-Rouge sur les dangers du stationnement illicite et sur le nécessaire partage du domaine public entre les automobilistes et les piétons ; de mener une étude en concertation avec les riverains, les commerçants et associatifs pour mutualiser la recherche de solutions les mieux adaptées et les plus efficaces pour empêcher le stationnement illicite des véhicules en particulier sur les trottoirs.

Enfin, nous demandons à la Maire de Paris et au Préfet de police d'accroître les contrôles pour verbaliser les infractions aux codes de la route.

Je voudrais dire que le piéton est le plus vulnérable et donc c'est lui qui doit être en priorité protégé. Je remercie le groupe Europe écologie les verts de sa contribution car j'ai vu qu'ils avaient déposé un vœu complémentaire. J'en accepte l'ensemble des modifications, que ce soit dans les considérants, que ce soit dans les décisions, notamment la possibilité de favoriser la piétonisation de certaines rues, de remplacer les potelets du parvis Saint-Bernard par des structures plus pérennes, par exemple, les jardinières ou croix de Saint-André. Nous y sommes favorables et nous serions tous gagnants à voter ce vœu dans l'unanimité et dans l'intérêt général.

**Eric LEJOINDRE** : La parole est à M. BEPPO, non pas répondre puisque vous avez déjà donné un certain nombre d'éléments mais pour dire le travail fait et les propositions données.

**Félix BEPPO** : Nous allons voter ce vœu avec un certain nombre de modifications que soulignait M. BOURNAZEL à l'instant. Simplement peut-être rappeler que nous sommes en quartier Château-Rouge, que la rue Myrha fait l'objet de beaucoup de soins depuis maintenant beaucoup d'années que les investissements y sont réalisés ; que, bien évidemment, les aménagements ne sont pas encore totalement terminés et que dans ce cadre, nous présenterons comme nous le faisons à chaque fois sur l'ensemble des projets d'aménagement du 18<sup>ème</sup>, non seulement à la population mais à l'ensemble des élus, les propositions qui seront utilisées à la fois par la direction de l'urbanisme et par la direction de la voirie.

Nous proposons les amendements, le vœu a déjà circulé. Pour rappeler que nous avons mis en place des potelets anti-stationnement sauvage rue Myrha, notamment la semaine dernière, c'est déjà fait. Dans le cadre du réaménagement au cours de la mandature fin 2016 début 2017, nous aurons terminé l'ensemble des logements et des équipements sur la rue Myrha et nous pourrons réaménager ces deux rues de manière à les sécuriser et à avoir des aménagements qui vont dans le sens de ce qui est mis en alinéa en rouge dans ce qui vous a été distribué sur la possibilité de favoriser la piétonisation de la rue. La piétonisation sera extrêmement difficile, il faut faire attention sur ce que l'on propose, de leur donner un caractère piétonnier très renforcé, puis de verdier un peu le quartier comme on a déjà commencé à le faire. Voilà, je propose de voter le deuxième vœu ainsi amendé.

**Douchka MARKOVIC** : Ce vœu pose l'équilibre de la question entre la présence des voitures et des piétons. Nous pouvons constater parfois dans le 18<sup>ème</sup>, un envahissement des trottoirs par les voitures. Les écologistes souhaitent rendre les trottoirs aux piétons et même favoriser l'augmentation des zones piétonnes. Nous avons souhaité amender le vœu de l'UMP et nous le voterons.

**Eric LEJOINDRE** : Il a été amendé, c'était très bien sur le fond. Il reste une phrase mal écrite qu'il a fallu réamender pour considérer que la rue Myrha fera l'objet d'un réaménagement en cours de mandature. Tout le monde l'avait compris, mais cela va mieux en le disant.

Un dernier mot, j'avais été saisi d'un courrier pétition, demandant l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement au titre de l'article 32 du règlement

intérieur, d'une question relative au projet d'ouverture d'un magasin Carrefour sur l'emplacement des anciens locaux de la CPM boulevard Ornano.

Dans notre règlement intérieur, toute question qui touche directement à la vie municipale de l'Arrondissement et qui est portée par, au moins 500 personnes de seize ans ou plus, habitant ou travaillant dans l'Arrondissement, pourrait être inscrite à l'ordre du jour par le Maire.

Compte tenu de la forme de cette pétition, il n'a pas été possible d'en vérifier les critères. Puisque pour une inscription formelle à l'ordre du jour, en effet sur les 505 signatures de la pétition manuelle, seules 84 indiquent une adresse vérifiable dans le 18<sup>ème</sup>, les autres n'indiquant que leur adresse mail ou la simple indication 75018. En ce qui concerne la pétition électronique de 467 noms, elle ne comprend aucune adresse et le plus souvent un pseudo à la place d'un nom. Je ne peux donc pas, sous la forme qu'elle a prise, l'inscrire à l'ordre du jour puisque la démocratie a son formalisme, c'est d'ailleurs cela qui la protège.

Néanmoins, puisque la pétition en question soulève l'intérêt de beaucoup d'habitants du 18<sup>ème</sup>, même si des formes n'ont pas été mises comme elles auraient dû l'être, cela n'enlève rien à l'intérêt des habitants pour cette question, je voulais vous en dire un mot.

Cette pétition demande à ce qu'un projet soit substitué au projet actuellement en cours. Je voulais rappeler les conditions dans lesquelles s'est réalisée cette opération et le point où l'on en est. Ce local n'est pas un local qui appartient à la Ville, le local a été vendu à la SODEARIF, une structure qui a l'intention d'y implanter un Carrefour, donc il ne nous revient plus d'en définir la destination.

Néanmoins, je veux bien proposer à l'actuel propriétaire du local, mais pas la Ville, de recevoir s'il en accepte les pétitionnaires et de voir avec eux s'il est possible de changer l'affectation qu'ils ont prévue. Je ne préjuge pas des réponses qui pourraient être données par l'actuel propriétaire mais je ne peux pas demander à un propriétaire privé d'un local privé d'y installer ce que je souhaiterais moi, ou ce que souhaiteraient d'autres que moi.

Je ne peux pas aller plus loin dans la réponse à cette pétition qui m'est adressée, mais au fond qui doit être adressée d'abord au propriétaire du local. J'ajoute que comme tout bon commerçant, il y a un seul argument important qui compte pour les commerçants, c'est de savoir si le projet qu'ils ont prévu va trouver sa clientèle ou pas, et si ce n'est pas le cas, si un projet alternatif trouverait une meilleure clientèle. Je ne doute pas que si les propriétaires actuels du local étaient convaincus qu'un projet pouvait leur amener le chiffre d'affaires qu'ils en attendent et donc correspondre plus au souhait de certains habitants que d'autres, ils le feraient. Donc, je vais de ce pas faire cette démarche et ne manquerai pas d'en tenir informé le Conseil d'arrondissement.

*Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.213 à l'unanimité*